

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés annuels, du Rapport de gestion ainsi que de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel relèvent de la direction de la Banque de Montréal (la Banque), qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et répondent aux exigences applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Les états financiers sont également conformes aux dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et des règlements connexes, y compris les interprétations des IFRS qu'en fait l'organisme qui régit nos activités, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment le Règlement 51-102 des ACVM sur les obligations d'information continue.

Les états financiers consolidés et l'information présentée dans le Rapport de gestion comprennent nécessairement des montants qui ont été établis en fonction de jugements éclairés et d'estimations de l'effet prévu d'événements actuels et d'opérations courantes, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, nous devons interpréter les exigences décrites ci-dessus, établir la pertinence de l'information à y inclure ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Le Rapport de gestion comprend également des renseignements concernant l'effet des transactions et des événements actuels, les sources actuelles de liquidités et de financement, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats futurs pourraient être sensiblement différents de nos estimations actuelles, le déroulement des événements et les situations à venir pouvant être différents de ce qui avait été prévu.

Les données financières figurant dans le Rapport annuel de la Banque concordent avec celles des états financiers consolidés.

Responsables de la fiabilité de l'information financière et de la rapidité de sa publication, nous nous appuyons sur un système élaboré de contrôles internes qui est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre système de contrôles internes comprend la rédaction et la diffusion de nos politiques et procédures régissant la conduite de la Banque et la gestion des risques, la planification budgétaire globale, la séparation efficace des tâches, la délégation de pouvoirs et la responsabilité personnelle, la transmission de l'information pertinente aux échelons supérieurs pour la prise des décisions relatives à la communication de l'information au public, la sélection minutieuse du personnel et sa formation ainsi que la mise à jour régulière et l'application des méthodes comptables. Nos contrôles internes visent à fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés, que des registres adéquats sont tenus, et que nous satisfaisons à toutes les exigences réglementaires. Le système de contrôles internes est appuyé en outre par une fonction de conformité destinée à garantir que la Banque et ses employés respectent les lois sur les valeurs mobilières et les règles relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que par une équipe d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects de nos activités.

Au 31 octobre 2021, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances de la Banque, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque est efficace. Nous avons fourni une attestation concernant les documents d'information annuels de la Banque de Montréal qui sont déposés auprès des ACVM et de la SEC comme l'exigent le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et la loi *Securities Exchange Act of 1934*.

Pour pouvoir émettre des opinions d'audit sur nos états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, les auditeurs nommés par les actionnaires effectuent l'audit de notre système de contrôles internes et exécutent des travaux dans la mesure qu'ils jugent appropriée. Leur opinion d'audit sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2021 est présentée à la page 145.

Le Conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son Comité d'audit et de révision, procède à l'examen et à l'approbation de l'information financière contenue dans le Rapport annuel, et notamment dans le Rapport de gestion. Le Conseil d'administration et ses comités compétents exercent également un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risque et de l'évaluation de transactions importantes et entre parties liées.

Le Comité d'audit et de révision, qui est formé uniquement d'administrateurs indépendants, a également pour responsabilités de choisir les auditeurs que nomment les actionnaires et d'examiner les compétences, l'indépendance et la performance de ces auditeurs et du personnel d'audit interne. Les auditeurs nommés par les actionnaires et l'auditeur en chef de la Banque ont accès sans réserve au Conseil d'administration, à son Comité d'audit et de révision et aux autres comités pertinents pour discuter de points touchant l'audit et la présentation de l'information financière ainsi que de questions connexes.

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada mène des examens et des enquêtes au sujet des affaires de la Banque afin d'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la sécurité des déposants sont dûment respectées et que la Banque jouit d'une bonne situation financière.

Le chef de la direction,



Darryl White

Le chef des finances,



Tayfun Tuzun

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2021

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de la Banque de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Montréal (la Banque), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020;
- les états consolidés des résultats pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021;
- les états consolidés du résultat global pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport des auditeurs.

Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés.

La provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 2 958 millions de dollars au 31 octobre 2021. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recouru à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liées aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur les provisions liées aux prêts productifs qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats liés des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative aux provisions liées aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit et 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqué par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du

secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Il y a lieu de se reporter aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

Le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 181 744 millions de dollars au 31 octobre 2021. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles et de valeurs liquidatives fournies par des tiers faisant intervenir des données de marché non observables importantes. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les taux de remboursement par anticipation constituent certaines des principales données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) l'examen des valeurs liquidatives de tiers; et 2) la vérification indépendante des prix. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés pour lesquels des taux de remboursement par anticipation sont utilisés dans leur évaluation en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque. Pour les titres sélectionnés, nous avons comparé les valeurs liquidatives à des informations externes.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés.

Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant, pour régler ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidé 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation des passifs liés à l'assurance

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

Les passifs liés à l'assurance de la Banque s'élevaient à 12 845 millions de dollars au 31 octobre 2021. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations. Certaines hypothèses importantes comprennent la mortalité, les déchéances de polices, et les rendements futurs de placements.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses importantes. Un jugement important et complexe de la part de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des hypothèses importantes. Ces professionnels en actuariat ont également participé aux tests relatifs aux hypothèses importantes, en examinant les études internes et externes menées par la Banque concernant les déchéances de polices et la mortalité, et en étudiant les calculs de la direction et en comparant certaines données d'entrée relatives au rendement futur des placements aux données externes disponibles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l. / SENCAL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Reinhard Dotzlaw.

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2021

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Banque de Montréal (la Banque) au 31 octobre 2021 et 2020, des états consolidés connexes des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des états consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2021, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 3 décembre 2021, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été effectués conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au Comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts

Comme il est indiqué aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés, la provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 2 958 millions de dollars au 31 octobre 2021. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles — un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liés aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur les provisions liées aux prêts productifs qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative aux provisions liées aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement

aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit et 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqués par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Comme il est indiqué aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés, le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 181 744 millions de dollars au 31 octobre 2021. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles et de valeurs liquidatives fournies par des tiers faisant intervenir des données de marché non observables importantes. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les taux de remboursement par anticipation constituent certaines des données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) l'examen des valeurs liquidatives de tiers; et 2) à la vérification indépendante des prix. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés pour lesquels des taux de remboursement par anticipation sont utilisés dans leur évaluation en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque. Pour les titres sélectionnés, nous avons comparé les valeurs liquidatives à des informations externes.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Comme il est indiqué aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant, pour régler ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidé 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation des passifs liés à l'assurance

Comme il est indiqué aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés, les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 12 845 millions de dollars au 31 octobre 2021. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations. Certaines hypothèses importantes comprennent la mortalité, les déchéances de polices et les rendements futurs des placements.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses importantes. Un jugement important et complexe de la part de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des hypothèses importantes. Ces professionnels en actuariat ont également participé aux tests relatifs aux hypothèses importantes, en examinant les études internes et externes menées par la Banque concernant les déchéances de polices et la mortalité, et en étudiant les calculs de la direction et en comparant certaines données d'entrée relatives au rendement futur des placements aux données externes disponibles.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2004 et avons été ses co-auditeurs pour les 14 années précédentes.

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2021

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque de Montréal au 31 octobre 2021, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

À notre avis, la Banque de Montréal (la Banque) a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2021 selon les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des bilans consolidés de la Banque au 31 octobre 2021 et 2020, des états consolidés connexes des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, ainsi que des notes y afférentes, (collectivement, les « états financiers consolidés ») et notre rapport daté du 3 décembre 2021 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le *Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* ci-joint, à la page 121 du Rapport de gestion, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque sur la base de notre audit.

Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG s.r.l./SENCAL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2021

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions			
Prêts	15 727 \$	17 945 \$	19 824 \$
Valeurs mobilières (note 3) 1)	3 963	4 980	5 541
Dépôts à d'autres banques	197	390	787
	19 887	23 315	26 152
Charges d'intérêts			
Dépôts	3 220	6 239	8 616
Dette subordonnée	195	265	279
Autres passifs (note 14)	2 162	2 840	4 369
	5 577	9 344	13 264
Revenus nets d'intérêts	14 310	13 971	12 888
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions et droits sur titres	1 107	1 036	1 023
Frais de service – Dépôts et ordres de paiement	1 243	1 221	1 204
Revenus de négociation (note 17)	296	15	298
Commissions sur prêts	1 391	1 295	1 192
Frais de services de cartes	442	358	437
Frais de gestion de placements et de garde de titres	1 982	1 807	1 747
Revenus tirés de fonds d'investissement	1 595	1 417	1 419
Commissions de prise ferme et de consultation	1 421	1 070	975
Profits sur titres, autres que de négociation (note 3)	591	124	249
Profits de change, autres que de négociation	167	127	166
Revenus d'assurance	1 941	2 178	3 183
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	248	161	151
Autres	452	406	551
	12 876	11 215	12 595
Total des revenus	27 186	25 186	25 483
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	20	2 953	872
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (note 14)	1 399	1 708	2 709
Charges autres que d'intérêts			
Rémunération du personnel (notes 20 et 21)	8 322	7 944	8 423
Bureaux et matériel (note 9)	3 396	3 202	2 988
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	634	620	554
Déplacements et expansion des affaires	397	384	545
Communications	264	304	296
Honoraires	607	555	568
Autres (note 10)	1 889	1 168	1 256
	15 509	14 177	14 630
Bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat	10 258	6 348	7 272
Charge d'impôts sur le résultat (note 22)	2 504	1 251	1 514
Bénéfice net	7 754 \$	5 097 \$	5 758 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars canadiens) (note 23)			
De base	11,60 \$	7,56 \$	8,68 \$
Dilué	11,58	7,55	8,66
Dividendes par action ordinaire	4,24	4,24	4,06

1) Comprend les revenus d'intérêts sur les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 889 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (1 532 millions en 2020 et 1 853 millions en 2019).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le chef de la direction,



Darryl White

La présidente, Comité d'audit et de révision,



Jan Babiak

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Bénéfice net	7 754 \$	5 097 \$	5 758 \$
Autres éléments du résultat global (de la perte globale), après impôts (note 22)			
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net			
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	(161)	410	412
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(43)	(81)	(72)
	(204)	329	340
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice	(1 380)	1 513	1 444
Reclassement, dans le résultat, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(414)	(47)	143
	(1 794)	1 466	1 587
Profits nets (pertes) à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger			
Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(2 207)	373	(11)
Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	496	(96)	(13)
	(1 711)	277	(24)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Profits latents sur les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	20	-	1
Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel	923	(255)	(552)
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(196)	(28)	75
	747	(283)	(476)
Autres éléments du résultat global (de la perte globale), après impôts (note 22)	(2 962)	1 789	1 427
Total du résultat global	4 792 \$	6 886 \$	7 185 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	93 261 \$	57 408 \$
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques (note 2)	8 303	9 035
Valeurs mobilières (note 3)		
Titres de négociation	104 411	97 834
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	14 210	13 568
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	63 123	73 407
Titres de créance au coût amorti	49 970	48 466
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 135	985
	232 849	234 260
Titres pris en pension ou empruntés (note 4)	107 382	111 878
Prêts (notes 4 et 6)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	135 750	127 024
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	77 164	70 148
Prêts sur cartes de crédit	8 103	7 889
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	239 809	245 662
	460 826	450 723
Provision pour pertes sur créances (note 4)	(2 564)	(3 303)
	458 262	447 420
Autres actifs		
Instruments dérivés (note 8)	36 713	36 815
Engagements de clients aux termes d'acceptations (note 12)	14 021	13 493
Bureaux et matériel (notes 1 et 9)	4 454	4 183
Écart d'acquisition (note 11)	5 378	6 535
Immobilisations incorporelles (note 11)	2 266	2 442
Actifs d'impôt exigible	1 588	1 260
Actifs d'impôt différé (note 22)	1 287	1 473
Actifs divers (note 12)	22 411	23 059
	88 118	89 260
Total des actifs	988 175 \$	949 261 \$
Passifs et capitaux propres		
Dépôts (note 13)	685 631 \$	659 034 \$
Autres passifs		
Instruments dérivés (note 8)	30 815	30 375
Acceptations (note 14)	14 021	13 493
Titres vendus à découvert (note 14)	32 073	29 376
Titres mis en pension ou prêtés (note 6)	97 556	88 658
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées (notes 6 et 7)	25 486	26 889
Passifs d'impôt exigible	221	126
Passifs d'impôt différé (note 22)	192	108
Passifs divers (notes 1 et 14)	37 764	36 193
	238 128	225 218
Dettes subordonnées (note 15)	6 893	8 416
Total des passifs	930 652	892 668
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)	5 558	6 598
Actions ordinaires (note 16)	13 599	13 430
Surplus d'apport	313	302
Résultats non distribués (note 1)	35 497	30 745
Cumul des autres éléments du résultat global	2 556	5 518
Total des capitaux propres	57 523	56 593
Total des passifs et des capitaux propres	988 175 \$	949 261 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 598 \$	5 348 \$	4 340 \$
Émis au cours de l'exercice	-	1 250	1 008
Rachetés au cours de l'exercice	(1 040)	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	5 558	6 598	5 348
Actions ordinaires (note 16)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 430	12 971	12 929
Émises en vertu du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	-	471	-
Émises en vertu du régime d'options sur actions	122	40	62
Rachetées aux fins d'annulation et actions propres vendues ou achetées	47	(52)	(20)
Solde à la clôture de l'exercice	13 599	13 430	12 971
Surplus d'apport			
Solde à l'ouverture de l'exercice	302	303	300
Charges liées aux options sur actions, déduction faite des options exercées (note 20)	10	(1)	-
Autres	1	-	3
Solde à la clôture de l'exercice	313	302	303
Résultats non distribués			
Solde à l'ouverture de l'exercice	30 745	28 725	25 850
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 (note 1)	-	(59)	s. o.
Bénéfice net	7 754	5 097	5 758
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres (note 16)	(244)	(247)	(211)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 16)	(2 746)	(2 723)	(2 594)
Frais d'émission de titres de capitaux propres et prime payée au rachat d'actions privilégiées	(6)	(3)	(8)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 16)	-	-	(70)
Escompte net à la vente d'actions propres	(6)	(45)	-
Solde à la clôture de l'exercice	35 497	30 745	28 725
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts (note 22)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	355	26	(315)
Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	(161)	410	412
Profits latents sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	20	-	1
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(43)	(81)	(72)
Solde à la clôture de l'exercice	171	355	26
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures de flux de trésorerie, après impôts (note 22)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 979	513	(1 074)
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 8)	(1 380)	1 513	1 444
Reclassement, dans le résultat, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice	(414)	(47)	143
Solde à la clôture de l'exercice	185	1 979	513
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, après impôts (note 22)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 980	3 703	3 727
Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(2 207)	373	(11)
Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	496	(96)	(13)
Solde à la clôture de l'exercice	2 269	3 980	3 703
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable aux régimes de retraite et à d'autres avantages futurs du personnel, après impôts (note 21)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	(638)	(383)	169
Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 21)	923	(255)	(552)
Solde à la clôture de l'exercice	285	(638)	(383)
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable au risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur, après impôts (note 22)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	(158)	(130)	(205)
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(196)	(28)	75
Solde à la clôture de l'exercice	(354)	(158)	(130)
Total du cumul des autres éléments du résultat global	2 556	5 518	3 729
Total des capitaux propres	57 523 \$	56 593 \$	51 076 \$

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	7 754 \$	5 097 \$	5 758 \$
Ajustements en vue de déterminer les entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation			
Dotation à la provision liée aux titres, autres que de négociation (note 3)	1	2	1
(Profit) net sur les titres, autres que de négociation (note 3)	(592)	(126)	(250)
(Augmentation) diminution nette des titres de négociation	(10 447)	(10 276)	13 816
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	20	2 953	872
Variation des instruments dérivés – (augmentation) diminution des actifs dérivés	542	(12 229)	6 902
– augmentation (diminution) des passifs dérivés	529	5 614	(3 774)
Amortissement des bureaux et du matériel (note 9)	791	801	435
Amortissement d'autres actifs	140	197	216
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	634	620	554
Réduction de valeur de l'écart d'acquisition (notes 10 et 11)	779	-	-
Diminution nette de l'actif d'impôt différé (note 22)	127	111	483
Augmentation (diminution) nette du passif d'impôt différé (note 22)	85	26	(15)
(Augmentation) diminution nette de l'actif d'impôt exigible	(539)	(55)	354
Augmentation nette du passif d'impôt exigible	143	62	6
Variation des intérêts courus – (augmentation) diminution des intérêts à recevoir	75	178	(299)
– augmentation (diminution) des intérêts à payer	(366)	(352)	313
Variation nette des autres éléments et charges à payer	723	(4 501)	(1 255)
Augmentation nette des dépôts	52 244	88 341	48 009
(Augmentation) nette des prêts	(23 748)	(21 941)	(43 381)
Augmentation (diminution) nette des titres vendus à découvert	3 545	2 972	(2 524)
Augmentation nette des titres mis en pension ou prêtés	12 866	824	20 358
(Augmentation) nette des titres pris en pension ou empruntés	(289)	(7 104)	(19 396)
Augmentation (diminution) nette des passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	(968)	(378)	2 120
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	44 049	50 836	29 303
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) nette des passifs des filiales	-	(8 113)	(1 227)
Produit de l'émission d'obligations sécurisées (note 13)	4 396	4 425	4 168
Remboursement/rachats d'obligations sécurisées (note 13)	(4 074)	(6 231)	(3 765)
Produit de l'émission de la dette subordonnée (note 15)	1 000	1 250	1 000
Remboursement sur la dette subordonnée (note 15)	(2 250)	-	(1 000)
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres, déduction faite des frais d'émission (note 16)	-	1 247	1 000
Rachat d'actions privilégiées (note 16)	(1 046)	-	-
Produit net de l'émission (du rachat) d'actions ordinaires et de la vente (l'achat) d'actions propres	159	(76)	54
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 16)	-	-	(90)
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(2 980)	(2 475)	(2 752)
Remboursement des obligations locatives 1)	(327)	(331)	s. o.
(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(5 122)	(10 304)	(2 612)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
(Augmentation) diminution nette des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	144	(979)	329
Achat de titres, autres que de négociation	(49 620)	(86 659)	(63 496)
Échéances de titres, autres que de négociation	27 377	19 982	13 154
Produit de la vente de titres, autres que de négociation	22 720	36 900	31 561
Bureaux et matériel – (achats) nets (note 9)	(484)	(399)	(478)
Logiciels achetés et développés – (achats) nets (note 11)	(499)	(633)	(650)
Acquisitions (note 10)	-	(186)	-
Produit net de dessaisissements (note 10)	63	-	-
(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(299)	(31 974)	(19 580)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(2 775)	47	(450)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	35 853	8 605	6 661
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	57 408	48 803	42 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (note 2)	93 261 \$	57 408 \$	48 803 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie			
Inclusions dans les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation :			
Intérêts versés au cours de l'exercice 2)	5 864 \$	9 679 \$	12 956 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	2 167 \$	1 537 \$	1 209 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	18 323 \$	21 576 \$	23 966 \$
Dividendes reçus au cours de l'exercice	1 732 \$	1 856 \$	1 740 \$

1) Avant l'adoption de l'IFRS 16, les remboursements des obligations locatives étaient pris en compte dans les « Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation ».

2) Comprend les dividendes versés sur les titres vendus à découvert.

s. o. – sans objet

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 1 : Mode de présentation

La Banque de Montréal (la Banque ou BMO) est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nous sommes une société de services financiers hautement diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des produits et services de banque d'affaires. Le siège social de la Banque est situé au 129, rue Saint-Jacques, à Montréal, au Québec, et ses bureaux administratifs se trouvent au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, à Toronto, en Ontario. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de New York.

Nous avons établi les présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

Nos états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des éléments suivants, lesquels ont été réévalués : actifs et passifs détenus à des fins de négociation; actifs et passifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; actifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; actifs et passifs financiers désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur admissibles; passifs au titre des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie; obligations au titre des prestations de retraite définies et d'autres avantages futurs du personnel; et passifs liés à l'assurance.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par notre Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés de la Banque comprennent les états financiers de nos filiales au 31 octobre 2021. Nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, dont des filiales, des entités structurées, des entreprises associées et des coentreprises. Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle par la détention de la majorité de leurs actions avec droit de vote. Nous détenons aussi des participations dans des entités structurées que nous consolidons lorsque nous les contrôlons. Ces entités sont décrites plus longuement à la note 7. La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges de nos filiales et des entités structurées consolidées est prise en compte dans nos états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Nous détenons des participations dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement (soit généralement des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces investissements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La méthode de la mise en équivalence est également utilisée à l'égard de nos participations dans des coentreprises, qui sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint en vertu d'une entente avec d'autres actionnaires. Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entité émettrice, y compris les autres éléments du résultat global. On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises à la note 3.

Principales méthodes comptables

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers consolidés, nous avons fait état de nos principales méthodes comptables tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section.

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
1	Mode de présentation	151	16	Capitaux propres	186
2	Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	157	17	Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation	188
3	Valeurs mobilières	157	18	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	195
4	Prêts et provision pour pertes sur créances	160	19	Gestion du capital	195
5	Gestion des risques	167	20	Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions	196
6	Transfert d'actifs financiers	167	21	Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel	198
7	Entités structurées	168	22	Impôts sur le résultat	201
8	Instruments dérivés	171	23	Bénéfice par action	204
9	Bureaux et matériel	179	24	Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels	204
10	Acquisitions et dessaisissements	180	25	Segmentation opérationnelle et géographique	207
11	Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	181	26	Principales filiales	210
12	Autres actifs	182	27	Transactions avec des parties liées	211
13	Dépôts	183			
14	Autres passifs	184			
15	Dettes subordonnées	185			

Conversion de monnaies étrangères

Nous exerçons nos activités dans plusieurs monnaies étrangères, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Les profits et pertes latents résultant de la conversion en dollars canadiens de notre investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant, sont inclus dans le poste profits nets (pertes) à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, de l'état consolidé du résultat global. Lorsque nous cédon un établissement à l'étranger et qu'ainsi, nous en perdons le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des profits ou pertes de conversion, des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant est reclassé dans notre état consolidé des résultats par voie du profit ou de la perte sur cession.

Les profits et pertes de change sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont libellés en monnaies étrangères sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts, dans notre état consolidé des variations des capitaux propres. Tous les autres profits et pertes de conversion de monnaies étrangères sont inscrits au poste profits de change, autres que de négociation, à notre état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Nous concluons de temps à autre des contrats de couverture du change afin de réduire notre risque lié aux fluctuations de valeur des monnaies étrangères. Les profits et pertes réalisés et latents qui surviennent lorsque sont évalués à la valeur de marché des contrats de change liés à des couvertures économiques sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur des contrats dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture sont inscrites dans le poste variation nette des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie de notre état consolidé du résultat global, et l'écart au comptant ou à terme (soit l'écart entre le cours de change à l'entrée en vigueur du contrat et celui prévalant à son expiration) est inscrit dans les revenus (charges) d'intérêts sur la durée de la couverture.

Revenus

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de participation cotés, à la date ex-dividende.

Revenus d'honoraires

Les **commissions et droits sur titres** ont trait aux groupes d'exploitation BMO Gestion de patrimoine et BMO Marchés des capitaux dans le cadre de transactions de courtage effectuées pour les clients. Ces commissions par action négociée sont normalement fixes et celles-ci, ainsi que les charges de compensation connexes, sont comptabilisées à la date de transaction. Il existe également des commissions, selon un pourcentage des avoirs en portefeuille du client, qui donnent droit à ce dernier à des conseils en placement et à un certain nombre de transactions, qui sont comptabilisées au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Les **frais de service liés aux dépôts et aux ordres de paiement** ont essentiellement trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et comprennent les frais mensuels liés à la tenue de compte et d'autres frais liés aux activités facturés pour les dépôts et les services de gestion des liquidités. Les frais sont comptabilisés progressivement soit lorsque les services de tenue de compte ou de gestion des liquidités sont fournis ou à un moment précis lorsqu'une activité génératrice de produits est effectuée.

Les **frais de services de cartes** ont trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et comprennent essentiellement les frais d'interchange, les frais de retard et les frais annuels. Les frais de services de cartes sont comptabilisés lorsque les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'exercice. Les frais d'interchange sont calculés selon un pourcentage du montant de la transaction ou peuvent être fixes pour chaque transaction, tel qu'il est établi par le réseau de paiement, et sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les coûts liés aux primes ayant trait à nos cartes sont portés en diminution des frais de services de cartes.

Les **frais de gestion de placements et de garde de titres** ont trait au groupe d'exploitation BMO Gestion de patrimoine et sont essentiellement fondés sur le solde des actifs sous gestion et de ceux sous administration, à la clôture de la période, et se rapportent aux services de gestion de placements, de garde de titres, de gestion du patrimoine et aux services fiduciaires fournis. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **revenus tirés de fonds d'investissement** ont trait au groupe d'exploitation BMO Gestion de patrimoine et sont obtenus pour les services de gestion de fonds, lesquels sont calculés et comptabilisés principalement selon un pourcentage de la valeur liquidative du fonds. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **commissions de prise ferme et de consultation** ont trait au groupe d'exploitation BMO Marchés des capitaux et surviennent lorsque nous agissons à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre de placements de titres, où nous structurons et gérons les syndications de prêts et où nous fournissons des services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Les commissions de prise ferme et de consultation sont généralement comptabilisées lorsque les services sont fournis.

Contrats de location

Nous sommes bailleurs aux termes de contrats de location-financement et de contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif concerné. Sinon, ils sont classés comme contrats de location simple puisque nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

En tant que bailleur aux termes d'un contrat de location-financement, nous constatons un prêt d'un montant équivalant à l'investissement dans le contrat de location, ce qui représente la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir du preneur, paiements actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, plus toute valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin de ce contrat. Les revenus locatifs qui en sont tirés sont pris en compte dans les prêts, sous revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, dans notre état consolidé des résultats.

Les actifs visés par des contrats de location simple sont pris en compte dans les autres actifs au bilan consolidé. Les revenus locatifs sont constatés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. L'amortissement de ces actifs est constaté selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître notre politique concernant la comptabilisation par le preneur.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs financiers non courants qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et sont inscrits dans les autres actifs figurant dans notre bilan consolidé. Après son classement initial, un actif non courant n'est plus amorti et toute réduction ultérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Modifications de méthodes comptables

Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) – Phase 2 des modifications

Nous avons adopté de manière anticipée, le 1^{er} novembre 2020, la phase 2 des modifications de l'IASB liées aux TIO de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* ainsi que de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications ont trait aux questions soulevées lors de la mise en œuvre de la réforme des TIO, plus particulièrement dans le cas où les TIO seront remplacés par des taux de référence de remplacement.

Dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti, les modifications prévoient une mesure de simplification selon laquelle si un changement dans les flux de trésorerie contractuels résulte directement de la réforme des TIO et se produit sur une base économiquement équivalente, ce changement sera comptabilisé en actualisant le taux d'intérêt effectif sans qu'aucun profit ni perte immédiat ne soit comptabilisé. Les modifications prévoient également un allègement temporaire supplémentaire en ce qui concerne l'application de dispositions spécifiques relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39 qui s'appliquent aux relations de couverture touchées par la réforme des TIO. Il existe, par exemple, une exemption à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture lorsque des changements ont été apportés à la documentation de couverture strictement en raison de la réforme des TIO.

En raison des dates de cessation de contrats au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) et de la transition déjà bien avancée des TIO à des taux de référence complémentaires, BMO, qui détient et émet des instruments fondés sur les TIO, est exposée à l'augmentation des risques financier, opérationnel, juridique et réglementaire et du risque de réputation. Par ailleurs, d'autres TIO pourraient être discontinués, des changements pourraient être apportés à la méthodologie et les liquidités pourraient faire l'objet d'une volatilité accrue ou d'une baisse. Ces risques découlent principalement de la mise à jour des systèmes et des processus pour tenir compte des nouveaux taux de référence complémentaires, de la modification des contrats ou des clauses de repli existantes pour les nouveaux taux de référence complémentaires, de la gestion de la transition des clients vers les taux de référence complémentaires et de l'incidence qui en résulte sur la gestion des risques économiques, ainsi que de la mise à jour des désignations de couverture à mesure que les nouveaux taux de référence complémentaires font leur

apparition. Afin de gérer ces risques, le Bureau de transition du taux interbancaire offert (Bureau de transition du TIO) à l'échelle de l'organisation a été mis sur pied pour coordonner et superviser la transition des TIO vers des taux de référence complémentaires en mettant l'accent sur la gestion et l'atténuation des risques internes de même que sur la gestion de nos relations avec les clients. Le Bureau de transition du TIO, qui bénéficie du soutien et de la participation de la haute direction, est chargé de gérer le programme à l'échelle de l'entreprise, couvrant tous les secteurs d'activité et les fonctions de BMO. Le Bureau de transition du TIO a comme mandat général de s'assurer que nous nous préparons adéquatement à l'interruption ou à l'indisponibilité du TIOL et des autres TIO. Dans le cadre de son mandat, le Bureau de transition du TIO continue de se pencher sur l'engagement de la Banque envers les questions qui touchent le secteur d'activité et la réglementation, les changements qui visent les clients et les contrats financiers, les communications internes et externes, les modifications de la technologie et des activités, l'introduction de nouveaux produits, la migration des clients existants, la stratégie relative aux programmes et la gouvernance, et il évalue les incidences sur l'information financière, y compris les répercussions sur la comptabilité de couverture. En outre, le Bureau de transition du TIO continue de surveiller le déroulement du passage aux taux de référence complémentaires et leur utilisation au sein du secteur d'activité, y compris la recommandation officielle de l'Alternative Reference Rate Committee concernant les taux des prêts garantis à un jour (Secured Overnight Financing Rate (SOFR)) de CME Group. Étant donné que le marché continue à se développer, nous avons ajouté des produits basés sur les taux de référence complémentaires à notre gamme de produits et nous continuerons d'en ajouter.

Nous avons adhéré à l'International Swaps and Derivatives Association Fallbacks Protocol (protocole de l'ISDA), qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021. Le protocole de l'ISDA prévoit des clauses de substitution spécifiques selon que le TIO pertinent (par exemple, le TIOL libellé en dollars américains ou le TIOL libellé en livres sterling) a été abandonné de façon permanente ou qu'il est temporairement indisponible. Ce protocole fournit un mécanisme de modification efficace permettant aux contreparties qui y adhèrent mutuellement d'intégrer ces clauses de substitution dans les anciens contrats dérivés. De plus, nous continuons d'intégrer des clauses de substitution contractuelles aux nouveaux produits de trésorerie basés sur le TIO en vue de nous assurer qu'il y a un taux de référence alternatif au moment où l'application des TIO prendra fin.

Le tableau suivant présente des informations quantitatives sur les instruments financiers qui faisaient référence à certains TIO au 1^{er} novembre 2020, la date d'adoption de la phase 2 des mesures d'allègement, dont l'échéance est prévue après le 31 décembre 2021, ou s'ils constituent des facilités à vue qui seront soumises à des rectifications en vue de modifier le taux d'intérêt de référence. Les instruments financiers qui font référence à des taux d'intérêt dans des territoires à taux multiples, y compris le taux offert en dollar canadien (Canadian Dollar Offered Rate, ou CDOR), le taux interbancaire offert en euro et le taux Australian Bank Bill Swap Rate, sont exclus des tableaux qui suivent. Dans le cas du CDOR, les instruments financiers indexés sur les taux CDOR à 6 mois et à 12 mois ont été supprimés le 17 mai 2021, tandis que les autres taux CDOR continueront à servir de taux de référence. Au 1^{er} novembre 2020, nous ne détenions aucune position importante dans l'un ou l'autre de ces taux CDOR ayant cette échéance.

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} novembre 2020		
	TIOL en dollars américains	TIOL en livres sterling	Autres 1)
Actifs non dérivés 2)	100 521	868	1 225
Passifs non dérivés 2)	7 435	692	-
Montants nominaux liés aux dérivés 3) 4)	1 570 534	20 972	6 702
Engagements de prêt autorisés et engagés 5) 6)	68 449	194	23 633

1) Comprend le TIOL en francs suisses, le taux EONIA et le TIOL en yens japonais.

2) Tous les montants sont présentés sur la base des montants contractuels en cours, à l'exception des titres, comptabilisés dans les actifs non dérivés, qui sont présentés sur la base de leur valeur comptable.

3) Les montants nominaux représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

4) Comprend certains swaps de devises pour lesquels la branche paiement et la branche receveur font actuellement référence à un TIO. Pour ces dérivés, le tableau ci-dessus comprend le montant nominal de la branche paiement et de la branche receveur dans les colonnes correspondantes, en s'alignant sur l'exposition aux TIO.

5) Ne tient pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

6) Le montant de la colonne Autres comprend les engagements de prêt dans le cadre desquels nos clients ont la possibilité de prélever des sommes sur leur facilité en plusieurs devises. Les montants prélevés seront soumis aux TIO en vigueur pour la monnaie étrangère, y compris ceux qui entrent dans le champ d'application de la réforme des TIO.

Le 5 mars 2021, la Financial Conduct Authority (FCA) a confirmé que la fixation du TIOL cessera d'être offerte par les agents administratifs immédiatement après le 31 décembre 2021 en ce qui a trait à tous les contrats au TIOL en livres sterling, au TIOL en euros, au TIOL en francs suisses et au TIOL en yens japonais ainsi qu'au TIOL en dollars américains à 1 semaine et à 2 mois. La fixation du TIOL en dollars américains pour le reste des contrats cessera d'être offerte immédiatement après le 30 juin 2023. Les organismes en réglementation prudentielle aux États-Unis ont publié des directives en matière de supervision selon lesquelles le prolongement de certains contrats au TIOL en dollars américains jusqu'au 30 juin 2023 ne s'applique que pour les anciens contrats. Les nouvelles émissions d'instruments basés sur le TIOL doivent cesser d'ici le 31 décembre 2021. Le Bureau de transition du TIO a ajusté tous les plans de projet visés pour se conformer aux échéances prorogées. En raison de la prorogation de la date de cessation de certains contrats au TIOL libellé en dollars américains, un plus grand nombre de contrats viendront à échéance avant la cessation; par conséquent, le nombre de contrats et la valeur de ces derniers devant être soumis à des rectifications ont diminué.

Le 16 novembre 2021, la FCA a confirmé qu'elle permettra l'utilisation temporaire de taux TIOL « synthétiques » en livres sterling et en yens japonais dans tous les anciens contrats au TIOL, à l'exception des instruments dérivés compensés, qui n'ont pas changé avant le 31 décembre 2021. Nous sommes toujours en processus de révision de nos contrats, mais nous ne prévoyons aucune exposition importante aux taux TIOL « synthétiques » pour le moment.

Le tableau suivant présente des informations quantitatives sur les instruments financiers qui faisaient référence à certains TIO au 31 octobre 2021, dont l'échéance est prévue après le 30 juin 2023 pour les contrats au TIO en dollars américains autre que le TIO à 1 semaine et à 2 mois, ou après le 31 décembre 2021 pour tous les autres contrats entrant dans le champ d'application de la réforme des TIO ou correspondant à des facilités à vue sans échéance. Les variations de nos expositions au cours de l'exercice 2021 n'ont entraîné aucune variation importante des risques découlant de la transition depuis l'adoption de la phase 2 des modifications. Dans le cours normal des activités, nos expositions pourraient continuer à fluctuer et aucune incidence importante à l'égard de nos plans de conversion des TIO n'est prévue.

	31 octobre 2021		
	TIO en dollars américains	TIO en livres sterling	Autres 1)
(en millions de dollars canadiens)			
Actifs non dérivés 2)	91 991	730	844
Passifs non dérivés 2)	3 043	678	-
Montants nominaux liés aux dérivés 3) 4)	1 340 121	28 385	4 898
Engagements de prêt autorisés et engagés 5) 6) 7)	62 174	241	15 047

1) Comprend le TIO en francs suisses, le taux EONIA et le TIO en yens japonais.

2) Tous les montants sont présentés sur la base des montants contractuels en cours, à l'exception des titres, comptabilisés dans les actifs non dérivés, qui sont présentés sur la base de leur valeur comptable.

3) Les montants nominaux représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

4) Comprend certains swaps de devises pour lesquels la branche paiement et la branche receveur font actuellement référence à un TIO. Pour ces dérivés, le tableau ci-dessus comprend le montant nominal de la branche paiement et de la branche receveur dans les colonnes correspondantes, en s'alignant sur l'exposition aux TIO.

5) Ne tient pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

6) Le montant de la colonne Autres comprend les engagements de prêt dans le cadre desquels nos clients ont la possibilité de prélever des sommes sur leur facilité en plusieurs devises. Les montants prélevés seront soumis aux TIO en vigueur pour la monnaie étrangère, y compris ceux qui entrent dans le champ d'application de la réforme des TIO.

7) Les engagements comprennent également les concours de trésorerie fournis par la Banque à des parties externes.

Cadre conceptuel

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, nous avons adopté le cadre conceptuel révisé (cadre), qui définit les concepts fondamentaux aux fins de la présentation de l'information financière pour assurer que les décisions futures relativement à la normalisation soient prises de façon uniforme et que des transactions similaires soient traitées de manière similaire et ainsi fournir des renseignements utiles aux utilisateurs des états financiers. Le cadre révisé n'a eu aucune incidence sur nos méthodes comptables.

Contrats de location

Le 1^{er} novembre 2019, nous avons adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), selon laquelle les preneurs sont tenus de comptabiliser un passif au titre de la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location et d'enregistrer un actif correspondant au bilan pour la plupart des contrats de location. Les changements touchant la comptabilisation du point de vue du bailleur ont été minimes.

L'incidence la plus importante pour la Banque est que les contrats de location liés à des biens immobiliers sont désormais comptabilisés au bilan. Auparavant, la majorité de nos contrats de location de biens immobiliers étaient classés en tant que contrats de location simple et nous avions comptabilisé les charges liées aux contrats de location sur la durée du bail et aucun actif ni passif n'était comptabilisé au bilan, exception faite des améliorations locatives connexes.

À la transition, nous avons calculé l'actif au titre du droit d'utilisation pour une sélection de contrats de location, comme si l'IFRS 16 avait toujours été appliquée; pour les contrats de location restants, nous avons établi l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative. Nous continuerons de comptabiliser les charges liées aux contrats de location de faible valeur sur la durée du contrat de location, sans actif au titre du droit d'utilisation ni obligation locative correspondants. En outre, nous avons combiné les composantes locatives et non locatives (les coûts liés à l'entretien et aux services publics dont les paiements sont fixes, par exemple) dans le calcul des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, le cas échéant. Nous avons choisi d'exclure les immobilisations incorporelles du champ d'application de la comptabilisation des contrats de location.

À la transition, nous avons comptabilisé l'effet cumulatif de l'adoption de l'IFRS 16 dans les résultats non distribués d'ouverture au 1^{er} novembre 2019, sans retraiter les chiffres des périodes antérieures. L'incidence sur le bilan consolidé au 1^{er} novembre 2019 a représenté une hausse au titre des bureaux et du matériel de 1 965 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 2 024 millions et une baisse des résultats non distribués de 80 millions (59 millions après impôts).

Le tableau qui suit présente un rapprochement de nos engagements découlant de contrats de location simple, présenté en vertu de l'IAS 17, *Contrats de location*, au 31 octobre 2019, ce rapprochement ayant servi au calcul des obligations locatives en date du 1^{er} novembre 2019.

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} novembre 2019
Engagement découlant d'un contrat de location simple au 31 octobre 2019, tel que présenté dans nos états financiers consolidés	3 800
Actualisation à l'aide du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} novembre 2019	(310)
Obligations découlant de contrats de location-financement comptabilisées au 31 octobre 2019	41
Exemption relative aux contrats de location de faible valeur	(13)
Options de prorogation et de résiliation dont la certitude de les exercer est raisonnable	37
Frais accessoires non inclus dans l'obligation locative	(166)
Baux signés, mais non encore en vigueur	(1 222)
Obligations locatives comptabilisées au 1 ^{er} novembre 2019	2 167

Dans le cadre de l'évaluation des obligations locatives, nous avons déterminé la valeur actualisée des paiements liés aux contrats de location à l'aide de notre taux d'emprunt marginal au 1^{er} novembre 2019. Le taux moyen pondéré qui a été appliqué était de 2,52 %.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, nous avons adopté l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. Cette interprétation apporte des éclaircissements sur les exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation n'a eu aucune incidence sur nos résultats financiers au moment de l'adoption.

Produits des activités ordinaires

Le 1^{er} novembre 2018, nous avons adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15). Nous avons décidé de présenter les chiffres des périodes antérieures comme si l'IFRS 15 avait toujours été appliquée. L'incidence principale de l'IFRS 15 est le reclassement des montants dans l'état consolidé des résultats. Par conséquent, les primes de fidélisation et les coûts au comptant liés à la promotion de cartes qui étaient auparavant comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts ont été portés en diminution des revenus autres que d'intérêts. Par ailleurs, certains débours remboursés à BMO par des clients sont dorénavant reclassés dans les revenus autres que d'intérêts, alors qu'ils étaient auparavant portés en diminution des charges connexes. En outre, l'incidence sur le bénéfice net est négligeable étant donné qu'aux termes de l'IFRS 15 nous ne sommes plus tenus d'actualiser les obligations de prestation liées aux primes de fidélisation et nous amortissons maintenant les coûts liés à l'obtention de clients qui deviendront titulaires de cartes de crédit, alors qu'auparavant, ces coûts étaient passés en charges à mesure qu'ils étaient engagés.

Utilisation d'estimations et recours à des jugements

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations et poser des jugements comprennent : la provision pour pertes sur créances; les instruments financiers évalués à la juste valeur; les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel; la dépréciation de titres; les impôts sur le résultat et les actifs d'impôt différé; l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles; les passifs liés à l'assurance; les provisions, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, les transferts d'actifs financiers et la consolidation d'entités structurées ainsi que les contrats de location. Nous posons des jugements pour évaluer le modèle économique utilisé pour les actifs financiers de même que la question de savoir si la quasi-totalité des risques et des avantages a été transférée lorsque nous procédons à des transferts d'actifs financiers et pour établir si nous contrôlons les entités structurées, comme il en est question aux notes 6 et 7, respectivement. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

L'incidence persistante de la COVID-19 sur les économies canadienne et américaine demeure incertaine et difficile à prévoir, y compris les mesures gouvernementales et réglementaires prises face à la pandémie, lesquelles peuvent varier selon le pays ou la région. L'incidence de la pandémie sur les activités, les résultats d'exploitation, la réputation et la situation financière de BMO, ce qui inclut le potentiel de pertes sur créances, des pertes liées à des contreparties et des pertes évaluées à la valeur de marché, ses notations de crédit et ses ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité, de même que l'incidence sur ses clients et ses concurrents dépendra de l'évolution de la situation, qui demeure incertaine. En raison de leur nature, les jugements que nous posons et les estimations que nous faisons aux fins de l'établissement de nos états financiers portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous disposons de politiques détaillées et de contrôles internes qui visent à assurer que les décisions fondées sur ces jugements et estimations sont bien contrôlées, vérifiées de façon indépendante et nous appliquons nos politiques uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées en date du 31 octobre 2021.

Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues en général sur une période de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a subi une augmentation importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la probabilité de défaut entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Un jugement éclairé concernant la qualité du crédit devra être exercé afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances. Lors du calcul des pertes sur créances attendues, les prévisions de la conjoncture économique future sont prises en considération de façon explicite. Nous avons conçu des modèles qui incorporent des variables macroéconomiques spécifiques propres à chaque portefeuille. Les principales variables économiques propres aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent le taux de chômage, l'indice des prix des habitations et les taux d'intérêt et celles propres aux portefeuilles de prêts aux entreprises, aux grandes entreprises et aux États souverains comprennent le PIB, les taux d'intérêt et l'indice de volatilité, et ce, pour ce qui est des principaux marchés où nous exerçons nos activités, soit le Canada, les États-Unis et les marchés régionaux qui sont considérés comme importants. Les prévisions de la Banque sont élaborées en interne par notre groupe Études économiques, qui tient compte de données externes et de notre appréciation de la conjoncture économique future. Nous exerçons un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'intégrer diverses prévisions économiques qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour déterminer les pertes sur créances attendues définitives. La provision est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision.

On trouvera d'autres renseignements sur la provision pour pertes sur créances à la note 4.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Des techniques d'évaluation de la juste valeur sont utilisées pour évaluer divers actifs financiers et passifs financiers et aussi pour effectuer des tests de dépréciation à l'égard de certains actifs non financiers.

On trouvera d'autres renseignements sur nos techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 17.

Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Nos actuaires indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Si les chiffres réels différaient des hypothèses posées, l'écart serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La charge au titre des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont aussi sensibles aux fluctuations des taux d'actualisation. Eu égard à tous nos régimes, nous établissons les taux d'actualisation en fonction du taux des obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel à la note 21.

Dépréciation de titres

Nous soumettons les participations dans des entreprises associées et des coentreprises à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. En ce qui concerne ces titres de participation, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un titre en deçà du coût constitue une indication objective de dépréciation.

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. En ce qui concerne les titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, la provision pour pertes sur créances et la détermination de la juste valeur aux notes 3 et 17.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état consolidé des résultats ou à notre état consolidé des variations des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant requis pour régler les obligations fiscales calculé selon notre estimation. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si notre interprétation et nos hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, nos prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 22.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à nos groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent au plus bas niveau auquel l'écart d'acquisition est surveillé à des fins de gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année et mettent en jeu la comparaison des valeurs comptables et des valeurs recouvrables des UGT auxquelles l'écart d'acquisition est attribué afin de déterminer si la valeur recouvrable de chaque groupe demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe se révèle supérieure à sa valeur recouvrable, un calcul de la dépréciation est effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, qui est conforme à ceux que nous employons lorsque nous procédons à l'acquisition d'une entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influencerait, de manière différente, sur la détermination de la juste valeur de chaque unité d'affaires. La direction doit faire preuve de jugement et poser des hypothèses afin d'établir la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Des hypothèses et des choix différents pourraient influencer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur toute réduction de valeur pour dépréciation pouvant en résulter.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles à la note 11.

Passifs liés à l'assurance

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des passifs au titre des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché. La principale incidence sur l'évaluation des passifs découlerait d'un changement de l'hypothèse concernant le rendement futur des placements.

On trouvera d'autres renseignements sur les passifs liés à l'assurance à la note 14.

Provisions

Une provision, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle dont elle peut estimer le montant de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour acquitter cette obligation. Des provisions sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants qui seraient nécessaires pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des risques et incertitudes connexes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions, le cas échéant. Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que les montants des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 24.

Transferts d'actifs et consolidation d'entités structurées

Nous concluons des transactions visant le transfert d'actifs, essentiellement des prêts hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires et des prêts sur cartes de crédit, avec une entité structurée ou un tiers afin d'avoir accès à d'autres sources de financement ou dans le cadre de nos activités de négociation. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés, ce qui sert à établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés aux actifs titrisés, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire les actifs et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé.

Pour ce qui est des entités de titrisation soutenues par la Banque, leur pouvoir décisionnel est normalement limité. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener, les types d'actifs qu'elles peuvent détenir et le financement de leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités, puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Pour ce qui est de certaines participations dans des sociétés en commandite, nous posons des jugements afin de déterminer si nous les contrôlons ou non. Par suite d'une évaluation de nos participations et de nos droits, nous avons établi que nous ne contrôlons pas certaines entités, même si notre participation pouvait être supérieure à 50 %. Cela peut survenir lorsque nous ne sommes pas le commandité d'une telle société et que les droits du commandité influent le plus sur les rendements de celle-ci. En outre, nous avons établi que nous contrôlons certaines entités même si notre participation était de moins de 50 %, par exemple lorsque nous en sommes le commandité et que nos droits influent le plus sur leurs rendements.

Les actifs transférés sont analysés plus longuement à la note 6 et les entités structurées le sont aux notes 7 et 20.

Contrats de location

Nous concluons des contrats de location en tant que preneur pour lesquels nous comptabilisons une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant. Aux fins du calcul de notre obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant, nous évaluons si un contrat est un contrat de location en déterminant si nous avons le droit de contrôler l'actif en fonction de notre capacité à prendre des décisions ou de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Nous évaluons la durée du bail selon les conditions du contrat de location, y compris les options de prorogation et de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable de les exercer en fonction des motifs économiques qui sous-tendent la décision. Nous faisons des estimations aux fins d'établir le taux d'emprunt marginal servant à déterminer la valeur actualisée des obligations locatives, à partir des coûts attendus de l'emprunt garanti en fonction de la durée du contrat de location.

Changements futurs des IFRS

Contrats d'assurance

En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui comprenaient le report de la date d'entrée en vigueur, de sorte que la nouvelle date d'adoption de la Banque est le 1^{er} novembre 2023 au lieu du 1^{er} novembre 2022. Les modifications simplifient également certaines dispositions, notamment l'exclusion de certaines cartes de crédit du champ d'application de l'IFRS 17 et un choix de méthode visant l'exclusion de certains contrats de prêt de l'IFRS 17, nous permettant de continuer à les comptabiliser comme nous le faisons aujourd'hui. Nous poursuivons l'évaluation de l'incidence de la norme sur nos résultats financiers futurs.

Note 2 : Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Trésorerie et dépôts à d'autres banques 1)	91 377	55 926
Chèques et autres effets en transit, montant net	1 884	1 482
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	93 261	57 408

1) Comprend les dépôts à la Banque du Canada, à la Réserve fédérale des États-Unis et à d'autres banques centrales.

Chèques et autres effets en transit, montant net

Les chèques et les autres effets en transit, qui représentent le montant net des chèques en cours de compensation et les autres effets en transit entre nous et d'autres banques, sont inscrits au coût.

Restrictions visant la trésorerie

Certains de nos établissements à l'étranger sont tenus de maintenir des réserves ou des soldes minimaux à la banque centrale du pays où ils font affaire, et ces montants totalisaient 110 millions de dollars au 31 octobre 2021 (111 millions au 31 octobre 2020).

Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Les dépôts à d'autres banques, qui comprennent les acceptations qui ont été émises par d'autres banques et que nous avons achetées, sont inscrits au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Note 3 : Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en six catégories, chacune visant un objectif distinct et étant soumise à un traitement comptable qui lui est propre. Les catégories de valeurs mobilières que nous détenons sont les suivantes :

Les **titres de négociation** sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction et les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus de négociation à notre état consolidé des résultats.

Les **titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** sont comptabilisés à la juste valeur, tandis que les variations de la juste valeur et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats au poste profits sur titres, autres que de négociation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Cette catégorie comprend :

Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour être admissibles à cette désignation, les titres doivent avoir une juste valeur pouvant être calculée de manière fiable, et leur désignation doit éliminer ou réduire sensiblement la disparité de traitement qui, autrement, résulterait de l'évaluation des profits et des pertes sur une base différente. Les titres doivent être désignés au moment de leur constatation initiale et cette désignation est irrévocable. Si ces titres n'étaient pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ils seraient comptabilisés soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

Nous désignons certains titres détenus par nos filiales du secteur de l'assurance qui soutiennent nos passifs d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net puisque le calcul actuariel de ces passifs se fonde sur la juste valeur des placements qui les soutiennent. Cette désignation permet d'harmoniser les résultats comptables avec le mode de gestion du portefeuille, soit à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des titres sont constatées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance, et les variations de la juste valeur des passifs le sont dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités. La juste valeur de ces placements, soit 11 172 millions de dollars au 31 octobre 2021 (11 148 millions au 31 octobre 2020), est comptabilisée dans les titres figurant à notre bilan consolidé. L'incidence de la comptabilisation de ces placements à la juste valeur par le biais du résultat net a été une diminution de 202 millions des revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance, pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (une augmentation de 281 millions et une augmentation de 1 006 millions en 2020 et 2019, respectivement).

Titres devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les titres gérés sur la base de la juste valeur, mais qui ne sont pas détenus à des fins de négociation, ou des titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, et des titres de participation qui ne sont pas détenus à des fins de négociation ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces placements de 3 038 millions de dollars au 31 octobre 2021 (2 420 millions au 31 octobre 2020) est constatée dans les titres de notre bilan consolidé.

Les **titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres. Les flux de trésorerie liés à ces titres correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et de tout risque de remboursement par anticipation qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change ou encore de changements quant aux sources ou aux modalités de financement, ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus ou dépréciés. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les **titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de participation à l'égard desquels nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur de l'instrument dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou pertes constatés à l'égard de ces instruments ne seront jamais comptabilisés en résultat net. Les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas assujettis à une évaluation de la dépréciation.

Les **titres de créance au coût amorti** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur (recouvrements) sont inscrites à notre état consolidé des résultats, dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime, de l'escompte et des coûts de transaction sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

Les **participations dans des entreprises associées et des coentreprises** sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. En ce qui concerne les participations dans des entreprises associées, nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement; de façon générale, des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote. On entend par participations dans des coentreprises des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Notre quote-part du résultat net, y compris les pertes de valeur, est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des participations dans des entreprises associées et des coentreprises dans notre état consolidé des résultats. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans les sections pertinentes de notre état du résultat global.

Nous inscrivons à notre bilan consolidé toutes nos transactions sur titres selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les variations de la juste valeur entre la date de transaction et celle de règlement sont portées en résultat net, sauf celles liées aux titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, auquel cas elles sont inscrites dans les autres éléments du résultat global.

Test de dépréciation

Les titres de créance au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues, à l'exception des titres dont le risque de crédit est réputé faible et dont la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois. Un titre de créance est considéré comme ayant un risque de crédit faible si l'emprunteur comporte un risque de défaillance faible et s'il a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme et que cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Les titres de créance au coût amorti, qui totalisent 49 970 millions de dollars au 31 octobre 2021 (48 466 millions au 31 octobre 2020), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 2 millions au 31 octobre 2021 (1 million au 31 octobre 2020).

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui totalisent 62 991 millions de dollars au 31 octobre 2021 (73 314 millions au 31 octobre 2020), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 2 millions au 31 octobre 2021 (4 millions au 31 octobre 2020).

Évaluation de la juste valeur

Pour ce qui est des titres négociés en bourse, nous considérons la valeur à la cote comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Dans le cas où le cours n'est pas disponible, nous utilisons des méthodes d'estimation afin d'en déterminer la juste valeur. On trouvera d'autres renseignements sur les techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 17.

Terme à court de titres

Le tableau qui suit présente le terme à court de titres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Terme à court					2021	2020
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance	Total	Total
Titres de négociation								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	1 292	2 039	1 669	1 603	993	-	7 596	10 900
des provinces et municipalités canadiennes	894	843	583	701	2 817	-	5 838	8 335
l'administration fédérale américaine	1 733	3 620	1 849	1 803	577	-	9 582	8 418
des municipalités, agences et États américains	259	24	11	106	58	-	458	503
d'autres administrations publiques	525	520	534	247	72	-	1 898	2 516
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)								
	23	140	183	243	13 465	-	14 054	12 297
Titres de créance d'entreprises	1 940	1 955	2 245	2 695	1 059	-	9 894	11 041
Prêts détenus à des fins de transaction	-	87	35	38	-	-	160	67
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	54 931	54 931	43 757
Total des titres de négociation	6 666	9 228	7 109	7 436	19 041	54 931	104 411	97 834
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	679	28	-	10	146	-	863	601
des provinces et municipalités canadiennes	-	47	5	84	1 244	-	1 380	1 429
l'administration fédérale américaine	38	-	-	-	-	-	38	44
d'autres administrations publiques	-	66	26	-	-	-	92	94
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)								
	-	-	-	9	-	-	9	3
Titres de créance d'entreprises	226	67	310	969	6 132	-	7 704	7 897
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	4 124	4 124	3 500
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	943	208	341	1 072	7 522	4 124	14 210	13 568
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	4 073	4 714	4 175	75	50	-	13 087	22 240
Juste valeur	4 073	4 740	4 131	73	48	-	13 065	22 450
Rendement (%)	1,40	1,71	1,29	1,10	1,60	-	1,48	1,44
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	1 329	1 168	166	300	10	-	2 973	4 628
Juste valeur	1 334	1 189	163	291	10	-	2 987	4 747
Rendement (%)	1,02	1,82	1,28	1,95	2,75	-	1,45	1,46
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	997	1 458	3 817	12 827	1 942	-	21 041	16 881
Juste valeur	1 008	1 477	3 951	12 652	1 938	-	21 026	17 694
Rendement (%)	2,16	1,94	2,08	1,12	1,95	-	1,48	1,73
des municipalités, agences et États américains								
Coût amorti	635	1 144	784	707	764	-	4 034	5 132
Juste valeur	640	1 171	806	724	773	-	4 114	5 276
Rendement (%)	2,06	2,05	2,08	2,03	1,28	-	1,91	1,96
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	2 807	2 406	735	528	-	-	6 476	7 222
Juste valeur	2 814	2 443	728	517	-	-	6 502	7 381
Rendement (%)	0,89	1,48	0,93	1,85	-	-	1,19	1,63
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH 1)								
Coût amorti	87	411	603	-	21	-	1 122	1 583
Juste valeur	87	415	602	-	21	-	1 125	1 629
Rendement (%)	1,18	1,74	0,88	-	1,56	-	1,23	1,79
Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)								
Coût amorti	43	135	527	2 040	8 149	-	10 894	10 600
Juste valeur	44	139	555	2 082	8 191	-	11 011	10 903
Rendement (%)	2,28	2,56	3,04	1,66	0,96	-	1,22	1,62
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	1 231	683	907	268	58	-	3 147	3 153
Juste valeur	1 234	706	901	264	56	-	3 161	3 234
Rendement (%)	0,85	2,26	1,04	2,14	3,35	-	1,37	1,72
Titres de participation d'entreprises								
Coût	-	-	-	-	-	103	103	90
Juste valeur	-	-	-	-	-	132	132	93
Total du coût ou du coût amorti	11 202	12 119	11 714	16 745	10 994	103	62 877	71 529
Total de la juste valeur	11 234	12 280	11 837	16 603	11 037	132	63 123	73 407
Rendement (%)	1,27	1,78	1,62	1,28	1,18	-	1,42	1,61
Titres au coût amorti								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	277	4 781	1 966	60	-	-	7 084	6 238
Juste valeur	283	4 799	1 981	57	-	-	7 120	6 260
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	527	1 644	2 230	1 241	-	-	5 642	5 650
Juste valeur	539	1 654	2 304	1 226	-	-	5 723	5 706
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	851	2 278	1 613	891	-	-	5 633	8 785
Juste valeur	857	2 261	1 576	895	-	-	5 589	8 805
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	375	689	283	66	-	-	1 413	1 480
Juste valeur	388	690	278	64	-	-	1 420	1 485
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)								
Coût amorti	90	740	2 665	4 031	21 031	-	28 557	24 769
Juste valeur	93	752	2 657	4 044	20 761	-	28 307	25 198
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	256	603	588	145	49	-	1 641	1 544
Juste valeur	257	608	591	146	49	-	1 651	1 555
Total du coût amorti	2 376	10 735	9 345	6 434	21 080	-	49 970	48 466
Total de la juste valeur	2 417	10 764	9 387	6 432	20 810	-	49 810	49 009
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises								
Valeur comptable	-	-	-	-	-	1 135	1 135	985
Total de la valeur comptable ou du coût amorti des valeurs mobilières	21 187	32 290	28 509	31 687	58 637	60 293	232 603	232 382
Total de la valeur comptable des valeurs mobilières	21 219	32 451	28 632	31 545	58 680	60 322	232 849	234 260
Total par monnaie (équivalent en dollars canadiens)								
Dollar canadien	10 341	15 845	13 510	6 225	12 351	27 661	85 933	100 544
Dollar américain	9 034	16 268	14 775	25 034	46 207	29 104	140 422	125 795
Autres monnaies	1 844	338	347	286	122	3 557	6 494	7 921
Total des valeurs mobilières	21 219	32 451	28 632	31 545	58 680	60 322	232 849	234 260

1) Ces montants sont étayés par des prêts hypothécaires assurés ou représentent des titres émis par des agences américaines et des entreprises parrainées par un gouvernement. LNH signifie *Loi nationale sur l'habitation*.

Les taux de rendement indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction du coût des titres et du taux d'intérêt contractuel associé à chaque titre, que nous ajustons pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Il n'est pas tenu compte des effets fiscaux. Les termes à court indiqués ci-dessus sont établis d'après la date d'échéance contractuelle des titres. Les échéances réelles peuvent différer, car les émetteurs peuvent avoir le droit de rembourser leurs obligations avant l'échéance.

Profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et pertes latents :

(en millions de dollars canadiens)	2021				2020			
	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	13 087	62	84	13 065	22 240	211	1	22 450
des administrations provinciales et municipales canadiennes	2 973	29	15	2 987	4 628	119	-	4 747
l'administration fédérale américaine	21 041	282	297	21 026	16 881	844	31	17 694
des municipalités, agences et États américains	4 034	85	5	4 114	5 132	147	3	5 276
d'autres administrations publiques	6 476	55	29	6 502	7 222	168	9	7 381
Titres adossés à des créances en vertu de la LNH	1 122	6	3	1 125	1 583	46	-	1 629
Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	10 894	151	34	11 011	10 600	307	4	10 903
Titres de créance d'entreprises	3 147	34	20	3 161	3 153	91	10	3 234
Titres de participation d'entreprises	103	29	-	132	90	3	-	93
Total	62 877	733	487	63 123	71 529	1 936	58	73 407

Les profits (pertes) latents peuvent être compensés par les (pertes) profits connexes sur les contrats de couverture.

Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions

Les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions ont été inclus dans notre état consolidé des résultats comme suit, compte non tenu des participations dans des entreprises associées et des coentreprises et des titres de négociation. Les revenus liés aux titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Juste valeur par le biais du résultat net	22	17	34
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	470	959	1 585
Coût amorti	419	573	268
Total	911	1 549	1 887

Revenus autres que d'intérêts

Les profits et pertes nets provenant des titres, compte non tenu des profits et des pertes sur les titres de négociation, ont été constatés dans notre état consolidé des résultats comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	535	30	164
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 1)			
Profits bruts réalisés	170	109	209
(Pertes) brutes réalisées	(113)	(13)	(123)
Pertes de valeur	(1)	(2)	(1)
Profits sur titres, autres que de négociation 2)	591	124	249

1) Les profits (pertes) réalisés sont présentés déduction faite des profits (pertes) latents sur les contrats de couverture connexes.

2) Les montants des revenus suivants, qui sont liés à nos activités d'assurance, ont été pris en compte dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance de notre état consolidé des résultats : des revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de 379 millions de dollars, 416 millions et 407 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019, respectivement; des profits sur titres, autres que de négociation tirés des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 1 million, 19 millions et 11 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019, respectivement; et des profits (pertes) sur titres, autres que de négociation, tirés des titres à la juste valeur par le biais du résultat net de (202) millions, 281 millions et 1 006 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019, respectivement.

Les profits et les pertes latents sur les titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17.

Note 4 : Prêts et provision pour pertes sur créances

Prêts

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans le cas où les flux de trésorerie liés à ces prêts correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Autrement, ces prêts sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque les prêts sont détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les prêts, et que les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, ces prêts sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise avec précision les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable nette de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours. Le traitement des revenus d'intérêts des prêts douteux est décrit ci-après.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevrons du fait de notre engagement à remettre ou à revendre au prêteur ou au vendeur d'origine les titres que nous lui avons empruntés ou achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme s'ils étaient des prêts.

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts ont trait principalement aux groupes d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et BMO Marchés des capitaux. Le traitement comptable des commissions sur prêts varie selon la transaction. Certaines commissions relatives au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont portées aux revenus d'intérêts tout au long de la durée des prêts, tandis que d'autres commissions sur prêts sont portées en résultat au moment du montage des prêts. Les commissions d'engagement correspondent à un pourcentage du solde de la facilité à la clôture de chaque période. Les commissions sont inscrites dans les revenus d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous jugeons que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce cas, les commissions d'engagement sont inscrites en tant que commissions sur prêts gagnées sur la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont payables et portées aux commissions sur prêts au moment où la syndication est terminée, sauf si le rendement d'un prêt dont nous avons conservé la gestion est inférieur au rendement obtenu par d'autres prêteurs comparables participant au financement. Dans ce cas, une portion appropriée des commissions de syndication est comptabilisée comme revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Prêts douteux

Nous classons un prêt dans les prêts douteux (étape 3) lorsqu'il s'est produit un ou plusieurs événements générateurs de perte, tels qu'une faillite, un retard de paiement ou lorsque le recouvrement de la totalité du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. En règle générale, les prêts aux particuliers au Canada et aux États-Unis sont classés comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont en souffrance depuis 90 jours, ou depuis un an pour les prêts hypothécaires à l'habitation si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours et ne sont pas présentés comme douteux. Au Canada, les prêts à tempérament aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont normalement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis un an. Aux États-Unis, tous les prêts aux particuliers sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des prêts à terme ne visant pas des biens immobiliers, qui sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 120 jours. Aux fins de l'évaluation du montant qu'il convient de sortir du bilan, l'établissement de la valeur recouvrable tient compte d'une estimation des recouvrements futurs sur ces prêts.

Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont classés comme douteux lorsque nous déterminons que nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. En règle générale, nous considérons les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises comme étant douteux lorsque les versements sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont sortis du bilan si un examen confirme que toutes les tentatives raisonnables de recouvrement ont échoué.

Un prêt est reclassé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts conformément aux modalités du prêt, et que celui-ci ne présente plus aucun des critères exigeant son classement dans les prêts douteux.

Les prêts sont en défaut s'il est improbable que l'emprunteur soit en mesure de payer ses obligations de crédit en totalité sans recourir à la Banque, pour la réalisation d'une sûreté par exemple, ou si les versements de l'emprunteur sont en souffrance depuis plus de 90 jours (180 jours pour les prêts sur carte de crédit). Les découverts sont considérés comme des créances échues dès que le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel ou, dans le cas de prêts aux particuliers à découvert, lorsque le client n'a pas ramené le montant à découvert à zéro dans un délai donné.

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, nous continuons à comptabiliser les revenus d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt, déduction faite de sa provision connexe. Dans les périodes suivant la constatation d'une dépréciation, nous constatons des ajustements à la provision pour ces prêts qui reflètent la valeur temps de l'argent en tant que revenus d'intérêts. Des revenus d'intérêts de 71 millions de dollars sur les prêts douteux ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 (96 millions en 2020 et 80 millions en 2019).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, nous avons constaté une perte nette de 10 millions de dollars avant impôts (une perte de 46 millions en 2020 et un profit de 11 millions en 2019) sur la vente de prêts douteux et sortis du bilan.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances figurant à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts et à d'autres instruments de crédit. La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 2 958 millions de dollars au 31 octobre 2021 (3 814 millions en 2020), dont une tranche de 2 564 millions (3 303 millions en 2020) a été comptabilisée dans les prêts et 394 millions (511 millions en 2020), dans les passifs divers à notre bilan consolidé.

Les importantes variations des soldes bruts, notamment en ce qui a trait aux montages, aux échéances et aux remboursements dans le cours normal des activités, ont une incidence sur la provision pour pertes sur créances.

Provision liée aux prêts productifs

Nous maintenons une provision afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences des IFRS, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes d'un montant équivalant généralement aux pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (étape 2).

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la probabilité de défaut (PD) entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il figure sur une liste de comptes à surveiller.

Pour chaque exposition, la perte sur créances attendue dépend de la PD, de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), le moment de la perte étant aussi pris en compte, et est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de perte sur créances attendues.

La PD représente la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé et tombe en situation de défaut sur un horizon de 12 mois pour l'étape 1 ou sur la durée de vie pour l'étape 2. La PD de chaque instrument individuel est modelée en fonction des données historiques et est estimée d'après les conditions actuelles du marché et les informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures.

L'ECD est modelée en fonction des données historiques et représente une estimation du montant de l'encours exposé au risque de crédit au moment du défaut. Pour les sommes hors bilan et les sommes inutilisées, l'ECD inclut une estimation de tout montant supplémentaire qui pourrait avoir été prélevé au moment du défaut.

La PCD représente la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut et est modelée en fonction des données historiques et des informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures, lorsqu'apprécié. La PCD prend en compte le montant et la qualité de toute garantie.

Nous prenons en compte les événements passés, les conditions actuelles des marchés et les informations prospectives raisonnables et justifiables à propos de la conjoncture économique future pour déterminer le montant de pertes attendues. Lors de l'évaluation des informations relatives à la conjoncture économique future possible, nous faisons appel à divers scénarios économiques, notamment à notre scénario de référence, lequel représente, selon nous, le résultat le plus probable, ainsi qu'à des scénarios favorables et défavorables, qui sont tous élaborés par notre groupe Études économiques. Les principales variables économiques utilisées pour déterminer la provision pour pertes sur créances reflètent la diversité géographique de nos portefeuilles, selon le cas.

Afin de déterminer la durée de vie d'un prêt, la période contractuelle du prêt, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options sont généralement prises en compte. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

La méthodologie que nous employons à l'égard des pertes sur créances attendues exige également l'exercice d'un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'inclure l'incidence estimée des facteurs qui échappent aux résultats obtenus au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. Nous avons exercé un jugement éclairé concernant la qualité du crédit pour tenir compte de l'incidence persistante du contexte incertain sur les conditions de crédit et l'économie en raison de la pandémie de COVID-19.

Provision liée aux prêts douteux

Nous avons maintenu une provision de 498 millions de dollars au 31 octobre 2021 (727 millions au 31 octobre 2020) pour les prêts individuellement désignés comme douteux (étape 3) et de 2 169 millions au 31 octobre 2021 (3 638 millions au 31 octobre 2020) pour nos prêts douteux bruts afin de ramener leur valeur comptable au montant recouvrable attendu, qui se chiffre à 1 671 millions au 31 octobre 2021 (2 911 millions au 31 octobre 2020).

Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours). L'examen des prêts-problèmes qui sont considérés comme importants pris individuellement est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète la réalisation attendue de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte et des attentes à l'égard de la conjoncture économique future. Les prêts soumis collectivement à des tests de dépréciation sont regroupés en fonction des caractéristiques de risque qu'ils présentent, telles le type d'instrument, la situation géographique, le secteur d'activité, le type de garantie et la durée à courir.

Exposition des prêts au risque de crédit

Le tableau qui suit présente notre exposition au risque de crédit pour tous les prêts comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2021 et 2020. L'étape 1 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur une période maximale de 12 mois, l'étape 2 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et l'étape 3 représente les prêts douteux comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

(en millions de dollars canadiens)	2021				2020			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Exceptionnellement faible	4	-	-	4	1	-	-	1
Très faible	94 566	179	-	94 745	79 295	429	-	79 724
Bas	23 471	1 293	-	24 764	24 490	2 481	-	26 971
Moyen	12 066	2 250	-	14 316	11 560	6 461	-	18 021
Haut	167	306	-	473	172	446	-	618
Non coté	1 051	46	-	1 097	1 132	148	-	1 280
Douteux	-	-	351	351	-	-	409	409
Solde brut des prêts hypothécaires à l'habitation	131 325	4 074	351	135 750	116 650	9 965	409	127 024
Provision pour pertes sur créances	46	39	12	97	51	75	16	142
Valeur comptable	131 279	4 035	339	135 653	116 599	9 890	393	126 882
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Exceptionnellement faible	1 487	37	-	1 524	1 550	31	-	1 581
Très faible	30 672	8	-	30 680	26 645	37	-	26 682
Bas	21 660	534	-	22 194	20 935	585	-	21 520
Moyen	13 336	3 607	-	16 943	10 324	4 334	-	14 658
Haut	661	1 375	-	2 036	429	1 470	-	1 899
Non coté	3 450	50	-	3 500	3 372	96	-	3 468
Douteux	-	-	287	287	-	-	340	340
Solde brut des prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	71 266	5 611	287	77 164	63 255	6 553	340	70 148
Provision pour pertes sur créances	113	333	91	537	134	429	105	668
Valeur comptable	71 153	5 278	196	76 627	63 121	6 124	235	69 480
Prêts sur cartes de crédit 1)								
Exceptionnellement faible	2 532	-	-	2 532	2 252	-	-	2 252
Très faible	450	-	-	450	1 106	15	-	1 121
Bas	1 801	66	-	1 867	899	148	-	1 047
Moyen	1 743	663	-	2 406	1 611	899	-	2 510
Haut	75	287	-	362	58	377	-	435
Non coté	486	-	-	486	524	-	-	524
Douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde brut des prêts sur cartes de crédit	7 087	1 016	-	8 103	6 450	1 439	-	7 889
Provision pour pertes sur créances	67	209	-	276	61	272	-	333
Valeur comptable	7 020	807	-	7 827	6 389	1 167	-	7 556
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 2)								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	144 807	1 446	-	146 253	125 216	3 576	-	128 792
Catégorie spéculative	85 375	14 534	-	99 909	88 745	30 108	-	118 853
Liste de surveillance	-	6 137	-	6 137	-	8 621	-	8 621
Douteux	-	-	1 531	1 531	-	-	2 889	2 889
Solde brut des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	230 182	22 117	1 531	253 830	213 961	42 305	2 889	259 155
Provision pour pertes sur créances	529	730	395	1 654	510	1 044	606	2 160
Valeur comptable	229 653	21 387	1 136	252 176	213 451	41 261	2 283	256 995
Total du solde brut des prêts et acceptations	439 860	32 818	2 169	474 847	400 316	60 262	3 638	464 216
Total du solde net des prêts et acceptations	439 105	31 507	1 671	472 283	399 560	58 442	2 911	460 913
Engagements de prêt et contrats de garantie financière								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	154 975	2 367	-	157 342	139 732	1 935	-	141 667
Catégorie spéculative	46 827	8 164	-	54 991	44 443	20 421	-	64 864
Liste de surveillance	-	2 453	-	2 453	-	4 861	-	4 861
Douteux	-	-	682	682	-	-	1 261	1 261
Provision pour pertes sur créances	195	186	13	394	211	288	12	511
Valeur comptable 3) 4)	201 607	12 798	669	215 074	183 964	26 929	1 249	212 142

1) Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours; par conséquent, ils ne sont pas présentés comme douteux à l'étape 3.

2) Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

3) Représente le montant contractuel total des facilités de crédit inutilisées et les autres éléments hors bilan, exclusion faite des marges de crédit personnelles et des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

4) Certains engagements de grandes entreprises emprunteuses sont conditionnels et pourraient inclure un recours auprès de parties.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes par catégorie de produit pour les exercices clos le 31 octobre 2021 et 2020. Les transferts représentent les pertes sur créances attendues qui sont passées d'une étape à l'autre au cours de l'exercice, par exemple des pertes sur créances attendues sur un horizon de 12 mois (étape 1) à des pertes sur la durée de vie (étape 2). Les réévaluations nettes correspondent à l'incidence des pertes sur créances attendues afférente au transfert d'étape, ainsi qu'aux changements des prévisions économiques et à la qualité du crédit. Les changements apportés à un modèle comprennent de nouveaux modèles ou méthodologies de calcul.

(en millions de dollars canadiens)	2021				2020			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	51	75	26	152	15	33	38	86
Transfert à l'étape 1	62	(53)	(9)	-	25	(22)	(3)	-
Transfert à l'étape 2	(4)	21	(17)	-	(3)	10	(7)	-
Transfert à l'étape 3	-	(13)	13	-	-	(5)	5	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(93)	24	29	(40)	6	70	22	98
Montages des prêts	38	-	-	38	14	-	-	14
Décomptabilisations et échéances	(7)	(12)	-	(19)	(3)	(6)	-	(9)
Changements apportés à un modèle	-	-	-	-	(3)	(5)	-	(8)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances 1)	(4)	(33)	16	(21)	36	42	17	95
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(12)	(12)	-	-	(11)	(11)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	11	11	-	-	8	8
Change et autres	(1)	(2)	(22)	(25)	-	-	(26)	(26)
Solde à la clôture de l'exercice	46	40	19	105	51	75	26	152
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de l'exercice	148	454	105	707	89	333	136	558
Transfert à l'étape 1	297	(287)	(10)	-	189	(180)	(9)	-
Transfert à l'étape 2	(30)	66	(36)	-	(25)	86	(61)	-
Transfert à l'étape 3	(7)	(94)	101	-	(4)	(96)	100	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(289)	247	103	61	(148)	315	196	363
Montages des prêts	86	-	-	86	49	-	-	49
Décomptabilisations et échéances	(27)	(49)	-	(76)	(18)	(38)	-	(56)
Changements apportés à un modèle	(48)	26	-	(22)	16	33	-	49
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances 1)	(18)	(91)	158	49	59	120	226	405
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(236)	(236)	-	-	(320)	(320)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	86	86	-	-	87	87
Change et autres	(2)	(6)	(22)	(30)	-	1	(24)	(23)
Solde à la clôture de l'exercice	128	357	91	576	148	454	105	707
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	110	321	-	431	80	225	-	305
Transfert à l'étape 1	194	(194)	-	-	152	(152)	-	-
Transfert à l'étape 2	(28)	28	-	-	(32)	32	-	-
Transfert à l'étape 3	(1)	(172)	173	-	(1)	(178)	179	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(191)	292	21	122	(100)	429	82	411
Montages des prêts	39	-	-	39	18	-	-	18
Décomptabilisations et échéances	(7)	(29)	-	(36)	(6)	(25)	-	(31)
Changements apportés à un modèle	-	-	-	-	(1)	(10)	-	(11)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances 1)	6	(75)	194	125	30	96	261	387
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(266)	(266)	-	-	(333)	(333)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	94	94	-	-	85	85
Change et autres	(2)	(1)	(22)	(25)	-	-	(13)	(13)
Solde à la clôture de l'exercice	114	245	-	359	110	321	-	431
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	658	1 258	608	2 524	338	496	311	1 145
Transfert à l'étape 1	505	(496)	(9)	-	180	(172)	(8)	-
Transfert à l'étape 2	(101)	172	(71)	-	(184)	195	(11)	-
Transfert à l'étape 3	(2)	(97)	99	-	(8)	(285)	293	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(549)	334	138	(77)	227	1 106	744	2 077
Montages des prêts	329	-	-	329	208	-	-	208
Décomptabilisations et échéances	(140)	(214)	-	(354)	(85)	(128)	-	(213)
Changements apportés à un modèle	(5)	(19)	-	(24)	(30)	8	-	(22)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances 1)	37	(320)	157	(126)	308	724	1 018	2 050
Montants sortis du bilan 2)	-	-	(336)	(336)	-	-	(716)	(716)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	42	42	-	-	72	72
Change et autres	(33)	(83)	(70)	(186)	12	38	(77)	(27)
Solde à la clôture de l'exercice	662	855	401	1 918	658	1 258	608	2 524
Total à la clôture de l'exercice	950	1 497	511	2 958	967	2 108	739	3 814
Composition : Prêts	755	1 311	498	2 564	756	1 820	727	3 303
Autres instruments de crédit 3)	195	186	13	394	211	288	12	511

1) Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de (7) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (16 millions en 2020).

2) En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice, à moins que le prêt n'ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons épuisé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.

3) D'autres instruments de crédit, y compris des éléments hors bilan, sont comptabilisés dans les autres passifs dans notre bilan consolidé.

Les prêts et la provision pour pertes sur créances par répartition géographique au 31 octobre 2021 et 2020 se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021							2020
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 2)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs 3)	Montant net	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 2)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs 3)	Montant net
Répartition géographique 1) :								
Canada	299 905	345	1 143	298 417	276 975	303	1 323	275 349
États-Unis	153 479	153	910	152 416	161 725	410	1 225	160 090
Autres pays	7 442	-	13	7 429	12 023	14	28	11 981
Total	460 826	498	2 066	458 262	450 723	727	2 576	447 420

- 1) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.
- 2) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 13 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (12 millions au 31 octobre 2020).
- 3) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 381 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (499 millions au 31 octobre 2020).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux (étape 3) ainsi que des provisions correspondantes au 31 octobre 2021 et 2020 :

(en millions de dollars canadiens)	2021				2020		
	Solde brut des prêts douteux 3)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 4)	Solde net des prêts douteux 3)	Solde brut des prêts douteux 3)	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux 4)	Solde net des prêts douteux 3)	
Prêts hypothécaires à l'habitation	351	12	339	409	16	393	
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	287	91	196	340	105	235	
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 1)	1 531	395	1 136	2 889	606	2 283	
Total	2 169	498	1 671	3 638	727	2 911	
Répartition géographique 2) :							
Canada	1 195	345	850	1 343	303	1 040	
États-Unis	974	153	821	2 211	410	1 801	
Autres pays	-	-	-	84	14	70	
Total	2 169	498	1 671	3 638	727	2 911	

- 1) Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.
- 2) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.
- 3) Le solde brut des prêts douteux et le solde net des prêts douteux ne tiennent pas compte des prêts douteux qui ont été acquis.
- 4) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 13 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (12 millions au 31 octobre 2020).

Prêts en souffrance non classés douteux

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui n'ont pas été classés comme douteux, sont des prêts dont les titulaires n'ont pas fait les paiements dans les délais stipulés dans le contrat, mais pour lesquels nous nous attendons à recouvrer la totalité du capital et des intérêts ou des prêts qui sont détenus à la juste valeur. Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance, mais non classés comme douteux au 31 octobre 2021 et 2020. Les prêts en souffrance depuis moins de 30 jours sont exclus puisqu'ils ne sont pas d'ordinaire représentatifs de la capacité des emprunteurs à honorer leurs obligations de paiement.

(en millions de dollars canadiens)	2021			2020		
	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus	Total	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	404	14	418	543	43	586
Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	279	59	338	345	65	410
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	264	33	297	330	22	352
Total	947	106	1 053	1 218	130	1 348

Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'avaient pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 36 millions de dollars et à 53 millions au 31 octobre 2021 et 2020, respectivement.

Sensibilité des pertes sur créances attendues et principales variables économiques

La provision liée aux prêts productifs est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision. Parmi les facteurs, nombreux sont ceux qui ont un niveau élevé d'interdépendance, mais les provisions pour dépréciation de prêts prises dans leur ensemble ne sont pas sensibles à un facteur unique en particulier.

Au 31 octobre 2021, notre scénario de référence prévoit que l'économie sera plus forte, tant au Canada qu'aux États-Unis comparativement au scénario de référence publié au 31 octobre 2020 selon lequel l'économie connaîtrait une croissance plus modérée au cours de la période à court terme visée par les prévisions. En présumant d'un scénario de référence à l'égard des prévisions économiques d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs, y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 1 725 millions de dollars au 31 octobre 2021 (2 375 millions au 31 octobre 2020), comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 2 447 millions (3 075 millions au 31 octobre 2020).

Au 31 octobre 2021, nos prévisions économiques aux termes du scénario défavorable font état d'une contraction de l'économie avec un PIB réel moyen annuel à la baisse au Canada et aux États-Unis. Malgré le fait que nous ayons adopté un scénario défavorable plus marqué au cours de l'exercice 2021, nos prévisions économiques aux termes du scénario défavorable au 31 octobre 2020 prévoyaient une contraction économique plus importante au Canada et aux États-Unis que le

scénario défavorable au 31 octobre 2021, en raison d'améliorations à la conjoncture d'un exercice à l'autre. En présumant d'un scénario défavorable d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs, y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs serait d'environ 3 825 millions de dollars au 31 octobre 2021 (4 875 millions au 31 octobre 2020), comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 2 447 millions (3 075 millions au 31 octobre 2020).

En cas de récession, les résultats réels différeront puisque la composition de notre portefeuille changera en raison des migrations, de la croissance, des mesures visant à atténuer les risques et d'autres facteurs. En outre, notre provision reflétera les trois scénarios économiques employés pour évaluer la provision, les pondérations liées aux scénarios défavorables et favorables étant souvent inégales, et les pondérations varieront au fil du temps.

Le tableau qui suit présente les principales variables économiques utilisées pour évaluer la provision liée aux prêts productifs au cours de la période de prévision. Les valeurs indiquées représentent les niveaux ou les taux de croissance annuels moyens nationaux pour les 12 prochains mois et les 12 mois suivants de chaque période de présentation pour tous les scénarios. Bien que les valeurs indiquées ci-dessous soient des variables nationales, nous utilisons des variables régionales dans les modèles sous-jacents, et nous prenons en compte divers facteurs ayant une incidence sur certains secteurs lorsque cela est approprié.

Tous les pourcentages correspondent à des valeurs annuelles moyennes	Au 31 octobre 2021						Au 31 octobre 2020					
	Scénario favorable		Scénario de référence		Scénario défavorable		Scénario favorable		Scénario de référence		Scénario défavorable	
	12 premiers mois	12 mois suivants	12 premiers mois	12 mois suivants	12 premiers mois	12 mois suivants	12 premiers mois	12 mois suivants	12 premiers mois	12 mois suivants	12 premiers mois	12 mois suivants
Taux de croissance du PIB réel 1)												
Canada	6,3 %	5,5 %	4,0 %	3,9 %	(2,7)%	(1,1)%	3,7 %	6,4 %	1,8 %	4,2 %	(4,4)%	(1,1)%
États-Unis	7,1 %	4,0 %	4,8 %	2,7 %	(1,2)%	(1,1)%	1,6 %	6,0 %	(0,4)%	4,0 %	(5,1)%	(1,2)%
Écart de sociétés BBB sur dix ans												
Canada	1,4 %	1,7 %	1,8 %	2,0 %	3,6 %	4,4 %	1,8 %	1,9 %	2,2 %	2,2 %	3,6 %	4,5 %
États-Unis	0,9 %	1,1 %	1,2 %	1,5 %	4,2 %	4,5 %	1,7 %	1,7 %	2,0 %	2,0 %	3,9 %	4,1 %
Taux de chômage												
Canada	6,0 %	4,9 %	6,6 %	5,7 %	10,8 %	12,7 %	7,4 %	6,1 %	8,9 %	7,5 %	12,7 %	13,9 %
États-Unis	4,2 %	3,2 %	4,7 %	3,7 %	8,5 %	11,0 %	6,4 %	4,8 %	8,0 %	6,0 %	11,5 %	12,8 %
Indice des prix des habitations												
Canada 2)	18,2 %	10,2 %	15,1 %	5,2 %	(6,4)%	(18,0)%	10,3 %	7,7 %	7,2 %	2,8 %	(1,2)%	(8,7)%
États-Unis 3)	14,6 %	6,7 %	12,3 %	4,3 %	(6,1)%	(15,5)%	4,6 %	4,5 %	2,4 %	2,1 %	(2,4)%	(6,2)%

1) Le produit intérieur brut (PIB) réel et l'indice des prix des habitations sont des moyennes sur quatre trimestres des taux de croissance annuels.

2) Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence IPP.

3) Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction généralement des pertes attendues sur 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs qui ont subi une augmentation importante du risque de crédit depuis qu'ils ont été accordés (étape 2). Aux termes de nos scénarios actuels pondérés en fonction de la probabilité, en présumant que l'ensemble de nos prêts productifs relèvent de l'étape 1, nos modèles généreraient une provision liée aux prêts productifs d'environ 1 775 millions de dollars, comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 2 447 millions au 31 octobre 2021 (2 300 millions, comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 3 075 millions au 31 octobre 2020).

Prêts renégociés

Il nous arrive à l'occasion de modifier les modalités contractuelles d'un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Nous évaluons si les prêts renégociés se sont dépréciés conformément à nos politiques en vigueur en matière de dépréciation. Lorsque la renégociation se solde par des concessions importantes et que celles-ci sont faites pour des motifs économiques ou juridiques associés aux problèmes financiers de l'emprunteur et dont nous n'aurions pas tenu compte autrement, le prêt est classé dans les prêts douteux. Nous jugeons qu'une ou plusieurs des concessions suivantes sont importantes : 1) une réduction du taux d'intérêt déjà établi; 2) le report de la date ou des dates d'échéance du prêt et l'imputation d'un taux d'intérêt plus faible que le taux du marché en vigueur qui serait exigé pour un nouveau prêt d'une durée similaire; et 3) la radiation du capital ou des intérêts courus.

Les prêts renégociés demeurent dans la catégorie des prêts productifs si les modifications ne sont pas considérées comme étant importantes, ou sont reclassés dans cette catégorie lorsqu'ils ne présentent plus aucune des caractéristiques exigeant leur classement dans les prêts douteux.

La valeur comptable des prêts avec des pertes sur créances attendues pour la durée de vie qui ont été modifiés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 était de 37 millions de dollars (8 649 millions en 2020, y compris des modifications aux reports de paiements liés à la COVID-19 de 8 485 millions). Les prêts modifiés de 21 millions (49 millions en 2020 et 36 millions en 2019) ont été sortis du bilan au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021. Au 31 octobre 2021, 29 millions (1 469 millions au 31 octobre 2020) de prêts ayant fait antérieurement l'objet de modifications ont vu leur provision pour pertes changer au cours de l'exercice d'un modèle de pertes sur crédit attendues sur la durée de vie à un modèle sur 12 mois.

Biens saisis

Les biens ou autres actifs que nous obtenons d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont classés comme détenus pour usage propre ou en vue de la vente, selon les intentions de la direction, et sont comptabilisés initialement à la juste valeur en ce qui concerne les actifs pour usage propre et au plus faible de la valeur comptable ou de la juste valeur moins les coûts de vente des actifs détenus en vue de la vente. Les actifs pour usage propre sont ensuite comptabilisés conformément au classement pertinent des actifs, et les actifs détenus en vue de la vente sont soumis à des tests de dépréciation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, des prêts douteux ont donné lieu à des saisies dans le cadre desquelles nous avons reçu 27 millions de dollars de biens immobiliers que nous avons classés comme détenus en vue de la vente (44 millions en 2020). Au 31 octobre 2021, les biens immobiliers détenus en vue de la vente totalisaient 11 millions (27 millions au 31 octobre 2020). Nous cédon de tels biens lorsque nous le jugeons approprié.

Sûretés

Nous avons recours à des sûretés pour gérer le risque de crédit lié aux titres pris en pension ou empruntés, aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers, et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. D'autres renseignements sur nos exigences en matière de sûreté sont présentés aux notes 14 et 24 et en caractères de couleur bleue dans le texte de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 5 : Gestion des risques

Nous avons recours à une méthode globale pour repérer, mesurer, surveiller et contrôler les risques auxquels nous devons faire face à l'échelle de l'organisation. Les principaux risques liés à nos instruments financiers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché et le risque de liquidité et de financement. La pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence sur certains des risques décrits dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion. Lorsque ces risques sont liés aux instruments financiers, ils sont présentés en caractères de couleur bleue, tel qu'il est expliqué aux pages suivantes.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie. Le risque de crédit est lié principalement aux prêts, aux instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote et compensés de manière centralisée et aux autres instruments de crédit. Il s'agit du plus important risque mesurable auquel nous devons faire face.

Nos pratiques de gestion et principales mesures des risques sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel. D'autres renseignements sur le risque de crédit inhérent aux prêts et aux instruments dérivés sont présentés dans les notes 4 et 8, respectivement.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de fluctuations défavorables de la valeur de nos actifs et de nos passifs à la suite d'une variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, et comprend le risque de migration du crédit et de défaut dans notre portefeuille de négociation. Nous sommes exposés au risque de marché en raison de nos activités de négociation et de prise ferme, ainsi que de nos activités bancaires structurelles.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de marché sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Notre politique consiste à nous assurer de toujours disposer d'actifs liquides et d'une capacité de financement suffisants pour faire face à nos engagements financiers, y compris les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts, d'investissements et de nantissements, même en période difficile. La gestion du risque de liquidité et de financement est essentielle pour assurer le maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation et de la confiance des déposants, et la stabilité du bénéfice.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de liquidité et de financement sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 6 : Transfert d'actifs financiers

Titrisation de prêts

Nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH et de notre propre programme. En 2020, nous avons également participé au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés qu'a lancé le gouvernement du Canada en tant que mesure annoncée dans le contexte de la COVID-19. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés, ce qui sert à établir s'ils peuvent être décomptabilisés.

Aux termes de ces programmes, nous avons droit au paiement, au fil du temps, de l'excédent du total des intérêts et des frais perçus auprès des clients relativement aux prêts hypothécaires vendus, sur le rendement versé aux investisseurs, moins les pertes sur créances et les autres coûts. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie eu égard aux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous acquittons les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous recevons des intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents qui sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires conformément au Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH puis vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation. Comme nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement par anticipation, de taux d'intérêt et de crédit associés aux prêts hypothécaires titrisés, nous ne pouvons les décomptabiliser. Nous continuons d'inscrire les prêts hypothécaires et le produit en trésorerie en découlant comme un financement garanti au bilan consolidé. Les intérêts et les frais perçus, déduction faite du rendement versé aux investisseurs, sont pris en compte dans les revenus nets d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la durée de la titrisation. Les pertes sur créances associées aux prêts hypothécaires sont constatées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, nous avons vendu pour 7 614 millions de dollars de prêts hypothécaires à ces programmes (6 644 millions en 2020).

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes :

(en millions de dollars canadiens)	2021		2020	
	Valeur comptable 1)	Juste valeur	Valeur comptable 1)	Juste valeur
Actifs				
Titres de négociation 2)	997		345	
Prêts hypothécaires à l'habitation	7 847		8 453	
Autres actifs connexes 3)	10 009		10 363	
Total	18 853	18 859	19 161	19 357
Passifs connexes 4)	18 208	18 323	18 617	19 213

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision, le cas échéant.

2) Les titres de négociation représentent des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des entités mises sur pied par des tiers dans le cas où nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

3) Les autres actifs connexes représentent des paiements reçus sur des prêts hypothécaires cédés en garantie dans le cadre de programmes de titrisation et qui n'ont pas encore été portés en réduction des passifs connexes. Les paiements reçus sont détenus sous forme d'instruments admissibles au nom des investisseurs des entités de titrisation jusqu'au moment où les paiements en capital sur les passifs connexes deviennent exigibles. Aux fins de la comparaison de tous les actifs étayant ces passifs connexes, le montant en cause a, dans le tableau ci-dessus, été ajouté à la valeur comptable des actifs titrisés.

4) Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Maintien de notre engagement dans les actifs financiers transférés admissibles à une décomptabilisation

Nous conservons les droits de gestion de prêts hypothécaires, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires acquis ou montés aux États-Unis, lesquels sont vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, nous avons vendu et décomptabilisé pour 631 millions de dollars de ces prêts (720 millions en 2020 et 460 millions en 2019) et avons comptabilisé un profit de 32 millions (33 millions en 2020 et 15 millions en 2019) dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2021, la valeur comptable des droits de gestion de prêts hypothécaires se chiffrait à 29 millions (29 millions au 31 octobre 2020) et la juste valeur était de 28 millions (30 millions au 31 octobre 2020).

Nous conservons les droits résiduels, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux acquis ou montés aux États-Unis, lesquels sont vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, nous avons vendu et décomptabilisé pour 1 252 millions de dollars de ces prêts (56 millions en 2020 et néant en 2019) et avons comptabilisé un profit de 3 millions (néant en 2020 et néant en 2019). La valeur comptable des droits résiduels classés comme des titres de créance au coût amorti et des prêts se chiffrait à 7 millions et à 7 millions, respectivement au 31 octobre 2021 (valeur comptable de 2 millions et de néant au 31 octobre 2020). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Nous détenons également des titres garantis par des créances hypothécaires d'agences américaines émis par des entités mises sur pied par des tiers; nous pouvons titriser encore ces titres en les réorganisant en de nouveaux titres garantis par des créances hypothécaires avant qu'ils ne soient vendus à des tiers investisseurs. Dans le cas où nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons d'inscrire ces titres garantis par des créances hypothécaires et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti dans notre bilan consolidé. Au cours de l'exercice, nous avons vendu des titres garantis par des créances hypothécaires pouvant être décomptabilisés lorsque les droits conservés représentent le maintien de notre engagement et qu'ils sont gérés dans le cadre de portefeuilles plus importants qui sont détenus à des fins de négociation, de liquidités ou de couverture. Lorsque nous avons vendu ces titres garantis par des créances hypothécaires, les profits et les pertes connexes sont constatés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2021, la juste valeur de nos droits conservés dans ces titres garantis par des créances hypothécaires se chiffrait à 3 millions de dollars, classés dans les titres de négociation à notre bilan consolidé (28 millions au 31 octobre 2020). Il y a lieu de se reporter à la note 3 pour de plus amples renseignements.

Autres actifs financiers transférés

Au deuxième trimestre de 2020, le gouvernement du Canada a lancé le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés en tant que mesure annoncée dans le contexte de la COVID-19 dans le cadre duquel nous avons accordé des prêts qui sont financés par le gouvernement. Nous avons déterminé que ces prêts peuvent être décomptabilisés, étant donné que la quasi-totalité des risques et des avantages sont transférés, et c'est pourquoi nous ne comptabilisons pas ces prêts dans notre bilan consolidé.

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés représentent des opérations de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres que nous possédons et prenons simultanément l'engagement de les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux titres, et c'est pourquoi nous continuons à les comptabiliser dans notre bilan consolidé. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée en tant que transactions d'emprunt garanti au montant exigible. La valeur comptable de ces titres correspond approximativement à la valeur comptable des passifs connexes du fait que ces titres sont à court terme. Au 31 octobre 2021, la valeur comptable des titres mis en pension et prêtés s'établissait à 9 662 millions de dollars et à 87 894 millions, respectivement (7 696 millions et 80 962 millions, respectivement au 31 octobre 2020). Les charges d'intérêts relatives à un tel engagement sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Note 7 : Entités structurées

Dans le cadre normal des activités, nous concluons certaines transactions qui mettent en jeu l'établissement d'entités structurées dans le but de faciliter ou de réaliser des transactions pour le compte de clients et afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements que nous en tirons.

Pour établir si nous contrôlons ou non une entité structurée, nous examinons l'accord en entier afin de définir l'objet et la conception de cette entité structurée, la nature des droits détenus par voie d'ententes contractuelles et le fait que nous agissons pour notre propre compte ou en tant que mandataire.

Nous procédons à une réévaluation de la consolidation si des faits et circonstances indiquent que des changements sont survenus dans l'un ou plusieurs des éléments de contrôle de l'entité structurée. Dans le cas où une telle réévaluation se solde par une perte de contrôle, nous décomptabiliserons les actifs connexes (y compris l'écart d'acquisition), les passifs et la participation ne donnant pas le contrôle à leur valeur comptable et comptabiliserons toute contrepartie reçue ou tout droit conservé à la juste valeur, tout écart étant constaté en tant que profit ou perte à notre état consolidé des résultats. On trouvera à la note 1 des renseignements concernant notre mode de consolidation.

Entités structurées consolidées

Entités de titrisation de la Banque

Nous utilisons des entités de titrisation pour titriser nos prêts sur cartes de crédit canadiens, nos marges de crédit immobilières canadiennes, nos prêts automobiles canadiens et nos prêts visant du matériel américains afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener et les types d'actifs qu'elles peuvent détenir, et leur pouvoir décisionnel est limité. Ces entités émettent des titres à terme adossés à des actifs pour financer leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes émanant des entités de titrisation de la Banque :

(en millions de dollars canadiens)	2021		2020	
	Valeur comptable 1)	Juste valeur	Valeur comptable 1)	Juste valeur
Actifs				
Créances de cartes de crédit	7 106	7 106	6 825	6 825
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers 2)	5 228	5 238	6 291	6 312
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	250	253	484	484
Total	12 584	12 597	13 600	13 621
Passifs connexes 3)	7 278	7 341	8 272	8 416

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

2) Comprennent les marges de crédit immobilières et les prêts automobiles.

3) Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Entité de titrisation américaine des clients

Nous soutenons une entité de titrisation des clients, Fairway Financial Company LLC, (aussi appelée conduit multicédants soutenu par des banques) qui fournit à nos clients d'autres sources de financement par l'entremise de la titrisation de leurs actifs. Cette entité donne à nos clients l'accès à du financement sur les marchés du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés; l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs afin de financer les achats. Le vendeur des actifs demeure responsable de la gestion des actifs cédés, et il est le premier à assumer les pertes réalisées sur ces actifs, le cas échéant. Nous ne sommes pas responsables de la gestion ni de l'absorption des premières pertes et aucun des vendeurs n'est associé à la Banque. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu de l'entité. Nous avons établi qu'à compter du 31 octobre 2021, nous ne contrôlions plus cette entité et nous avons déconsolidé notre investissement étant donné que notre relation est passée de mandant à mandataire comme en fait foi principalement le changement apporté à notre exposition aux rendements variables. Nous avons décomptabilisé pour 3 896 millions de dollars d'actifs et pour 3 672 millions de passifs de notre bilan consolidé au moment de la perte de contrôle. Nous avons comptabilisé concurremment 218 millions de titres, représentant la valeur comptable de notre participation dans l'entité, et 6 millions dans les autres actifs. Aucun gain ni aucune perte n'a été constaté dans notre état consolidé des résultats en raison de la déconsolidation de cette entité.

Nous offrons à cette entité des facilités de soutien de trésorerie engagées, ce qui peut exiger que nous lui fournissions du financement supplémentaire advenant certains événements. Le montant total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités était de 8 095 millions de dollars au 31 octobre 2021 (7 340 millions au 31 octobre 2020).

Notre participation dans cette entité au 31 octobre 2021 est comprise dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessous.

Entités de capital et de financement

Nous soutenons une fiducie en lien avec l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,3 %, pour un montant de 1 250 millions de dollars; la fiducie détient les actions privilégiées de catégorie B, série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) pour un montant de 1 250 millions émises par BMO concurremment avec les billets avec remboursement de capital à recours limité. Nous avons établi que nous contrôlions cette entité que nous avons consolidée puisque nous sommes exposés à ses rendements variables et que nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires à l'égard de ses activités. Il y a lieu de se reporter à la note 16 pour de plus amples informations.

Nous détenons une entité de financement, formée en vertu du Programme d'obligations sécurisées, qui a été établie pour garantir les paiements dus aux détenteurs d'obligations que nous avons émises. Nous vendons des actifs à cette entité de financement en échange d'un prêt intersociétés. Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent aux obligations sécurisées.

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer le risque de crédit que posent certains actifs sous forme de prêts. Nous achetons auprès de ces entités une protection de crédit contre des événements de crédit admissibles. À leur tour, les entités garantissent leur obligation en émettant des billets liés à une garantie. Les actifs sous forme de prêts ne sont pas vendus ni attribués à ces entités et demeurent inscrits à notre bilan consolidé. Au cours de l'exercice, nous avons remboursé la totalité des billets liés à une garantie émis par ces entités. Par conséquent, au 31 octobre 2021, néant billets liés à une garantie et émis par ces entités était pris en compte dans le montant des dépôts figurant à notre bilan consolidé (120 millions de dollars au 31 octobre 2020).

Dans le cas des entités qui nous achètent des actifs ou qui sont mises sur pied en vue de transférer notre risque de crédit, nous avons établi que, d'après les droits stipulés dans les accords ou du fait de notre participation, nous sommes grandement exposés aux rendements variables de ces entités et que nous les contrôlons. C'est pourquoi nous les consolidons. Les notes 13 et 24 renferment plus de renseignements sur les billets émis par ces entités et les actifs qui leur sont vendus.

Autres

Nous avons d'autres entités structurées consolidées, créées pour satisfaire aux besoins de la Banque et de ses clients. Mis à part l'exposition résultant de notre engagement à titre de promoteur, la Banque ne dispose pas d'autres accords contractuels ou non contractuels visant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants liés à nos participations dans des entités structurées non consolidées :

(en millions de dollars canadiens)	2021			2020		
	Entités de titrisation canadiennes et américaines des clients 1) 3)	Entités de capital	Autres entités de titrisation	Entités de titrisation canadiennes des clients 1)	Entités de capital	Entités de titrisation
Participations inscrites dans notre bilan consolidé						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63	1 210	-	46	1 173	-
Titres de négociation	24	-	58	75	-	72
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	218	-	-	158	-	-
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	464	-	-	291	-	-
Titres au coût amorti	-	-	93	-	-	102
Instruments dérivés	2	-	-	22	-	-
Titres divers	5	-	-	-	39	-
	776	1 210	151	592	1 212	174
Dépôts	63	1 210	-	46	1 173	-
Divers	-	22	-	-	25	-
Risque de perte 2)	14 208	-	151	7 015	1	174
Total des actifs des entités	8 116	1 234	5 686	5 265	1 198	2 560

1) Les titres détenus qui sont émis par nos entités de titrisation canadiennes et américaines des clients sont constitués de papier commercial adossé à des actifs et sont classés dans les titres de négociation, les titres à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

2) Le risque de perte représente les titres détenus, les facilités de trésorerie inutilisées, tout montant engagé non provisionné restant auprès de l'entité financée par BMO, les actifs dérivés et les autres actifs.

3) Comprend l'entité de titrisation américaine des clients, Fairway Financial Company LLC, qui a fait l'objet d'une déconsolidation sur une base prospective au cours de l'exercice 2021.

Entités de titrisation canadiennes des clients

Nous soutenons des entités de titrisation des clients (aussi appelées conduits multicédants soutenus par des banques) qui fournissent à nos clients d'autres sources de financement par la titrisation de leurs actifs. Ces entités donnent à nos clients accès à du financement que ce soit auprès de BMO ou sur les marchés du PCAA en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés; l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs ou de BMO afin de financer les achats. Le vendeur des actifs demeure responsable de la gestion des actifs cédés, et il est le premier à assumer les pertes réalisées sur ces actifs, le cas échéant. Nous ne sommes pas responsables de la gestion ni de l'absorption des premières pertes et aucun des vendeurs n'est associé à la Banque. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons déterminé que nous ne les contrôlons pas, puisque nous n'avons aucun pouvoir sur leurs principales activités, soit la gestion de leurs actifs.

Nous fournissons des facilités de trésorerie aux entités financées sur le marché, ce qui peut exiger que nous leur fournissions du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités et de tout montant non utilisé de l'entité financée par BMO était de 5 400 millions de dollars au 31 octobre 2021 (6 469 millions au 31 octobre 2020).

Entités de capital

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer notre risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Nous ne sommes alors pas exposés à des risques de défaut ou de crédit significatifs. Le reste de notre exposition à leurs rendements variables est moindre que celle des porteurs de billets de ces entités qui, eux, sont exposés à nos risques de défaut et de crédit. Nous ne sommes pas tenus de consolider ces entités.

Autres entités de titrisation

Les autres entités de titrisation ont des avoirs dans des titrisations adossées à des actifs. Où nous agissons en tant que promoteur d'entités structurées qui titrisent des titres adossés à des créances hypothécaires en titres garantis par des créances hypothécaires, nous pouvons détenir des droits en raison de nos titres garantis par des créances hypothécaires détenus sans les consolider puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes. Ces activités visent les titres d'agences parrainées par le gouvernement, dont les émissions des agences parrainées par le gouvernement des États-Unis. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité structurée, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité, de même que notre engagement initial et le maintien de ce dernier. Après la titrisation, nous vendons les titres garantis par des créances hypothécaires à des tiers. Notre exposition maximale liée aux pertes se limite à nos placements dans ces entités figurant au bilan, lesquels sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Dans le cas où des titres adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers, nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs transférés, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés et le produit en trésorerie connexe est comptabilisé en tant que financement garanti à notre bilan consolidé. Au 31 octobre 2021, la juste valeur de ces actifs transférés totalisait 53 millions de dollars (69 millions au 31 octobre 2020) et un montant de néant (néant au 31 octobre 2020) était également pris en compte à la juste valeur dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées.

Dans le cas où des instruments adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers et peuvent être décomptabilisés, nous constatons les profits et les pertes connexes dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Nous pouvons également conserver des droits dans les titres garantis par des créances hypothécaires vendus, ce qui représente le maintien de notre engagement. Au 31 octobre 2021, nous détenions pour 5 millions de dollars de droits conservés (3 millions au 31 octobre 2020) inscrits à la juste valeur à notre bilan consolidé.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, nous avons vendu, à ces entités de titrisation soutenues par BMO, pour 2 549 millions de dollars de titres adossés à des créances hypothécaires (5 797 millions en 2020) et nous avons procédé au dessaisissement de tous les droits dans les titres adossés à des créances hypothécaires titrisés; les profits et les pertes sont constatés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts.

Fonds gérés par BMO

Nous constituons divers fonds que nous gérons également. Nous évaluons si nous contrôlons ou non un fonds donné en nous appuyant sur les intérêts économiques que nous y détenons, ce qui inclut nos placements dans celui-ci et nos frais de gestion gagnés sur les fonds, et aussi en fonction de tout droit qu'auraient les investisseurs de nous démettre de nos fonctions de gestionnaire de placements. Nous ne consolidons que les fonds que nous contrôlons. Notre participation dans les fonds que nous gérons, mais ne consolidons pas, totalisait 1 345 millions de dollars au 31 octobre 2021 (1 718 millions en 2020), dont 321 millions de titres à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 024 millions de titres détenus à des fins de transaction au 31 octobre 2021 (444 millions et 1 274 millions, respectivement en 2020) lesquels sont pris en compte dans notre bilan consolidé.

Autres entités structurées

Nous achetons et détenons des participations dans une variété d'entités structurées tierces, notamment des fonds négociés en bourse, des fonds d'investissement, des sociétés en commandite, des fiducies d'investissement et des entités parrainées par un gouvernement émettant des titres adossés à des actifs qui sont comptabilisées dans les valeurs mobilières dans notre bilan consolidé. Il est jugé que nous avons une participation dans ces investissements en raison de nos avoirs et du fait que nous pouvons agir à titre de contrepartie eu égard à certains contrats dérivés. Nous n'agissons ni comme le gestionnaire de placements ni comme le promoteur de ces investissements. De façon générale, nous sommes un investisseur passif, nous ne détenons pas les principaux pouvoirs de décision à l'égard de ces investissements. Notre exposition maximale aux pertes liées à nos investissements se limite à la valeur comptable de nos investissements et à tout engagement non utilisé que nous avons fourni.

Entités structurées dont nous sommes le promoteur

Il peut être présumé que nous sommes le promoteur d'une entité structurée si nous participons à sa conception, à sa constitution juridique ou à sa commercialisation et si, de manière raisonnable, des intervenants du marché nous associaient à cette entité. Les participations dans des entités de titrisation dont nous sommes le promoteur sont présentées dans le tableau des participations dans des entités structurées non consolidées ci-dessus.

Soutien financier fourni aux entités structurées

Au cours des exercices clos le 31 octobre 2021 et 2020, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à des entités structurées consolidées et non consolidées lorsque nous n'étions tenus, par contrat, de le faire. En outre, nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien dans l'avenir.

Note 8 : Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres prix ou indices du marché des capitaux ou des produits de base.

Les instruments dérivés sont des contrats qui se négocient sur les marchés réglementés ou sur les marchés hors cote. Nous utilisons ces instruments à des fins de négociation ainsi que pour gérer nos risques, principalement ceux liés aux fluctuations des cours de change et d'intérêt, dans le cadre de notre programme de gestion des actifs et des passifs.

Types d'instruments dérivés

Swaps

Le swap est un contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les divers contrats de swaps que nous concluons sont les suivants :

- Swap de taux d'intérêt – les contreparties s'échangent habituellement des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.
- Swap de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de taux d'intérêt et de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de produits de base – les contreparties s'échangent généralement des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit de base.
- Swap d'actions – les contreparties s'échangent le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- Swap sur défaillance – une contrepartie verse des frais à l'autre contrepartie pour que cette dernière accepte de faire un paiement si un incident de crédit survient, comme une faillite ou un défaut de paiement.
- Swap sur rendement total – une contrepartie accepte de payer à l'autre contrepartie ou de recevoir d'elle des sommes en trésorerie dont le montant est fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de sommes dont le montant est fonction des taux de financement en vigueur sur le marché.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat à terme standardisé sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date prédéterminés.

Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur les marchés hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés boursiers réglementés et fait l'objet d'une marge de sécurité calculée quotidiennement.

Options

L'option est un contrat donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans une période préétablie.

Dans le cas d'une option que nous vendons, l'acheteur nous verse une prime parce que nous acceptons un risque de marché.

Dans le cas d'une option que nous achetons, nous versons une prime pour le droit de l'exercer. Comme nous ne sommes pas tenus d'exercer l'option, le principal risque auquel nous sommes exposés est le risque de crédit dans l'éventualité où le vendeur, aux termes d'un contrat négocié sur les marchés hors cote, ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles.

Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes de taux et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur. Il s'agit de contrats en vertu desquels le vendeur s'engage à verser à l'acheteur, selon un montant nominal de référence donné, la différence entre le taux du marché et le taux stipulé au contrat. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Une swaption est une option qui accorde à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap sous-jacent.

Une option à terme est un contrat d'option dont l'instrument sous-jacent est un contrat à terme standardisé unique.

Les principaux risques liés à ces instruments dérivés proviennent de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, de la qualité du crédit et de la valeur des instruments financiers ou des prix des produits de base sous-jacents, selon le cas, ainsi que de l'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les modalités des contrats.

Instruments dérivés incorporés

À l'occasion, nous achetons ou émettons des instruments financiers qui contiennent des instruments dérivés incorporés. L'instrument dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur si ses caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte, si ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et si le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur. Si nous ne pouvons pas déterminer et évaluer de manière fiable l'instrument dérivé incorporé, le contrat est comptabilisé dans sa totalité à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées en résultat. Les instruments dérivés incorporés dans certains de nos billets liés à des titres de participation sont comptabilisés séparément de l'instrument hôte.

Dispositions conditionnelles

Certains instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote renferment des dispositions qui établissent un lien entre le montant de la garantie que nous sommes tenus de fournir ou de payer relativement à nos cotes de crédit (déterminées par les grandes agences de notation). Si nos cotes de crédit devaient être abaissées, certaines contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger la constitution immédiate et continue d'une garantie sur les instruments dérivés en position de passif ou un paiement immédiat. Le montant total de la juste valeur de tous les instruments dérivés qui devaient faire l'objet d'une garantie et qui étaient en position de passif au 31 octobre 2021 était de 4 537 millions de dollars (6 560 millions au 31 octobre 2020), montant à l'égard duquel nous avons fourni des garanties de 3 921 millions (5 967 millions en 2020).

Risques couverts

Risque de taux d'intérêt

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de contrats à terme sur taux d'intérêt, de swaps de taux d'intérêt et d'options, qui sont liés, tout en l'ajustant, à la sensibilité aux taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif spécifique, d'une transaction spécifique prévue, d'un engagement ferme spécifique, ou d'un groupe spécifique de transactions ayant les mêmes caractéristiques de risque.

Risque de change

Nous gérons le risque de change au moyen de contrats à terme sur devises, d'options sur devises, de swaps de devises, de transactions de change au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de dépôts libellés en devises.

Risque lié aux cours des actions

Nous gérons le risque lié aux cours des actions au moyen de swaps sur rendement total.

Instruments dérivés de négociation

Les instruments dérivés de négociation incluent des instruments conclus avec des clients afin d'aider ces derniers à gérer leur risque, des activités de tenue de marché pour appuyer la demande de dérivés provenant de clients, des instruments contractés de façon limitée afin de nous permettre de générer des revenus de négociation à partir de nos principales positions et certains instruments dérivés que nous avons conclus dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture (couvertures économiques).

Nous procédons au montage et à la commercialisation de produits dérivés pour permettre aux clients de transférer, de modifier ou de réduire l'exposition aux risques existante ou prévue.

Les principales activités de négociation comprennent la tenue de marché et le positionnement. La tenue de marché consiste à offrir des cours acheteur et vendeur à d'autres participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et des volumes. Le positionnement consiste à gérer des positions exposées au risque du marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices.

Les instruments dérivés de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes, réalisés ou latents, sont généralement portés aux revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les profits et les pertes latents sur instruments dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions, d'un point de vue économique, peuvent être comptabilisés dans l'état des résultats au même poste que les profits et les pertes latents dérivés de ces expositions. Les profits latents sur instruments dérivés de négociation sont inscrits à notre bilan consolidé au poste instruments dérivés des actifs, et les pertes latentes le sont au poste instruments dérivés des passifs.

Nous pouvons aussi utiliser des contrats de change à terme ou des options pour couvrir, d'un point de vue économique, une partie de notre résultat en dollars américains, afin de réduire au minimum les fluctuations de notre bénéfice net consolidé causées par la conversion de notre résultat réalisé en dollars américains. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont portées aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus de négociation à notre état consolidé des résultats.

Juste valeur des instruments dérivés de négociation et de couverture

La juste valeur représente des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Des détails sur l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés figurent à la note 17.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de nos instruments dérivés :

(en millions de dollars canadiens)	2021			2020		
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	6 132	(4 323)	1 809	10 510	(7 585)	2 925
Contrats de garantie de taux d'intérêt	42	(105)	(63)	29	(276)	(247)
Options achetées	641	-	641	667	-	667
Options vendues	-	(520)	(520)	-	(714)	(714)
Contrats à terme standardisés	-	(3)	(3)	3	(18)	(15)
Contrats de change 1)						
Swaps de devises	1 438	(1 207)	231	2 080	(1 428)	652
Swaps de taux d'intérêt et de devises	8 595	(5 827)	2 768	4 151	(4 207)	(56)
Contrats de change à terme	3 505	(3 925)	(420)	3 611	(2 954)	657
Options achetées	381	-	381	346	-	346
Options vendues	-	(384)	(384)	-	(312)	(312)
Contrats sur produits de base						
Swaps	5 916	(1 256)	4 660	2 162	(1 733)	429
Options achetées	1 383	-	1 383	373	-	373
Options vendues	-	(815)	(815)	-	(456)	(456)
Contrats à terme standardisés	319	(120)	199	53	(144)	(91)
Contrats sur titres de participation						
Contrats de crédit						
Achetés	-	(3)	(3)	11	(6)	5
Vendus	-	(4)	(4)	-	(8)	(8)
Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation	34 350	(27 875)	6 475	32 457	(26 355)	6 102
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt 2)						
Couvertures de flux de trésorerie - swaps	354	(1 166)	(812)	2 602	(43)	2 559
Couvertures de juste valeur - swaps	903	(662)	241	1 118	(2 257)	(1 139)
Total des swaps	1 257	(1 828)	(571)	3 720	(2 300)	1 420
Contrats de change						
Couvertures de flux de trésorerie	1 020	(1 112)	(92)	638	(1 710)	(1 072)
Couvertures de juste valeur	-	-	-	-	(1)	(1)
Couvertures d'investissement net	46	-	46	-	-	-
Total des contrats de change	1 066	(1 112)	(46)	638	(1 711)	(1 073)
Contrats sur titres de participation						
Couvertures de flux de trésorerie	40	-	40	-	(9)	(9)
Total des contrats sur titres de participation	40	-	40	-	(9)	(9)
Juste valeur totale - instruments dérivés de couverture 3)	2 363	(2 940)	(577)	4 358	(4 020)	338
Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation et de couverture	36 713	(30 815)	5 898	36 815	(30 375)	6 440
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	(20 952)	20 952	-	(19 302)	19 302	-
Total	15 761	(9 863)	5 898	17 513	(11 073)	6 440

1) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

2) Nous ne détenons aucun contrat à terme d'obligations au 31 octobre 2021 (la juste valeur des contrats à terme d'obligations désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur est arrondie à néant au 31 octobre 2020).

3) La juste valeur des instruments dérivés de couverture compense totalement ou partiellement les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes inscrits au bilan.

Les actifs sont présentés après déduction des passifs envers les clients lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants et que nous avons l'intention de régler les contrats à leur solde net.

Montants nominaux de référence des instruments dérivés de négociation

Les montants nominaux de référence de nos instruments dérivés représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

	2021			2020		
	Négoiés en bourse	Hors cote	Total	Négoiés en bourse	Hors cote	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	-	3 976 428	3 976 428	-	4 148 257	4 148 257
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	147 657	147 657	-	517 332	517 332
Options achetées	10 611	69 491	80 102	24 683	57 833	82 516
Options vendues	3 621	68 155	71 776	3 796	64 728	68 524
Contrats à terme standardisés	232 972	-	232 972	297 578	-	297 578
Total des contrats de taux d'intérêt	247 204	4 261 731	4 508 935	326 057	4 788 150	5 114 207
Contrats de change ¹⁾						
Swaps de devises	-	45 482	45 482	-	47 805	47 805
Swaps de taux d'intérêt et de devises	-	506 791	506 791	-	534 752	534 752
Contrats de change à terme	-	489 081	489 081	-	494 640	494 640
Options achetées	1 762	54 145	55 907	1 673	39 067	40 740
Options vendues	4 735	54 147	58 882	2 346	41 327	43 673
Contrats à terme standardisés	222	-	222	1 608	-	1 608
Total des contrats de change	6 719	1 149 646	1 156 365	5 627	1 157 591	1 163 218
Contrats sur produits de base						
Swaps	-	28 892	28 892	-	30 613	30 613
Options achetées	10 020	4 526	14 546	4 846	5 728	10 574
Options vendues	11 000	3 132	14 132	6 514	3 704	10 218
Contrats à terme standardisés	39 448	-	39 448	39 011	-	39 011
Total des contrats sur produits de base	60 468	36 550	97 018	50 371	40 045	90 416
Contrats sur titres de participation						
	106 302	98 962	205 264	110 274	60 202	170 476
Contrats de crédit						
Achetés	-	12 358	12 358	-	7 407	7 407
Vendus	-	5 158	5 158	-	1 795	1 795
Total	420 693	5 564 405	5 985 098	492 329	6 055 190	6 547 519

1) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Le tableau exclut les engagements de dérivés au titre d'engagements de prêts d'un montant nominal de référence de 5 613 millions de dollars (2 603 millions au 31 octobre 2020).

Instruments dérivés utilisés dans la comptabilité de couverture

Conformément à notre stratégie de gestion des risques, nous concluons divers contrats sur instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions. Nous avons également recours à des dépôts, à des swaps de devises et à des contrats de change à terme pour couvrir notre exposition au risque de change lié à notre investissement net dans des établissements à l'étranger.

Lorsque l'élément couvert est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, le dérivé connexe est contrebalancé naturellement dans l'état des résultats. Toutefois, dans le cas où nous gérons les risques encourus liés aux instruments qui sont comptabilisés au coût amorti, y compris les prêts et dépôts ou les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nous recourons à la comptabilité de couverture afin d'éliminer la non-concordance entre l'élément couvert et le dérivé à la valeur de marché.

Dans la mesure où ces instruments dérivés utilisés pour gérer les risques comblent les exigences concernant la comptabilité de couverture, nous les désignons comme relations de couverture. Nos stratégies de gestion du risque structurel de marché, y compris notre façon de gérer les risques de taux d'intérêt et de change, sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation) du Rapport de gestion du présent Rapport annuel. De plus, notre exposition au risque de change est présentée dans la section Risque de change du Rapport de gestion. Notre exposition au risque lié aux cours des actions et la façon dont nous gérons ce risque sont présentées à la section Autres régimes de rémunération fondée sur des actions, régimes d'intéressement à moyen terme, de la note 20.

L'emploi d'instruments dérivés pour couvrir les expositions aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions nous expose en plus au risque de crédit de la contrepartie au dérivé. Nous atténuons le risque de crédit en concluant des transactions avec des contreparties de premier ordre, qui sont tenues de donner une garantie, en concluant des conventions-cadres de compensation ou en effectuant des règlements par l'entremise de contreparties compensées de manière centralisée.

Pour être considérée comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée comme telle et dûment documentée lors de sa mise en place. Les documents doivent faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture, en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, ainsi que la manière dont l'efficacité doit être évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou celles du montant des flux de trésorerie futurs de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de ces instruments de couverture à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement une analyse quantitative de régression statistique. Nous estimons qu'une relation de couverture est très efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables faisant l'objet de l'analyse de régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. La méthode diffère dans le cas de notre couverture d'investissement net, laquelle est présentée dans la section Couvertures d'investissement net ci-après.

Toute inefficacité de la relation de couverture est constatée lorsqu'elle se produit dans les revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Aux termes de la phase 1 des modifications de l'IASB de l'IAS 39 et de l'IFRS 7, certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture ont été modifiées et prévoient une mesure d'allègement à l'incertitude entourant la réforme des TIO dans la période précédant le remplacement des TIO. Ces modifications nous permettent de supposer que le taux de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'élément couvert et les flux de trésorerie de l'instrument de

couverture ne sont pas modifiés à la suite de la réforme des TIO, ce qui nous permet toujours d'appliquer la comptabilité de couverture. Les modifications prévoient également une exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfait pas aux exigences d'efficacité du seul fait de la réforme des TIO. Nous continuons d'appliquer ces modifications en date du 31 octobre 2021; toutefois, l'application de ces modifications prendra fin au moment de la cessation de la relation de couverture touchée ou lorsque qu'il ne subsistera plus d'incertitude entourant la réforme des TIO au sujet de l'échéance ou du montant des flux de trésorerie fondés sur les TIO, selon la première occurrence.

Le tableau qui suit présente le montant nominal de référence et les taux moyens des instruments dérivés et la valeur comptable des dépôts désignés comme instruments de couverture, en fonction du terme à court, du type de couverture et du type de risque, selon le cas.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Terme à court					2021	2020
		Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt								
Montant nominal de référence 1)		24 639	24 172	18 145	25 733	1 463	94 152	92 296
Taux d'intérêt fixe moyen		0,60 %	1,20 %	1,15 %	1,26 %	1,68 %	1,06 %	1,39 %
Risque de change – Swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré 2)								
Paire dollar canadien-dollar américain 3)								
Montant nominal de référence		6 668	17 446	7 091	6 836	251	38 292	43 381
Taux d'intérêt fixe moyen		1,67 %	2,33 %	1,43 %	1,53 %	3,02 %	1,91 %	1,92 %
Cours de change moyen : dollar canadien-dollar américain		1,3031	1,3283	1,2606	1,3420	1,3122	1,3137	1,3219
Paire dollar canadien-euro								
Montant nominal de référence		3 843	8 634	-	1 839	201	14 517	17 299
Taux d'intérêt fixe moyen		2,60 %	1,91 %	-	1,89 %	2,97 %	2,10 %	2,17 %
Cours de change moyen : dollar canadien-euro		1,5382	1,5025	-	1,4711	1,4870	1,5078	1,5008
Autres paires de devises								
Montant nominal de référence 4)		1 908	3 673	4 474	-	-	10 055	7 104
Taux d'intérêt fixe moyen		2,51 %	2,76 %	2,03 %	-	-	2,39 %	2,63 %
Cours de change moyen : dollar canadien-devise autre que le dollar américain et l'euro		1,4245	1,2229	1,6710	-	-	1,4606	1,2923
Risque lié aux cours des actions – swap sur rendement total								
Montant nominal de référence		515	-	-	-	-	515	302
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt								
Montant nominal de référence 5)		11 740	30 534	19 555	16 777	2 105	80 711	94 738
Taux d'intérêt fixe moyen		0,97 %	1,30 %	1,18 %	1,20 %	1,71 %	1,21 %	1,47 %
Risque de taux d'intérêt – contrats à terme d'obligations (instruments dérivés de négociation)								
Montant nominal de référence		-	-	-	-	-	-	48
Prix moyen en dollars		-	-	-	-	-	-	126
Risque de change – Swaps de devises								
Paire dollar américain – livre sterling								
Montant nominal de référence 6)		-	-	-	-	-	-	39
Taux d'intérêt fixe moyen		-	-	-	-	-	-	0,66 %
Cours de change moyen : dollar américain-livre sterling		-	-	-	-	-	-	1,3024
Couvertures d'investissement net								
Risque de change – Swaps de devises et contrats de change à terme								
Paire dollar canadien – livre sterling								
Montant nominal de référence		153	1 132	-	-	-	1 285	-
Risque de change – passif – dépôts								
Dépôt libellé en dollars américains – valeur comptable		5 964	-	-	-	-	5 964	8 219
Dépôt libellé en livres sterling – valeur comptable		728	-	-	-	-	728	892

- 1) Au 31 octobre 2021, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, échéant après le 30 juin 2023 se chiffrait à 35 519 millions de dollars selon le TIOL en dollars américains. Nous avons un montant nominal de référence de 48 825 millions au 31 octobre 2020 susceptible d'être visé par la réforme des TIO échéant après le 31 décembre 2021, soit la date de cessation au moment de l'adoption de la phase 1 des modifications.
- 2) Dans le cadre de certaines stratégies de couverture qui reposent sur les swaps de devises, une branche libellée en dollars canadiens est insérée dans ces derniers afin de créer deux swaps désignés comme couvertures distinctes (par exemple, un swap de devises euro-dollar américain divisé en swaps de devises euro-dollar canadien et dollar canadien-dollar américain). Dans le tableau ci-dessus, les montants nominaux de référence sont majorés, car les swaps de devises sont présentés selon la paire de monnaies dollar canadien-devise.
- 3) Comprennent les swaps de devises visant les paires de monnaies suivantes : dollar canadien-dollar australien, dollar canadien-franc suisse, dollar canadien-renminbi, dollar canadien-livre sterling ou dollar canadien-dollar de Hong Kong, le cas échéant.
- 4) Au 31 octobre 2021, le montant nominal de référence des swaps de devises susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, échéant après le 31 décembre 2021, se chiffrait à 718 millions de dollars selon le TIOL en livres sterling (718 millions au 31 octobre 2020).
- 5) Le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt susceptibles d'être visés par la réforme des TIO échéant après le 30 juin 2023, se chiffrait à 43 642 millions de dollars selon le TIOL en dollars américains. Nous avons un montant nominal de référence de 55 130 millions selon le TIOL en dollars américains au 31 octobre 2020 susceptible d'être visé par la réforme des TIO échéant après le 31 décembre 2021, soit la date de cessation au moment de l'adoption de la phase 1 des modifications. Le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt selon le TIOL en livres sterling échéant après le 31 décembre 2021, se chiffrait à néant au 31 octobre 2021 (41 millions au 31 octobre 2020).
- 6) Au 31 octobre 2021, le montant nominal de référence des swaps de devises susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, échéant après le 30 juin 2023, se chiffrait à néant selon le TIOL en dollars américains. Nous avons un montant nominal de référence de 39 millions de dollars selon le TIOL en dollars américains au 31 octobre 2020 susceptible d'être visé par la réforme des TIO échéant après le 31 décembre 2021, soit la date de cessation au moment de l'adoption de la phase 1 des modifications.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque lié à la variabilité des flux de trésorerie pour les instruments productifs d'intérêts à taux variable et les actifs et passifs libellés en devises, ainsi que certaines attributions de droits à des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie sujettes au risque lié aux cours

des actions. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt avec ou sans options incorporées, des swaps de devises et des swaps sur rendement total afin de couvrir cette variabilité. Le risque de change est couvert pour son montant total, tandis que le risque d'intérêt est couvert jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le taux d'intérêt de référence est une composante observable sur les marchés financiers pertinents, comme le TIOL ou le taux des acceptations bancaires.

Nous déterminons le montant de l'exposition au risque faisant l'objet de la comptabilité de couverture en évaluant l'incidence éventuelle d'une variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des actions sur les flux de trésorerie futurs liés aux prêts et dépôts à taux variable, aux actifs et passifs libellés en devises et à certains paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques d'analyse comme la simulation, l'analyse de la sensibilité, la simulation de crise et l'analyse d'écart.

Nous comptabilisons les intérêts que nous payons ou que nous recevons sur ces instruments dérivés liés aux couvertures de flux de trésorerie comme un ajustement des revenus nets d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats, sur la durée de la couverture.

La non-concordance comptable susceptible de survenir est éliminée en comptabilisant, dans les autres éléments du résultat global, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé qui compensent les variations de la juste valeur de l'instrument couvert au titre du risque couvert désigné. L'inefficacité de la couverture, soit la portion de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui ne compense pas la variation de la juste valeur de l'instrument couvert, est portée directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans notre état consolidé des résultats, à mesure qu'elle survient.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui cessent d'exister avant la fin de leur durée initiale, le montant cumulatif des profits ou pertes latents comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti, dans notre état consolidé des résultats, par imputation aux revenus nets d'intérêts pour ce qui est des swaps de taux d'intérêt et à la rémunération du personnel pour ce qui est des swaps sur rendement total sur la période durant laquelle l'élément couvert est constaté en résultat. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, la totalité des profits ou pertes latents est immédiatement constatée dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. En général, nous ne résilions pas nos contrats de couverture de change avant l'échéance.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, nous avons recours à un instrument dérivé hypothétique pour évaluer le risque couvert au titre des prêts et dépôts à taux variable, des actifs et passifs libellés en devises ou des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions. L'instrument dérivé hypothétique a les mêmes conditions essentielles que l'élément couvert et compense parfaitement les flux de trésorerie couverts.

Dans le cas de nos relations de couverture de flux de trésorerie, les principales sources d'inefficacité à l'égard de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont l'écart entre les indices de taux d'intérêt, l'écart entre leur durée et l'écart entre la fréquence de révision et la fréquence de règlement.

Couvertures d'investissement net

Les couvertures d'investissement net atténuent notre exposition aux fluctuations du cours de change ayant trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les dépôts libellés en devises, les swaps de devises et les contrats de change à terme sont désignés comme instrument de couverture pour une partie de l'investissement net dans des établissements à l'étranger. Nous désignons le cours de change au comptant de notre instrument de couverture comme couverture d'investissement net. La conversion des devises de notre investissement net dans des établissements à l'étranger et la partie efficace de l'instrument de couverture correspondant sont comptabilisés dans le poste profit (perte) latent provenant de la conversion de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des autres éléments du résultat global, au lieu de l'état des résultats dans le cas de l'instrument de couverture si la comptabilité de couverture n'a pas été choisie.

L'efficacité de notre couverture d'investissement net est déterminée au moyen de la méthode de compensation selon le cours de change au comptant. Puisque le montant nominal de référence des instruments de couverture et celui de l'investissement net couvert dans des établissements à l'étranger sont les mêmes, aucune source d'inefficacité n'existe au sein de ces relations de couverture.

Les tableaux suivants présentent de l'information ayant trait aux éléments désignés comme instruments de couverture, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2021 et 31 octobre 2020 :

	Valeur comptable des instruments de couverture 1)		Inefficacité de la couverture		
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture 2)	Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture 2)	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres
2021					
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt	354	(1 166)	(2 467)	2 447	(5)
Risque de change – swaps de change et contrats de change à terme	1 020	(1 112)	276	(276)	-
Risque lié au cours des actions – swaps sur rendement total	40	-	313	(313)	-
	1 414	(2 278)	(1 878)	1 858	(5)
Couvertures d'investissement net					
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme	46	-	29	(29)	-
Risque de change – passif-dépôts	-	(6 692)	647	(647)	-
Total	1 460	(8 970)	(1 202)	1 182	(5)
2020					
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt	2 602	(43)	2 516	(2 520)	4
Risque de change – swaps de change et contrats de change à terme	638	(1 710)	(315)	315	-
Risque lié au cours des actions – swaps sur rendement total	-	(9)	(108)	108	-
	3 240	(1 762)	2 093	(2 097)	4
Couvertures d'investissement net					
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme	-	(9 111)	(131)	131	-
Risque de change – passif-dépôts	-	(9 111)	(131)	131	-
Total	3 240	(10 873)	1 962	(1 966)	4

1) Correspond aux profits (pertes) latents comptabilisés relativement aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

2) Correspond aux montants à jour.

Les tableaux suivants présentent de l'information ayant trait aux répercussions, avant impôts, sur notre état consolidé du résultat global, des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2021 et 31 octobre 2020 :

(en millions de dollars canadiens)

2021

	Solde au 31 octobre 2020	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net	Solde au 31 octobre 2021 1)	Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
					Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	3 529	(2 462)	(489)	578	(921)	1 499
Risque de change	(759)	266	10	(483)	(483)	-
Risque lié au cours des actions	(50)	313	(84)	179	179	-
	2 720	(1 883)	(563)	274	(1 225)	1 499
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(1 939)	676	-	(1 263)	(1 263)	-
Total	781	(1 207)	(563)	(989)	(2 488)	1 499

(en millions de dollars canadiens)

2020

	Solde au 31 octobre 2019	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net	Solde au 31 octobre 2020 1)	Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
					Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	1 156	2 512	(139)	3 529	2 359	1 170
Risque de change	(444)	(350)	35	(759)	(759)	-
Risque lié au cours des actions	17	(108)	41	(50)	(50)	-
	729	2 054	(63)	2 720	1 550	1 170
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(1 808)	(131)	-	(1 939)	(1 939)	-
Total	(1 079)	1 923	(63)	781	(389)	1 170

1) Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffrait à (89) millions de dollars et à (741) millions au 31 octobre 2020.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe que causent les fluctuations de taux d'intérêt. D'un point de vue économique, ces couvertures transforment des actifs et passifs à taux fixe en actifs et passifs à taux variable. Nous avons recours à des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme d'obligations pour couvrir le risque de taux d'intérêt, y compris les taux d'intérêt de référence, qui sont inhérents aux titres à taux fixe, et pour couvrir un portefeuille de prêts hypothécaires, des dépôts et la dette subordonnée et d'autres passifs.

La valeur comptable des actifs ou passifs à taux fixe qui font partie de la relation de couverture est ajustée en fonction de la variation de la valeur du risque qui est couvert. Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ne neutralisent pas les variations de la juste valeur de l'élément couvert contre le risque couvert, le montant net (l'inefficacité de la couverture) est porté directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui cessent d'exister, nous n'ajustons plus l'élément couvert. L'ajustement cumulatif à la juste valeur de l'élément couvert est alors amorti par imputations aux revenus nets d'intérêts sur le reste de sa durée. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, l'ajustement cumulatif à la juste valeur est inclus dans le profit ou la perte découlant de la vente ou du règlement.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les principales sources d'inefficacité sont notre risque de crédit propre sur la juste valeur du swap, et l'écart entre l'intérêt à taux fixe ou rajusté et la fréquence de règlement pour le swap et l'élément couvert.

Les montants liés aux instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture pour les exercices clos le 31 octobre 2021 et 31 octobre 2020 sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

2021

	Valeur comptable des instruments dérivés de couverture 1)		Inefficacité de la couverture			Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts		
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres	Valeur comptable de l'élément couvert 2)	Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couverture de juste valeur 3)								
Swaps de taux d'intérêt	903	(662)	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	1 649	(1 654)	(5)	49 789	156	62
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	(644)	638	(6)	(31 530)	(121)	(91)
Total	903	(662)	1 005	(1 016)	(11)	18 259	35	(29)

2020

Couverture de juste valeur 3)								
Swaps de taux d'intérêt	1 118	(2 257)	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	-	(1)	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	(1 791)	1 794	3	58 608	2 762	25
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	622	(620)	2	(39 950)	(943)	8
Total	1 118	(2 258)	(1 169)	1 174	5	18 658	1 819	33

1) Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

2) Correspond à la valeur comptable présentée au bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

3) Néant en ce qui concerne les contrats à terme d'obligations désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur au 31 octobre 2021 (tous les montants dans le tableau sont arrondis à néant au 31 octobre 2020).

Risque de marché lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés posent un risque de marché. Le risque de marché découle de la possibilité d'une incidence négative, sur le bilan ou l'état des résultats, de fluctuations défavorables de la valeur d'instruments dérivés par suite de variations de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, la migration du crédit et les défaillances. Nous nous efforçons de limiter le risque de marché en appliquant des processus globaux de gouvernance et de gestion pour toutes les activités comportant un risque de marché.

Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés représentent un risque de crédit en raison de la possibilité que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations. Le risque de crédit lié à un instrument dérivé représente habituellement une petite fraction du montant nominal de référence de l'instrument en question. De façon générale, les contrats sur instruments dérivés peuvent nous exposer à des pertes si l'évolution des taux du marché influe défavorablement sur la position de la contrepartie et que cette contrepartie manque à ses obligations de paiement. Le risque de crédit est représenté par la juste valeur positive de l'instrument dérivé. Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en traitant avec des contreparties que nous considérons comme solvables, et nous gérons notre risque de crédit lié aux instruments dérivés selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Nous cherchons également d'autres moyens de réduire notre risque de pertes sur créances lié aux instruments dérivés, en exigeant des garanties et en concluant des conventions-cadres de compensation avec des contreparties. Ces conventions-cadres juridiquement exécutoires permettent d'atténuer le risque de crédit lié aux contrats favorables dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie doivent être réglés en même temps que les contrats favorables.

Les instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comportent un risque de crédit limité, car ils sont réglés sur une base nette quotidiennement avec chaque bourse.

Les expressions suivantes relatives au risque de crédit sont utilisées dans les tableaux sur le risque de crédit qui suivent :

Valeur de remplacement : tient compte de la perte qui se produirait en cas de défaut d'une contrepartie dans la période courante ou à une période ultérieure, en supposant que la liquidation et le remplacement des transactions interviennent instantanément, dans l'hypothèse d'une absence totale de recouvrement en cas de faillite.

Équivalent-risque de crédit : Le total de la valeur de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit potentiel ajusté en fonction du multiplicateur de 1,4, conformément aux normes d'adéquation des fonds propres édictées par le BSIF.

Actifs pondérés en fonction des risques : L'équivalent-risque de crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie et compte tenu des garanties, des dispositions de compensation et d'autres facteurs d'atténuation du risque de crédit, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

(en millions de dollars canadiens)

	2021			2020		
	Valeur de remplacement 1)	Équivalent- risque de crédit 1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Valeur de remplacement 1)	Équivalent- risque de crédit 1)	Actifs pondérés en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	2 636	6 936	1 422	5 228	10 713	3 380
Contrats de garantie de taux d'intérêt	667	2 545	826	1 153	3 332	1 479
Options achetées	16	72	81	2	55	12
Options vendues	20	105	70	68	206	150
	3 339	9 658	2 399	6 451	14 306	5 021
Négociés en bourse						
Contrats à terme standardisés	71	141	3	22	83	2
Options achetées	2	4	-	45	66	1
Options vendues	2	4	-	3	4	-
	75	149	3	70	153	3
Total des contrats de taux d'intérêt	3 414	9 807	2 402	6 521	14 459	5 024
Contrats de change 2)						
Hors cote						
Swaps	1 087	4 609	987	872	5 581	794
Contrats de change à terme	769	6 649	883	1 032	7 859	823
Options achetées	93	270	104	68	196	95
Options vendues	11	115	38	5	76	27
	1 960	11 643	2 012	1 977	13 712	1 739
Négociés en bourse						
Contrats à terme standardisés	1	2	-	1	2	-
Options achetées	15	22	-	12	17	-
Options vendues	26	37	1	12	18	-
	42	61	1	25	37	-
Total des contrats de change	2 002	11 704	2 013	2 002	13 749	1 739
Contrats sur produits de base						
Hors cote						
Swaps	4 357	8 183	2 148	1 424	4 215	2 119
Options achetées	1 537	2 601	457	117	746	257
Options vendues	6	175	51	1	234	74
	5 900	10 959	2 656	1 542	5 195	2 450
Négociés en bourse						
Contrats à terme standardisés	1 829	3 244	65	635	1 612	33
Options achetées	474	721	14	373	562	11
Options vendues	463	727	15	221	363	7
	2 766	4 692	94	1 229	2 537	51
Total des contrats sur produits de base	8 666	15 651	2 750	2 771	7 732	2 501
Contrats sur titres de participation						
Hors cote						
Négociés en bourse	467	9 754	2 663	563	8 010	2 399
	3 873	7 938	159	5 958	10 135	203
Total des contrats sur titres de participation	4 340	17 692	2 822	6 521	18 145	2 602
Contrats de crédit						
	277	721	79	272	741	75
Total	18 699	55 575	10 066	18 087	54 826	11 941

1) La valeur de remplacement et l'équivalent-risque de crédit sont présentés après l'incidence des conventions-cadres de compensation et calculés au moyen de l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF. Par conséquent, le tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagement de prêts.

2) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Terme à courir

Les dates d'échéance de nos contrats sur instruments dérivés varient. Le tableau suivant présente les termes contractuels à courir relativement aux montants nominaux de référence de nos contrats sur instruments dérivés :

(en millions de dollars canadiens)	Terme à courir					2021	2020
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total des montants nominaux de référence	Total des montants nominaux de référence
Contrats de taux d'intérêt							
Swaps	1 421 335	1 162 256	710 856	657 830	199 014	4 151 291	4 335 291
Contrats de garantie de taux d'intérêt, contrats à terme standardisés et options	350 532	138 390	25 879	14 969	2 737	532 507	965 998
Total des contrats de taux d'intérêt	1 771 867	1 300 646	736 735	672 799	201 751	4 683 798	5 301 289
Contrats de change 1)							
Swaps	137 841	196 488	121 635	110 545	32 824	599 333	637 501
Contrats de change à terme	474 834	13 016	1 341	208	27	489 426	494 640
Contrats à terme standardisés	213	9	-	-	-	222	1 608
Options	104 031	8 799	1 959	-	-	114 789	84 413
Total des contrats de change	716 919	218 312	124 935	110 753	32 851	1 203 770	1 218 162
Contrats sur produits de base							
Swaps	12 709	14 622	1 495	66	-	28 892	30 613
Contrats à terme standardisés	20 577	17 258	1 540	73	-	39 448	39 011
Options	16 358	11 936	384	-	-	28 678	20 792
Total des contrats sur produits de base	49 644	43 816	3 419	139	-	97 018	90 416
Contrats sur titres de participation	141 028	48 206	14 534	1 780	232	205 780	170 778
Contrats de crédit 2)	298	866	9 635	6 325	392	17 516	9 202
Total du montant nominal de référence	2 679 756	1 611 846	889 258	791 796	235 226	6 207 882	6 789 847

1) Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

2) Selon l'approche standard pour mesurer le risque de contrepartie, ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagements de prêts.

Note 9 : Bureaux et matériel

Nous comptabilisons l'ensemble des bureaux et du matériel appartenant à la Banque au coût moins l'amortissement cumulé et toute dépréciation cumulée, sauf dans le cas des terrains qui, eux, sont inscrits au coût. Les immeubles, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation, l'autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque les composantes importantes d'un immeuble ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée respective. Les durées d'utilité estimées maximales que nous utilisons pour l'amortissement de nos actifs sont les suivantes :

Immeubles	De 10 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	De 5 à 7 ans
Autre matériel	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, jusqu'à un maximum de 10 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des bureaux et du matériel font l'objet d'examen annuel à la lumière de tout changement de situation et sont ajustées au besoin. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous étudions la présence d'indications montrant que les bureaux et le matériel doivent subir un test de dépréciation. S'il existe des indications de dépréciation d'un actif, nous le soumettons à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être tirés de l'actif. Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Il y a eu une réduction de valeur pour dépréciation des bureaux et du matériel de 36 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 (4 millions en 2020 et néant en 2019). Les profits et pertes sur cession sont inclus dans les charges autres que d'intérêts sous bureaux et matériel dans notre état consolidé des résultats.

Contrats de location

Lorsque nous concluons de nouvelles ententes en tant que preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative en nous fondant sur la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location calculés à l'aide de notre taux d'emprunt marginal sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location correspond au temps pour lequel le contrat de location est non résiliable auquel s'ajoute toute option de prolongation ou de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la plus rapprochée des deux dates. Nous ajustons l'actif pour tenir compte de toutes pertes de valeur, s'il y a lieu.

L'obligation locative fait l'objet d'un accroissement au titre des intérêts sur la durée des contrats de location, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisées dans le poste autres passifs sous les charges d'intérêts à notre état consolidé des résultats. L'obligation locative est réévaluée lorsque des décisions sont prises d'exercer les options aux termes des contrats de location ou que la certitude raisonnable qu'a le preneur d'exercer une option en vertu du contrat change. Il y a lieu de se reporter à la note 14 pour de plus amples informations.

Les montants afférents aux contrats de location de faible valeur sont passés en charges au moment où ils sont comptabilisés dans les bureaux et matériel sous les charges autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Avant l'adoption de l'IFRS 16, le loyer net constaté dans le poste bureaux et matériel, sous les charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats, s'est établi, pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, à 600 millions de dollars.

Le tableau qui suit présente le total du coût et de l'amortissement cumulé afférent aux bureaux et au matériel détenus et loués.

	(en millions de dollars canadiens)													
	2021							2020						
	Terrains	Immeubles	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation 1)	Total	Terrains	Immeubles	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation 1)	Total
Coût														
Solde à l'ouverture de l'exercice	112	1 454	2 481	904	1 769	2 580	9 300	109	1 534	2 470	973	1 615	s. o.	6 701
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 1) 2)	-	-	-	-	-	-	-	-	(23)	(65)	-	-	-	2 053 1 965
Entrées/modifications de contrats de location	-	52	193	53	192	731	1 221	8	53	168	41	167	559	996
Sorties 3)	(6)	(44)	(349)	(245)	(44)	(29)	(717)	(6)	(116)	(104)	(122)	(28)	(22)	(398)
Change et autres	(7)	(108)	(33)	(27)	24	(81)	(232)	1	6	12	12	15	(10)	36
Solde à la clôture de l'exercice	99	1 354	2 292	685	1 941	3 201	9 572	112	1 454	2 481	904	1 769	2 580	9 300
Amortissement et dépréciation cumulés														
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	936	1 888	680	1 250	363	5 117	-	961	1 786	742	1 157	s. o.	4 646
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 1) 2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(27)	-	-	27	-
Sorties 3)	-	(46)	(345)	(245)	(41)	(29)	(706)	-	(93)	(100)	(120)	(25)	(22)	(360)
Amortissement	-	52	217	51	105	366	791	-	64	218	52	107	360	801
Change et autres 4)	-	(75)	(36)	(15)	24	18	(84)	-	4	11	6	11	(2)	30
Solde à la clôture de l'exercice	-	867	1 724	471	1 338	718	5 118	-	936	1 888	680	1 250	363	5 117
Valeur comptable nette	99	487	568	214	603	2 483	4 454	112	518	593	224	519	2 217	4 183

1) Le 1^{er} novembre 2019, nous avons adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui prévoit la comptabilisation de l'effet cumulatif de l'adoption dans les résultats non distribués d'ouverture, sans retraitement des chiffres des périodes antérieures (se reporter à la note 1).

2) Comprend la valeur comptable nette des immeubles transférés aux actifs au titre de droits d'utilisation.

3) Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan.

4) Comprend les charges de dépréciation.

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 16.

Note 10 : Acquisitions et dessaisissements

Acquisitions

Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui englobe toute contrepartie conditionnelle. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables repris et la contrepartie conditionnelle sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée sur le montant net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont pris en compte dans nos états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Clearpool Group Inc.

Le 6 avril 2020, nous avons réalisé l'acquisition de Clearpool Group Inc. (Clearpool), un fournisseur de solutions de négociation électronique basé à New York et exerçant des activités tant aux États-Unis qu'au Canada, pour une contrepartie en trésorerie de 139 millions de dollars américains (196 millions de dollars canadiens) plus une contrepartie conditionnelle d'environ 7 millions de dollars américains (11 millions de dollars canadiens) fondée sur l'atteinte de certaines cibles en matière de produits sur quatre ans. L'acquisition a été comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises, et l'entreprise acquise de même que l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation Marchés des capitaux.

Dans le cadre de cette acquisition, nous avons acquis des immobilisations incorporelles de 85 millions de dollars et un écart d'acquisition de 132 millions. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de trois à huit ans. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales.

Le tableau ci-dessous résume la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition :

(en millions de dollars canadiens)	Clearpool
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	217
Autres actifs	44
Total des actifs	261
Passifs	54
Prix d'achat	207

La ventilation du prix d'achat de Clearpool est finale.

Dessaisissements

Les actifs non financiers non courants (et les groupes destinés à être cédés) sont classés comme étant détenus en vue de la vente à la condition que leur valeur comptable puisse être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs présentent des caractéristiques exigeant leur classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable. Les actifs non financiers non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute réduction ultérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la

vente, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la réduction de valeur cumulative ou qu'elle n'a pas une incidence sur la perte de valeur affectée antérieurement à l'écart d'acquisition, est également comptabilisée dans le poste charges autres que d'intérêts. Les profits sur cession sont constatés dans les revenus autres que d'intérêts.

Banque privée, Asie

Le 30 avril 2021, nous avons conclu la vente de nos activités de banque privée à Hong Kong et à Singapour, faisant partie de notre secteur d'exploitation BMO Gestion de patrimoine, à J. Safra Sarasin Group. La vente de cette entreprise n'est pas considérée comme étant significative pour la Banque.

Activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique et activités de gestion aux États-Unis

Le 8 novembre 2021, nous avons conclu la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, faisant partie de notre secteur d'exploitation BMO Gestion du patrimoine, à Ameriprise Financial Inc. (Ameriprise) pour un produit de 615 millions de livres sterling (1 042 millions de dollars canadiens) dans le cadre d'une transaction entièrement en trésorerie. La transaction avec Ameriprise comprend la possibilité que certains clients des activités de gestion d'actifs de BMO aux États-Unis transfèrent leurs comptes chez Ameriprise, les transferts devant être terminés au premier trimestre de l'exercice 2022, sous réserve du consentement des clients. Comme cette transaction satisfait aux dispositions en matière de comptabilité au titre des actifs détenus en vue de la vente selon lesquelles les actifs et les passifs sont évalués au plus faible de leur juste valeur diminuée des coûts de vente et de leur valeur comptable à la clôture de chaque période de présentation jusqu'à leur sortie, nous avons comptabilisé une réduction de valeur de l'écart d'acquisition afférent à ces activités totalisant 779 millions de dollars à l'exercice 2021. La réduction de valeur a été portée dans le poste Autres, sous charges autres que d'intérêts des Services d'entreprise dans notre état consolidé des résultats. Au 8 novembre 2021, des actifs et des passifs afférents à nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique respectivement d'environ 1 696 millions et 527 millions ont été décomptabilisés. En relation avec la conclusion de la vente, nous constaterons une perte de 28 millions afférent à la conversion des monnaies étrangères au cours du premier trimestre de l'exercice 2022, montant qui a été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global figurant sous les capitaux propres vers le bénéfice net.

Taplin, Canida & Habacht LLC

Le 27 juillet 2021, nous avons conclu une entente avec Loop Capital visant la vente de Taplin, Canida & Habacht LLC, faisant partie de nos activités de gestion d'actifs aux États-Unis. La clôture de cette transaction devrait avoir lieu au premier trimestre de l'exercice 2022, sous réserve des conditions de clôture habituelles. La vente de cette entreprise n'est pas considérée comme étant significative pour la Banque.

Note 11 : Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Écart d'acquisition

Lorsque nous procédons à une acquisition, nous attribuons le prix d'achat payé aux actifs acquis, y compris les immobilisations incorporelles identifiables, et aux passifs repris. Toute partie de la contrepartie transférée qui excède la juste valeur des actifs nets acquis est considérée comme un écart d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, nous utilisons la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque groupe d'UGT en appuyant sur des projections actualisées des flux de trésorerie. Ces projections ont été établies pour les dix premières années d'après les résultats d'exploitation réels, la performance future prévue des activités et les résultats passés. Pour la période postérieure à ces dix années, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteraient à des taux annuels permanents d'au plus 3,0 % (2,5 % en 2020). Les taux d'actualisation que nous avons employés aux fins du calcul des valeurs recouvrables en 2021 se situaient dans une fourchette de 6,8 % à 11,0 % (6,0 % à 10,3 % en 2020), et étaient fondés sur notre estimation du coût du capital de chaque UGT. Le coût du capital de chaque UGT a été estimé au moyen du modèle d'évaluation des actifs financiers, d'après les coefficients bêta historiques de sociétés ouvertes comparables à l'UGT. Nous avons recours à des jugements importants pour déterminer les données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés qui sont très sensibles aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions.

Les hypothèses clés décrites ci-dessus pourraient changer au fil de l'évolution des conditions de marché et de la conjoncture. Cependant, nous estimons que les changements qui, selon des attentes raisonnables, pourraient être apportés à ces hypothèses, ne devraient pas faire en sorte que les valeurs recouvrables des UGT deviennent inférieures à leurs valeurs comptables.

Nous avons comptabilisé une réduction de valeur de l'écart d'acquisition de l'ordre de 779 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 (néant en 2020) à la suite de l'évaluation implicite prévue dans l'entente définitive visant la vente, à Ameriprise, de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique et de la répartition, par la direction, de l'écart d'acquisition aux activités faisant l'objet de la vente. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'écart d'acquisition, par groupe d'UGT, pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires Particuliers et entreprises			BMO Gestion de patrimoine		BMO Marchés des capitaux		Total
	PE Canada	PE États-Unis	Total	Activités traditionnelles de gestion de patrimoine	Assurance	Total		
Solde au 31 octobre 2019	97	3 796	3 893	2 145	2	2 147	300	6 340
Acquisitions durant l'exercice	-	-	-	-	-	-	132	132
Change et autres 1)	-	45	45	23	-	23	(5)	63
Solde au 31 octobre 2020	97	3 841	3 938	2 168	2	2 170	427	6 535
Sorties durant l'exercice	-	-	-	(21)	-	(21)	-	(21)
Change et autres 1)	-	(274)	(274)	(837)	-	(837)	(25)	(1 136)
Solde au 31 octobre 2021	97 2)	3 567 3)	3 664	1 310 4)	2 5)	1 312	402 6)	5 378

1) Les autres variations de l'écart d'acquisition comprennent l'incidence de la conversion en dollars canadiens de l'écart d'acquisition libellé en monnaies étrangères et les ajustements relatifs à la méthode de l'acquisition en ce qui concerne les acquisitions des exercices précédents.

2) Concerne essentiellement bcpbank Canada, Diners Club, Aver Media LP et GE Transportation Finance.

3) Concerne essentiellement First National Bank & Trust, Ozaukee Bank, Merchants and Manufacturers Bancorporation, Inc., Diners Club, AMCORE, M&I et GE Transportation Finance.

4) Concerne BMO Nesbitt Burns Inc., Groupe de fonds Guardian Ltée, Pyrford International Limited, LGM Investments Limited, M&I, myCFO, Inc., Stoker Ostler Wealth Advisors, Inc., CTC Consulting LLC et F&C Asset Management plc. Le poste Change et autres tient compte d'une réduction de valeur de l'écart d'acquisition de 779 millions de dollars attribuable à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Se reporter à la note 10.

5) Concerne AIG.

6) Concerne Gerard Klauer Mattison, BMO Nesbitt Burns Inc., Paloma Securities L.L.C., M&I, Greene Holcomb Fisher, KGS-Alpha Capital Markets et Clearpool.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles liées à nos acquisitions sont comptabilisées initialement à la juste valeur à la date d'acquisition et ensuite au coût, moins l'amortissement cumulé. Les logiciels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. La charge d'amortissement est constatée au poste amortissement des immobilisations incorporelles à l'état consolidé des résultats. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde de ces immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Logiciels en cours d'amortissement	Logiciels en cours de développement	Autres	Total
Coût au 31 octobre 2019	760	951	4 836 ¹⁾	402	638	7 587
Entrées (sorties)	-	-	(20)	458	(17)	421
Transferts	-	-	582	(582)	-	-
Change et autres	7	11	18 ¹⁾	2	-	38
Coût au 31 octobre 2020	767	962	5 416	280	621	8 046
Entrées (sorties)	(9)	-	(248)	426	2	171
Transferts	-	-	498	(498)	-	-
Change et autres	(39)	(68)	(118)	(4)	(22)	(251)
Coût au 31 octobre 2021	719	894	5 548 ¹⁾	204	601	7 966

1) Ce poste comprend 4 798 millions de dollars en logiciels générés en interne au 31 octobre 2021 (4 458 millions au 31 octobre 2020).

Le tableau ci-dessous présente l'amortissement cumulé de nos immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Logiciels en cours d'amortissement	Logiciels en cours de développement	Autres	Total
Amortissement cumulé au 31 octobre 2019	551	878	3 361 ¹⁾	-	373	5 163
Amortissement	52	46	478	-	44	620
Sorties	-	-	(173)	-	(38)	(211)
Change et autres	13	9	15	-	(5)	32
Amortissement cumulé au 31 octobre 2020	616	933	3 681 ¹⁾	-	374	5 604
Amortissement	35	27	530	-	42	634
Sorties	(5)	-	(308)	-	(28)	(341)
Change et autres	(30)	(66)	(82)	-	(19)	(197)
Amortissement cumulé au 31 octobre 2021	616	894	3 821 ¹⁾	-	369	5 700
Valeur comptable au 31 octobre 2021	103	-	1 727	204	232	2 266
Valeur comptable au 31 octobre 2020	151	29	1 735	280	247	2 442

1) Ce poste comprend 3 231 millions de dollars en logiciels générés en interne au 31 octobre 2021 (2 909 millions au 31 octobre 2020).

Les immobilisations incorporelles sont amorties par imputations au résultat selon le mode linéaire ou accéléré sur la période, d'au plus 15 ans, au cours de laquelle nous estimons que ces actifs nous seront bénéfiques. Nos immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée totalisaient 166 millions de dollars au 31 octobre 2021 (172 millions au 31 octobre 2020) et ont essentiellement trait à des contrats de gestion de fonds.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est examinée annuellement, à la lumière de tout changement de situation. Nous soumettons les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les réductions de valeur des immobilisations incorporelles liées aux logiciels au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 se sont chiffrées à 9 millions de dollars (5 millions en 2020 et 10 millions en 2019).

Note 12 : Autres actifs

Engagements de clients aux termes d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement exigible aux termes d'une acceptation est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Actifs divers

Le tableau qui suit présente les composantes du solde du poste actifs divers sous les autres actifs :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	3 302	2 942
Intérêts courus à recevoir	1 452	1 586
Contrats d'assurance-vie détenus par des banques	4 096	4 352
Véhicules loués, déduction faite de l'amortissement cumulé	415	677
Garanties en trésorerie	6 436	6 344
Créances de clients, de négociants et de courtiers	353	161
Actifs liés à l'assurance	2 080	1 507
Actifs au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	40	38
Actifs au titre des régimes de retraite (note 21)	947	124
Métaux précieux ¹⁾	3 290	5 328
Total	22 411	23 059

1) Les métaux précieux sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 13 : Dépôts

(en millions de dollars canadiens)	Dépôts à vue		Dépôts à préavis	Dépôts à terme fixe 3)	2021	2020
	Productifs d'intérêts	Non productifs d'intérêts				
Catégories de déposants :						
Banques 1)	5 009	1 887	733	18 982	26 611	38 825
Entreprises et administrations publiques	50 779	54 740	148 682	188 047	442 248	400 679
Particuliers	4 895	36 679	119 425	55 773	216 772	219 530
Total 2) 4)	60 683	93 306	268 840	262 802	685 631	659 034
Domiciliation :						
Canada	51 465	83 952	129 370	162 529	427 316	407 926
États-Unis	8 929	9 284	138 267	76 350	232 830	220 292
Autres pays	289	70	1 203	23 923	25 485	30 816
Total	60 683	93 306	268 840	262 802	685 631	659 034

1) Inclut des banques réglementées et des banques centrales.

2) Inclut des billets structurés et des dépôts de métaux désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

3) Comprend 35 959 millions de dollars au titre de la dette de premier rang non garantie au 31 octobre 2021, sous réserve du régime de recapitalisation interne des banques (recapitalisation interne) (25 651 millions au 31 octobre 2020). Aux termes de la recapitalisation interne, certains pouvoirs sont conférés par la loi à la Société d'assurance-dépôts du Canada, notamment la capacité de convertir certains types d'actions et de passifs admissibles en actions ordinaires si la Banque n'est plus viable.

4) Au 31 octobre 2021 et 2020, les dépôts comprenaient respectivement 342 967 millions de dollars et 322 951 millions de dépôts libellés en dollars américains ainsi que 29 937 millions et 32 254 millions de dépôts libellés en d'autres devises.

Les dépôts à vue sont constitués essentiellement des comptes de chèques de nos clients, comptes dont certains sont productifs d'intérêts. Nos clients n'ont pas l'obligation de nous donner un préavis avant de retirer des fonds de leurs comptes de chèques. Les dépôts à préavis sont constitués principalement des comptes d'épargne de nos clients; ces comptes sont productifs d'intérêts. Les dépôts à terme fixe sont constitués des dépôts suivants :

- Les divers instruments de placement qui sont achetés par nos clients afin de gagner des intérêts sur une période fixe, notamment les dépôts à terme des particuliers et des petites entreprises, le financement de gros, et les certificats de placement garanti. Des dépôts de 20 991 millions de dollars au 31 octobre 2021 (27 353 millions au 31 octobre 2020) peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé (en totalité ou en partie) par le client sans pénalité. Comme nous ne nous attendons pas à ce qu'un montant significatif soit remboursé avant l'échéance, nous les avons classés en tant que dépôts à terme fixe en fonction de leur échéance contractuelle restante.
- Le papier commercial, dont le total atteignait 13 834 millions de dollars au 31 octobre 2021 (8 358 millions au 31 octobre 2020).
- Les obligations sécurisées, qui totalisaient 23 495 millions de dollars au 31 octobre 2021 (24 699 millions au 31 octobre 2020).

Le tableau qui suit présente les échéances de nos dépôts à terme fixe :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 octobre 2021	163 370	33 778	24 826	8 909	11 995	19 925	262 802
Au 31 octobre 2020	192 617	27 855	30 053	18 260	9 683	13 164	291 632

Nous détenons des actifs liquides non grevés de 317 251 millions de dollars pour soutenir ces dépôts et d'autres éléments du passif-dépôts (306 120 millions au 31 octobre 2020).

Le tableau qui suit présente les dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars :

(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres	Total
Au 31 octobre 2021	140 002	72 399	23 921	236 322
Au 31 octobre 2020	158 475	72 186	27 799	258 460

Le tableau qui suit présente les échéances des dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars au Canada :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Au 31 octobre 2021	20 626	12 761	20 933	85 682	140 002
Au 31 octobre 2020	18 081	29 679	28 109	82 606	158 475

Passifs au titre des billets structurés

La majorité de nos passifs au titre des billets structurés inclus dans les dépôts ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui permet d'harmoniser les résultats comptables avec la façon dont le portefeuille est géré. Les variations de la juste valeur de ces billets structurés sont comptabilisées en tant que revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, alors que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont portées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre.

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur des passifs au titre des billets structurés.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Variation de la juste valeur comptabilisée à l'état consolidé des résultats 1)	Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2021	22 665	22 448	(1 310)	(240)	(408)
Au 31 octobre 2020	18 073	19 175	1 319	(26)	(168)

1) La variation de la juste valeur peut être contrebalancée par la variation connexe de la juste valeur des contrats de couverture.

Note 14 : Autres passifs

Acceptations

Les acceptations représentent une forme de créance à court terme négociable que nos clients émettent et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement dû aux termes des acceptations est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Prêt et emprunt de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont habituellement garanties par des titres ou de la trésorerie. La trésorerie donnée ou reçue en garantie est comptabilisée dans les titres pris en pension ou empruntés ou dans les autres passifs au poste des titres mis en pension ou prêtés, respectivement. Les intérêts gagnés sur les garanties en trésorerie sont inscrits dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de notre état consolidé des résultats, et les charges d'intérêts sur ces garanties le sont dans les autres passifs, sous charges d'intérêts de ce même état. Le transfert de titres à des contreparties n'est inscrit à notre bilan consolidé que si les risques et avantages inhérents à la propriété ont également été transférés. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient vendus à des tiers, auquel cas l'obligation liée à la remise des titres est comptabilisée à sa juste valeur dans les titres vendus à découvert et tout profit ou perte est constaté dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent nos obligations de livrer des titres que nous ne possédions pas au moment de leur vente. Ces obligations sont comptabilisées à leur juste valeur. Les ajustements à la juste valeur à la date du bilan et les profits et pertes au règlement de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus de négociation figurant à notre état consolidé des résultats.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

Les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées comprennent les billets émis par les entités de titrisation de la Banque qui sont consolidées ainsi que les passifs liés à la titrisation de nos emprunts hypothécaires canadiens dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, du Programme des titres hypothécaires LNH et de nos propres programmes. Les notes 6 et 7 donnent plus de détails sur nos programmes de titrisation et les passifs qui y sont associés. Ces passifs sont initialement évalués à la juste valeur majorée de tout coût qui leur est directement attribuable et sont constatés par la suite au coût amorti. Les charges d'intérêts afférentes à ces passifs sont constatées dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Passifs divers

Ce qui suit indique les composantes des passifs divers figurant dans les autres passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments	9 444	8 208
Intérêts courus à payer	960	1 359
Provision pour pertes sur créances liées aux éléments hors bilan	394	511
Garanties en trésorerie	6 733	6 596
Passifs liés à l'assurance	12 845	12 441
Obligations locatives ¹⁾	2 743	2 409
Passif au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	1 094	1 147
Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	3 413	2 969
Passif au titre des régimes de retraite (note 21)	138	553
Total	37 764	36 193

1) Le 1^{er} novembre 2019, nous avons adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui prévoit la comptabilisation de l'effet cumulatif de l'adoption dans le solde d'ouverture des résultats non distribués, sans retraitement des chiffres des périodes antérieures (note 1).

Passifs liés à l'assurance

Nous exerçons des activités d'assurance liées à l'assurance vie et aux rentes, ce qui comprend les activités en matière de risque lié aux régimes de retraite, l'assurance accident et maladie et l'assurance crédit ainsi que des activités de réassurance. Nous désignons l'obligation liée à certains contrats de placement de nos activités d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui élimine toute disparité d'évaluation qui découlerait du fait d'évaluer les passifs au titre des contrats de placement et de compenser les variations de la juste valeur des placements qui les soutiennent sur des bases différentes. Les variations de la juste valeur de ces passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités, exception faite des variations du risque de crédit propre, lesquelles sont constatées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre. Les variations de la juste valeur des placements garantissant les passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance.

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur de nos passifs au titre des contrats de placement.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur comptabilisée à l'état consolidé des résultats	Variations de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2021	1 046	1 526	(81)	(26)	(72)
Au 31 octobre 2020	1 168	1 594	88	(12)	(46)

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché.

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des passifs liés à l'assurance :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Passifs liés à l'assurance à l'ouverture de l'exercice	12 441	11 581
Augmentation (diminution) des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie découlant de ce qui suit :		
Nouveaux contrats	765	476
Polices existantes	(306)	182
Variations des hypothèses et méthodes actuarielles	(72)	(58)
Monnaies étrangères	(2)	-
Augmentation nette des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie	385	600
Variation des autres passifs liés à l'assurance	19	260
Passifs liés à l'assurance à la clôture de l'exercice	12 845	12 441

Réassurance

Dans le cours normal de leurs activités, nos filiales du secteur de l'assurance procèdent à la réassurance de certains risques auprès d'autres sociétés d'assurance et de réassurance afin d'obtenir une meilleure diversification, de limiter les pertes éventuelles auxquelles les risques importants les exposent et d'augmenter leur capacité en vue de leur croissance à venir. Ces ententes de réassurance ne libèrent pas nos filiales du secteur de l'assurance de leurs obligations directes envers les parties assurées. Nous évaluons la situation financière des réassureurs et surveillons leurs cotes de crédit pour réduire au minimum le risque de perte découlant de l'insolvabilité des réassureurs.

Le tableau qui suit présente les primes cédées au titre de la réassurance qui sont portées en diminution du revenu des primes directes et qui sont incluses dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance de l'état consolidé des résultats pour les exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Revenu des primes directes	2 050	1 582	1 944
Primes cédées	(408)	(154)	(158)
	1 642	1 428	1 786

Obligations locatives

Depuis le 1^{er} novembre 2019, lorsque nous concluons des contrats de location, nous comptabilisons des obligations locatives représentant la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location sur la durée des contrats. Les charges d'intérêts afférentes aux obligations locatives comptabilisées se sont chiffrées à 56 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (53 millions en 2020). Le total des sorties de trésorerie liées aux obligations locatives pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 a été de 383 millions (384 millions en 2020). Les paiements de loyers variables (par exemple, les coûts liés à l'entretien et aux services publics, et l'impôt foncier) qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, se sont chiffrés à 236 millions (219 millions en 2020).

Le profil des échéances de nos obligations locatives non actualisées s'échelonne comme suit : 344 millions de dollars en 2022, 325 millions en 2023, 315 millions en 2024, 287 millions en 2025, 252 millions en 2026, 1 600 millions en 2027 et par la suite.

Note 15 : Dette subordonnée

La dette subordonnée représente nos obligations directes non garanties envers les porteurs de nos titres d'emprunt, sous forme de billets et de débentures, et elle fait partie de nos fonds propres réglementaires. La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque cela convient, nous concluons des opérations de couverture de juste valeur afin de couvrir les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt (voir la note 8). Les droits des porteurs de nos billets et débentures sont subordonnés à ceux des déposants et de certains autres créanciers. Le remboursement de notre dette subordonnée, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le tableau ci-dessous fait état des valeurs nominales, des termes à courir et des valeurs comptables de notre dette subordonnée :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Remboursables à notre gré	2021 Total	2020 Total
Débentures série 20	150	De décembre 2025 à 2040	8,25	Non remboursables	146	146
Billets à moyen terme – série H Tranche 2 1)	1 000	Décembre 2025	3,34	Décembre 2020 2)	-	961
Billets à moyen terme – série I Tranche 1 1)	1 250	Juin 2026	3,32	Juin 2021 3)	-	1 242
Billets à moyen terme – série I Tranche 2 1)	850	Juin 2027	2,57	Juin 2022 4)	843	833
Billets subordonnés à 3,803 % échéant en 2032 1)	1 250 US	Décembre 2032	3,80	Décembre 2027 5)	1 567	1 771
Billets subordonnés à 4,338 % échéant en 2028 1)	850 US	Octobre 2028	4,34	Octobre 2023 6)	1 096	1 219
Billets à moyen terme – série J Tranche 1 1)	1 000	Septembre 2029	2,88	Septembre 2024 7)	998	996
Billets à moyen terme – série J Tranche 2 1)	1 250	Juin 2030	2,08	Juin 2025 8)	1 248	1 248
Billets à moyen terme – série K Tranche 1 1) 9)	1 000	Juillet 2031	1,93	Juillet 2026 9)	995	-
Total 10)					6 893	8 416

- Ces billets sont assortis d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité émis, ce qui est nécessaire pour les billets émis après une certaine date pour qu'ils puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces billets peuvent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque billet est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés du billet) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.
- Le 8 décembre 2020, tous les billets à moyen terme – série H, Tranche 2 pour 1 000 millions de dollars ont été remboursés à un prix correspondant à 100 % du capital majoré des intérêts courus et impayés à la date de rachat, exclusion faite de celle-ci.
- Le 1^{er} juin 2021, tous les billets à moyen terme – série I, Tranche 1 pour 1 250 millions de dollars ont été remboursés à un prix correspondant à 100 % du capital majoré des intérêts courus et impayés à la date de rachat, exclusion faite de celle-ci.
- Remboursables au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le rendement des obligations du Canada avant le 1^{er} juin 2022, et remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci, à compter du 1^{er} juin 2022.
- Remboursables à la valeur nominale le 15 décembre 2027 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Remboursables à la valeur nominale le 5 octobre 2023 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Remboursables à la valeur nominale le 17 septembre 2024 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Remboursables à la valeur nominale le 17 juin 2025 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Le 22 juillet 2021, nous avons émis 1 000 millions de dollars de billets à moyen terme – série K, Tranche 1. Ces billets sont remboursables à la valeur nominale le 22 juillet 2026 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.
- Certains titres de la dette subordonnée ont été émis à un prix reflétant une prime ou un escompte et leurs montants tiennent compte d'ajustements au titre des couvertures de juste valeur qui, ensemble, ont eu pour effet d'augmenter leur valeur comptable au 31 octobre 2021 de 44 millions de dollars (hausse de 119 millions en 2020); voir la note 8 pour obtenir des détails au sujet des ajustements au titre des couvertures. La valeur comptable est également ajustée en fonction de nos avoirs au titre de la dette subordonnée détenus aux fins des activités de tenue de marché.

L'information sur l'ensemble des durées à courir jusqu'à l'échéance de notre dette subordonnée, selon les dates d'échéance énoncées dans les conditions des émissions, est présentée en caractères de couleur bleue dans la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 16 : Capitaux propres

Actions privilégiées et ordinaires en circulation et autres instruments de capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2021			2020		
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres							
Catégorie B – série 25 1)	-	-	0,34	9 425 607	236	0,45	
Catégorie B – série 26 1)	-	-	0,23	2 174 393	54	0,52	
Catégorie B – série 27	20 000 000	500	0,96	20 000 000	500	0,96	
Catégorie B – série 29	16 000 000	400	0,91	16 000 000	400	0,91	
Catégorie B – série 31	12 000 000	300	0,96	12 000 000	300	0,96	
Catégorie B – série 33	8 000 000	200	0,76	8 000 000	200	0,90	
Catégorie B – série 35 2)	-	-	-	6 000 000	150	1,25	
Catégorie B – série 36 2)	-	-	-	600 000	600	58,50	
Catégorie B – série 38	24 000 000	600	1,21	24 000 000	600	1,21	
Catégorie B – série 40	20 000 000	500	1,13	20 000 000	500	1,13	
Catégorie B – série 42	16 000 000	400	1,10	16 000 000	400	1,10	
Catégorie B – série 44	16 000 000	400	1,21	16 000 000	400	1,21	
Catégorie B – série 46	14 000 000	350	1,28	14 000 000	350	1,28	
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres		3 650			4 690		
Autres instruments de capitaux propres							
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, à 4,8 %		658			658		
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1, à 4,3 %		1 250			1 250		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		5 558			6 598		
Actions ordinaires							
Solde à l'ouverture de l'exercice	645 889 396	13 430		639 232 276	12 971		
Émises aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	-	-		6 746 237	471		
Émises ou annulées aux termes du régime d'options sur actions et d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions (note 20)	1 630 867	122		563 613	40		
Rachetées aux fins d'annulation et actions propres vendues ou achetées 3) 4)	616 209	47		(652 730)	(52)		
Solde à la clôture de l'exercice		648 136 472	13 599	4,24	645 889 396	13 430	4,24

- 1) Les séries 25 et 26 ont été rachetées et les dividendes finaux ont été versés le 25 août 2021.
- 2) Les séries 35 et 36 ont été rachetées et les dividendes finaux ont été versés le 25 novembre 2020.
- 3) Le nombre d'actions ordinaires est présenté déduction faite des 36 521 actions propres au 31 octobre 2021 (652 730 actions propres au 31 octobre 2020).
- 4) Au cours des exercices 2021 et 2020, nous n'avons racheté aucune de nos actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)						
	Prix de rachat	Dividende trimestriel non cumulatif 1)	Prime au rajustement du taux	Date de rachat ou de conversion	Convertibles en	
Catégorie B – série 27	25,00	0,24075 \$ 2)	2,33 %	25 mai 2024 3) 4)	Catégorie B – série 28 5) 6)	
Catégorie B – série 29	25,00	0,2265 \$ 2)	2,24 %	25 août 2024 3) 4)	Catégorie B – série 30 5) 6)	
Catégorie B – série 31	25,00	0,240688 \$ 2)	2,22 %	25 novembre 2024 3) 4)	Catégorie B – série 32 5) 6)	
Catégorie B – série 33	25,00	0,190875 \$ 2)	2,71 %	25 août 2025 3) 4)	Catégorie B – série 34 5) 6)	
Catégorie B – série 38	25,00	0,303125 \$ 2)	4,06 %	25 février 2022 3) 4)	Catégorie B – série 39 5) 6)	
Catégorie B – série 40	25,00	0,28125 \$ 2)	3,33 %	25 mai 2022 3) 4)	Catégorie B – série 41 5) 6)	
Catégorie B – série 42	25,00	0,2750 \$ 2)	3,17 %	25 août 2022 3) 4)	Catégorie B – série 43 5) 6)	
Catégorie B – série 44	25,00	0,303125 \$ 2)	2,68 %	25 novembre 2023 3) 4)	Catégorie B – série 45 5) 6)	
Catégorie B – série 46	25,00	0,31875 \$ 2)	3,51 %	25 mai 2024 3) 4)	Catégorie B – série 47 5) 6)	

- 1) Les dividendes non cumulatifs doivent être versés une fois par trimestre si le Conseil d'administration en déclare.
- 2) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée. S'il est converti en taux variable, le taux équivalra alors au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée.
- 3) Rachetables à cette date et tous les cinq ans par la suite.
- 4) Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions deviennent des actions privilégiées donnant droit à un dividende à taux variable.
- 5) Si ces actions sont converties, leurs porteurs pourront les reconvertir en actions privilégiées initiales à des dates de rachat subséquentes.
- 6) Les actions émises sont assorties d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour que les actions puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

Le 25 août 2021, nous avons racheté la totalité de nos 9 425 607 actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 25 pour un total global d'environ 236 millions de dollars ainsi que la totalité de nos 2 174 393 actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif et à taux variable – série 26 pour un total global de 54 millions.

Le 25 novembre 2020, nous avons racheté la totalité de nos 6 millions d'actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 35 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) émises et en circulation pour un montant total de 156 millions de dollars de même que l'intégralité de nos 600 000 actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 36 (FPUNV) pour un montant total de 600 millions.

Autres instruments de capitaux propres

Les billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1 à 4,3 %, d'un montant de 1 250 millions de dollars (FPUNV) sont classés comme capitaux propres et font partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. En cas de recours, les porteurs de billets auront un droit de recours à l'égard des actifs détenus dans une fiducie consolidée gérée par un tiers administrateur. Les actifs détenus par la fiducie se composent actuellement d'actions privilégiées de catégorie B – série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 48) émises par BMO pour un montant de 1 250 millions concurrentement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité. Les actions privilégiées de série 48 ne font pas actuellement partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires puisqu'elles sont éliminées lors de la consolidation.

Les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,8 %, d'un montant de 500 millions de dollars américains (billets de catégorie 1) (FPUNV) sont également classés comme capitaux propres et font partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 sont des instruments financiers comportant à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. À la date d'émission, nous avons attribué une valeur négligeable aux composantes passif de ces deux types d'instruments et, par conséquent, le montant intégral du produit a été classé comme capitaux propres. Les distributions semestrielles sur les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 seront comptabilisées lorsqu'elles seront à payer. Les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers quant au droit de paiement. Le tableau suivant présente la ventilation de nos billets de catégorie 1 et de nos billets avec remboursement de capital à recours limité au 31 octobre 2021 et 2020.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					2021	2020
	Valeur nominale	Taux d'intérêt (%)	Remboursables à notre gré	Convertibles en	Total	Total
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,8 %	500 \$ US	4,8 1)	Août 2024 2)	Nombre variable d'actions ordinaires 3)	658	658
Billets avec remboursement de capital à recours limité à 4,3 %	1 250 \$	4,3 4)	Novembre 2025 2)	Nombre variable d'actions ordinaires 4)	1 250	1 250
Total					1 908	1 908

- 1) Les intérêts non cumulatifs doivent être versés semestriellement à terme échu, au gré de la Banque.
- 2) Les billets sont remboursables, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés, en totalité ou en partie à notre gré à n'importe quelle date de paiement d'intérêts à compter de la première date de révision du taux d'intérêt ou après certains événements réglementaires ou fiscaux. La Banque peut, en tout temps, acheter les billets peu importe le prix sur le marché libre.
- 3) Les billets émis sont assortis d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour que les billets puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.
- 4) Les intérêts, dont le paiement ne peut être reporté, afférents à ces billets doivent être versés semestriellement au gré de la Banque. Le non-paiement des intérêts donnera lieu à un recours et l'unique recours auquel les porteurs de billets auront droit portera sur la quote-part des porteurs dans les actifs de la fiducie, dont nos actions privilégiées – série 48 (FPUNV). En pareil cas, la remise des actifs de la fiducie entraînera l'extinction totale de nos engagements en vertu de nos billets avec remboursement de capital à recours limité. Dans des circonstances où des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, y compris les actions privilégiées de série 48, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque (tel qu'il est décrit ci-dessous), les billets avec remboursement de capital à recours limité seraient remboursés et le seul recours des porteurs de billets serait la quote-part des détenteurs d'actifs de la fiducie constitués d'actions ordinaires de la Banque reçues par la fiducie à la conversion des actions privilégiées de série 48.

Capital social autorisé

Nous classons les instruments financiers que nous émettons en tant que passifs financiers, instruments de capitaux propres ou instruments composés. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable d'actions ordinaires au moment de leur conversion par leurs porteurs sont classés comme des passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les paiements d'intérêts sur les passifs financiers sont classés en tant que charges d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les instruments financiers sont classés comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les instruments émis dont le rachat n'est pas obligatoire, ou qui ne peuvent être convertis en un nombre variable de nos actions ordinaires au gré du porteur, sont classés en tant que capitaux propres et sont présentés dans le capital social. Les paiements de dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Traditionnellement, il déclare chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises dans une monnaie étrangère.

Actions propres

Lorsque nous rachetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous en comptabilisons le coût comme une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Si ces actions sont revendues à un prix supérieur à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues à un prix inférieur à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport et ensuite comme une réduction des résultats non distribués eu égard à tout montant en excédent du surplus d'apport total lié aux actions propres.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Les actions privilégiées de catégorie B – série 27, 29, 31, 33, 38, 40, 42, 44 et 46, ainsi que les billets de fonds propres de catégorie 1 et, en vertu des dispositions des actions privilégiées de série 48, les billets avec remboursement de capital à recours limité sont assortis d'une disposition concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour qu'elles puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque action privilégiée ou autre instrument de capitaux propres est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur de l'action privilégiée ou d'un autre instrument de capitaux propres émis (y compris les dividendes déclarés et impayés sur l'émission d'actions privilégiées ou d'autres instruments de capitaux propres) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 3 décembre 2021, nous avons annoncé notre intention, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto, de procéder à une nouvelle offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités d'un maximum de 22,5 millions d'actions ordinaires. L'OPRA dans le cours normal des activités fait partie intégrante de notre stratégie de gestion du capital. Une fois les approbations obtenues, le programme de rachat d'actions nous permettra de racheter les actions ordinaires de BMO à des fins d'annulation. Les dates et les montants des achats effectués en vertu de cette offre sont déterminés par la direction en fonction de facteurs comme les conditions du marché et le niveau des fonds propres, et sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation. Nous consulterons le BSIF avant d'effectuer des rachats en vertu de l'OPRA.

Nous n'avons pas renouvelé notre OPRA en 2021 puisque la restriction du BSIF sur les rachats d'actions ordinaires, applicable depuis le 13 mars 2020, est demeurée en vigueur jusqu'au 4 novembre 2021. Au cours de l'exercice 2021, nous n'avons acheté aucune de nos actions ordinaires aux termes de notre OPRA précédente.

Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en trésorerie portant sur n'importe laquelle de nos catégories d'actions privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires s'il est déterminé que le versement d'un tel dividende nous placerait en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques* (Canada). En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées et, dans certaines circonstances, les dividendes sur nos actions privilégiées de catégorie B ne peuvent être versés à moins que les dividendes sur les actions privilégiées de série 48 aient été versés.

De plus, si la Banque ne paie pas en totalité les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, la Banque ne déclarera pas de dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées, ni ne rachètera, n'achètera ou n'annulera autrement ces actions jusqu'au mois commençant après que la Banque ait payé intégralement les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Nous offrons un Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions à nos actionnaires. La participation à ce régime est facultative. Selon ses modalités, les dividendes en trésorerie sur les actions ordinaires sont réaffectés à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Les actionnaires ont aussi la possibilité de faire des paiements en trésorerie pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires.

Au cours de l'exercice 2021 et du premier semestre de l'exercice 2020, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été achetées sur le marché libre. Au deuxième semestre de l'exercice 2020, de nouvelles actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été émises avec un escompte de 2 % sur le cours du marché de ces actions.

Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2021, nous avons réservé 33 200 910 actions ordinaires (33 200 910 au 31 octobre 2020) en vue de leur émission éventuelle dans le cadre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires. Nous avons également réservé 5 682 206 actions ordinaires (6 446 110 au 31 octobre 2020) en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 20.

Note 17 : Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation

Nous comptabilisons à la juste valeur les actifs et passifs de négociation, les instruments dérivés, certains titres de participation et de créance et les titres vendus à découvert, et nous constatons les autres actifs et passifs autres que de négociation au coût amorti, déduction faite des provisions ou des réductions de valeur pour dépréciation. Les justes valeurs énoncées dans la présente note sont fondées sur des estimations d'actifs et de passifs individuels, et ne comprennent pas d'estimation de la juste valeur de l'une ou l'autre des entités juridiques ou des opérations sous-jacentes s'inscrivant dans nos activités. Dans le cas de certains portefeuilles d'instruments financiers pour lesquels nous gérons les expositions à des risques similaires et compensatoires, la juste valeur est déterminée en fonction de notre exposition nette à ce risque.

La juste valeur représente le montant qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché consentants à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs. Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat des actifs ou des passifs.

Gouvernance à l'égard de l'établissement de la juste valeur

Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction. Afin de garantir que l'évaluation de tous les instruments financiers constatés à la juste valeur est raisonnable tant à des fins de gestion des risques qu'à celles de présentation de l'information financière, nous avons élaboré divers contrôles et procédés de gouvernance, telles la validation et l'approbation de modèles, la vérification indépendante des prix (VIP) et l'analyse de la répartition des profits ou pertes (ARPP), ce qui est conforme aux pratiques pertinentes en usage dans le secteur. Ces contrôles sont appliqués de manière indépendante par les groupes d'exploitation concernés.

Nous définissons les méthodes d'évaluation de chacun de nos instruments financiers devant être inscrits à la juste valeur. L'application de modèles d'évaluation à des produits ou à des portefeuilles est assujettie à une approbation indépendante afin d'assurer que seuls des modèles ayant été validés sont employés. L'incidence des limites connues des modèles et des données d'entrée est également surveillée de manière continue. La VIP est un processus dans le cadre duquel est effectuée une vérification régulière et indépendante des prix du marché ou des données d'entrée des modèles servant à évaluer les instruments financiers afin d'assurer leur précision et leur pertinence. Ce processus permet d'évaluer la juste valeur au moyen de différentes méthodes de sorte à vérifier et à valider les évaluations réalisées. L'ARPP est un processus quotidien qu'emploie la direction pour repérer et comprendre les variations des positions à la juste valeur de tous les secteurs d'activité de BMO Marchés des capitaux, processus qui, conjointement avec d'autres, permet d'assurer le caractère raisonnable et approprié des justes valeurs qui sont présentées.

Valeurs mobilières

Pour les titres négociés en bourse, la valeur à la cote est considérée comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Les titres pour lesquels aucun marché actif n'existe sont évalués au moyen de toutes les données de marché raisonnablement disponibles. Nos méthodes relatives à la juste valeur sont décrites ci-après.

Titres d'administrations publiques

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par des administrations publiques sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cotes provenant de courtiers ou des prix de tiers vendeurs. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie selon un modèle faisant intervenir des rendements provenant des prix de titres semblables d'administrations publiques activement négociés et des écarts observables.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires est établie au moyen de l'obtention de prix provenant de tiers vendeurs indépendants, de cotes provenant de courtiers et d'indices de marché pertinents, le cas échéant. S'il est impossible d'obtenir de tels prix, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie faisant intervenir le maximum de données d'entrée observables ou en comparant les prix d'instruments semblables. Les hypothèses portant sur l'évaluation relatives aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres garantis par des créances hypothécaires comprennent les taux d'actualisation, les taux de défaut, les remboursements anticipés attendus, les écarts de taux et les recouvrements.

Titres de créance d'entreprises

La juste valeur des titres de créance d'entreprises est établie au moyen des prix des transactions les plus récentes. Lorsqu'il est impossible d'obtenir des prix observables, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des courbes d'actualisation et des écarts obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers indépendants.

Prêts détenus à des fins de transaction

La juste valeur de nos prêts détenus à des fins de transaction est établie d'après les cours du marché actuels pour des instruments identiques ou semblables.

Titres de participation d'entreprises

La juste valeur des titres de participation d'entreprises est établie en fonction des cours sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, la juste valeur est déterminée au moyen des cours de titres semblables ou de techniques d'évaluation, ce qui inclut l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de multiples du résultat.

Titres émis par des sociétés fermées

Les titres de créance et de participation émis par des sociétés fermées sont évalués en fonction de transactions récentes sur le marché, lorsqu'il y en a eu. Autrement, la juste valeur est déterminée en fonction de modèles d'évaluation s'appuyant sur une approche fondée sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, notamment les prévisions au chapitre des flux de trésorerie, des résultats et des revenus de même que d'autres informations de tiers disponibles. La juste valeur de nos titres émis par des sociétés fermées tient compte des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds externes, le cas échéant.

Les prix provenant de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers sont corroborés dans le cadre de notre processus d'analyse indépendante, lequel peut comprendre l'utilisation de techniques d'évaluation ou l'obtention de prix de consensus ou de prix composés auprès d'autres services d'évaluation. Nous validons les estimations de la juste valeur en obtenant de façon indépendante plusieurs cours de marché et valeurs de données externes. Nous passons en revue l'approche choisie par les tiers vendeurs afin de nous assurer qu'ils utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables comme les courbes de rendement de référence, les écarts cours acheteur-cours vendeur, les garanties sous-jacentes, les durées moyennes pondérées à courir jusqu'à l'échéance et les hypothèses relatives au taux de remboursement par anticipation. Les estimations de la juste valeur provenant de techniques d'évaluation internes sont comparées, lorsque cela est possible, aux prix obtenus auprès de tiers vendeurs.

Prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos prêts productifs à taux fixe, autres que nos prêts sur cartes de crédit, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts assortis de modalités et de risques de crédit semblables. Pour ce qui est de nos prêts productifs sur cartes de crédit, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont à court terme.

Quant à nos prêts productifs à taux variable, les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur leur juste valeur puisque leurs taux d'intérêt sont révisés ou rajustés fréquemment. Ainsi, il est présumé que leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

La juste valeur de nos prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la valeur d'une protection de crédit achetée pour atténuer le risque de crédit.

Instruments dérivés

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur, notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle de Black et Scholes, la simulation Monte-Carlo et d'autres modèles reconnus sur le marché. Ces modèles, lesquels sont validés de manière indépendante, font intervenir des données du marché actuelles et relatives aux taux d'intérêt, aux cours de change, aux prix et aux indices liés aux titres de participation et aux produits de base, aux écarts de taux, aux taux de recouvrement, aux niveaux de volatilité connexes du marché, aux prix au comptant, aux niveaux de corrélation et à d'autres facteurs de prix fondés sur le marché. La volatilité implicite des options, qui est utilisée dans de nombreux modèles d'évaluation, est obtenue directement auprès de sources des marchés ou calculée d'après les cours du marché. Dans la mesure du possible, des données multisources sont utilisées.

Pour déterminer la juste valeur de dérivés complexes et sur mesure, nous tenons compte de toute l'information raisonnablement disponible, notamment les cotes provenant de négociateurs et de courtiers, les prix multisources et toutes les données d'entrée observables pertinentes. Notre modèle établit la juste valeur en fonction de données propres au type de contrat, ce qui peut inclure les cours des actions, la corrélation dans le cas d'actifs multiples, les taux d'intérêt, les cours de change, les courbes de rendement et la volatilité.

Nous déterminons un ajustement d'évaluation lié au crédit pour constater le risque de crédit que la contrepartie de la Banque ne soit pas en mesure de respecter ses obligations liées au dérivé en question. L'ajustement d'évaluation lié au crédit est établi à partir d'écarts de taux observés sur le marché ou d'écarts de taux de substitution et de notre évaluation de l'exposition nette au risque de contrepartie, compte tenu des facteurs atténuants comme les garanties, les accords de compensation nette et les novations avec des contreparties centrales. Nous calculons également un ajustement d'évaluation lié au financement pour constater les coûts de financement implicites liés aux positions sur dérivés négociées sur les marchés hors cote. L'ajustement d'évaluation lié au financement est déterminé en fonction des écarts de financement du marché.

Dépôts

Nous établissons la juste valeur de nos dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels afférent à ces dépôts, ajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts assortis de modalités et de caractéristiques de risque semblables. La juste valeur des passifs liés à nos billets de premier rang et de nos obligations sécurisées est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, qui font intervenir des courbes de taux d'intérêt du marché et des écarts de financement du marché.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, puisque la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date de clôture.
- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme étant égale à leur valeur comptable.

Une partie du passif lié à nos billets structurés qui sont assortis d'intérêts ou de modalités de remboursement liés à des contrats de taux d'intérêt ou de devises et à des contrats sur produits de base ou titres de participation a été désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces billets structurés est estimée au moyen de modèles d'évaluation validés à l'interne qui intègrent des cours observables sur le marché pour des titres identiques ou comparables et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité des options et les cours de change, si cela convient. Si les cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la juste valeur, ce qu'elle fait en ayant recours à d'autres sources d'information pertinente, telles que les données historiques et des informations de substitution relatives à des transactions semblables.

Titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, soit des titres de participation ou de créance. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour établir la juste valeur est la même que celle utilisée pour des titres de participation ou de créance sous-jacents.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

L'établissement de la juste valeur de nos passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, lesquels sont constatés dans les passifs divers, est fondé sur leurs cours du marché ou les cours du marché d'instruments financiers similaires, s'il en est. Si des cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui optimisent l'utilisation de données observables, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés.

Dettes subordonnée

La juste valeur de notre dette subordonnée est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments identiques ou semblables.

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur

La valeur comptable de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cas de certains actifs et passifs financiers, leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné qu'ils sont à court terme ou parce qu'ils font fréquemment l'objet d'un rajustement aux taux du marché en vigueur, ce qui est notamment le cas des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des engagements de clients aux termes d'acceptations, des autres actifs, des acceptations, des titres mis en pension ou prêtés et des autres passifs. Par conséquent, ces actifs et passifs sont exclus du tableau ci-dessous.

Hiérarchie de la juste valeur

Nous utilisons une hiérarchie de la juste valeur pour classer les instruments financiers par catégorie et en fonction des données que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers non inscrits à la juste valeur au bilan

Le tableau ci-dessous fait état de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2021		2020	
	Valeur comptable	Juste valeur 5)	Valeur comptable	Juste valeur 5)
Titres 1)				
Titres comptabilisés au coût amorti	49 970	49 810	48 466	49 009
Prêts 1)				
Prêts hypothécaires à l'habitation	135 653	135 461	126 882	128 815
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	76 627	76 791	69 480	70 192
Prêts sur cartes de crédit	7 827	7 827	7 556	7 556
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 2)	233 066	233 670	238 239	239 929
	453 173	453 749	442 157	446 492
Dépôts 3)	662 827	663 558	640 961	643 156
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées 4)	24 631	24 809	26 889	27 506
Dettes subordonnée	6 893	7 087	8 416	8 727

1) La valeur comptable est présentée déduction faite des provisions pour pertes sur créances.

2) Ne tient pas compte des 5 022 millions de dollars de prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net (5 306 millions au 31 octobre 2020) et des 134 millions de prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (51 millions au 31 octobre 2020).

3) Ne tient pas compte des 22 665 millions de dollars de passifs liés aux billets structurés (18 073 millions au 31 octobre 2020) et des 139 millions de dépôts de métaux (néant au 31 octobre 2020) désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

4) Ne tient pas compte des 855 millions de dollars de passifs liés à la titrisation et aux entités structurées classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (néant au 31 octobre 2020).

5) Si les instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur étaient classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tous ces instruments financiers seraient classés au niveau 2, exception faite des titres au coût amorti, dont 14 117 millions de dollars seraient classés au niveau 1 (18 831 millions au 31 octobre 2020) et 35 693 millions au niveau 2 (30 178 millions au 31 octobre 2020).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Techniques d'évaluation et données importantes

Pour déterminer la juste valeur des titres d'emprunt à échéance fixe et des titres de participation négociés en bourse, nous utilisons les cours sur des marchés actifs (niveau 1) lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, nous déterminons la juste valeur des instruments financiers selon des modèles tels que les flux de trésorerie actualisés au moyen de données de marché observables, comme les taux de rendement ou les cotes provenant de courtiers ou d'autres cotes de tiers (niveau 2). La juste valeur peut également être déterminée à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché qui ne sont pas observables en raison de marchés inactifs ou présentant un niveau d'activité négligeable (niveau 3). Nous utilisons, dans la mesure du possible, des données de marché observables.

Nos titres de négociation de niveau 2 sont essentiellement évalués en fonction de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des écarts observables ou se fondant sur des cotes provenant de courtiers. La juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de niveau 2 est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés mettant en jeu des écarts observables ou des cotes de tiers. Les passifs liés aux billets structurés de niveau 2 sont évalués au moyen de modèles faisant intervenir des données de marché observables. Les actifs et passifs dérivés de niveau 2 sont évalués à l'aide de modèles normalisés du secteur et de données de marché observables.

Le tableau suivant fait état de la mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données de marché observables (niveau 2) et des modèles ne comportant pas de données de marché observables (niveau 3) pour évaluer les titres, les prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les autres actifs, les passifs inscrits à la juste valeur, les actifs dérivés et les passifs dérivés.

(en millions de dollars canadiens)	2021				2020			
	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables)	Total	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables)	Total
Titres de négociation								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	3 123	4 473	-	7 596	6 529	4 371	-	10 900
des provinces et municipalités canadiennes	2 183	3 655	-	5 838	1 868	6 467	-	8 335
l'administration fédérale américaine	6 050	3 532	-	9 582	5 702	2 716	-	8 418
des municipalités, agences et États américains	-	458	-	458	16	487	-	503
d'autres administrations publiques	1 307	591	-	1 898	1 021	1 495	-	2 516
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	-	13 379	675	14 054	7	11 487	803	12 297
Titres de créance d'entreprises	2 231	7 656	7	9 894	3 767	7 274	-	11 041
Prêts détenus à des fins de transaction	-	160	-	160	-	67	-	67
Titres de participation d'entreprises	54 931	-	-	54 931	43 757	-	-	43 757
	69 825	33 904	682	104 411	62 667	34 364	803	97 834
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	704	159	-	863	452	149	-	601
des provinces et municipalités canadiennes	137	1 243	-	1 380	180	1 249	-	1 429
l'administration fédérale américaine	-	38	-	38	-	44	-	44
d'autres administrations publiques	-	92	-	92	-	94	-	94
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	-	9	-	9	-	3	-	3
Titres de créance d'entreprises	160	7 544	-	7 704	70	7 827	-	7 897
Titres de participation d'entreprises	1 670	12	2 442	4 124	1 587	10	1 903	3 500
	2 671	9 097	2 442	14 210	2 289	9 376	1 903	13 568
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	9 138	3 927	-	13 065	20 765	1 685	-	22 450
des provinces et municipalités canadiennes	1 438	1 549	-	2 987	2 604	2 143	-	4 747
l'administration fédérale américaine	18 873	2 153	-	21 026	14 852	2 842	-	17 694
des municipalités, agences et États américains	-	4 113	1	4 114	8	5 267	1	5 276
d'autres administrations publiques	2 803	3 699	-	6 502	3 643	3 738	-	7 381
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	-	12 136	-	12 136	-	12 532	-	12 532
Titres de créance d'entreprises	812	2 349	-	3 161	792	2 442	-	3 234
Titres de participation d'entreprises	-	-	132	132	-	-	93	93
	33 064	29 926	133	63 123	42 664	30 649	94	73 407
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
	-	5 150	6	5 156	-	3 412	1 945	5 357
Autres actifs 1)								
	4 392	85	-	4 477	6 117	117	-	6 234
Passifs à la juste valeur								
Titres vendus à découvert	17 424	14 649	-	32 073	19 740	9 636	-	29 376
Passifs liés aux billets structurés 2)	-	22 665	-	22 665	-	18 073	-	18 073
Autres passifs 3)	1 106	2 125	-	3 231	789	1 285	-	2 074
	18 530	39 439	-	57 969	20 529	28 994	-	49 523
Actifs dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	6	8 066	-	8 072	13	14 916	-	14 929
Contrats de change	3	14 982	-	14 985	1	10 825	-	10 826
Contrats sur produits de base	642	6 976	-	7 618	123	2 465	-	2 588
Contrats sur titres de participation	1 381	4 657	-	6 038	750	7 711	-	8 461
Swaps sur défaillance	-	-	-	-	-	11	-	11
	2 032	34 681	-	36 713	887	35 928	-	36 815
Passifs dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	6	6 773	-	6 779	22	10 871	-	10 893
Contrats de change	4	12 451	-	12 455	3	10 609	-	10 612
Contrats sur produits de base	746	1 445	-	2 191	350	1 983	-	2 333
Contrats sur titres de participation	1 581	7 802	-	9 383	456	6 067	-	6 523
Swaps sur défaillance	-	5	2	7	-	10	4	14
	2 337	28 476	2	30 815	831	29 540	4	30 375

1) Les autres actifs comprennent les métaux précieux, les actifs de fonds distincts qui se rapportent à nos activités d'assurance et certains débiteurs mesurés à la juste valeur.

2) Ces passifs liés aux billets structurés figurant dans les dépôts ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

3) Les autres passifs comprennent des contrats de placement et les passifs de fonds distincts qui se rapportent à nos activités d'assurance, certains créditeurs et des dépôts de métaux qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de même que certains passifs liés à la titrisation et aux entités structurées désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Information quantitative concernant les évaluations de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation qui ont servi à déterminer leur juste valeur et la fourchette des valeurs des données d'entrée non observables importantes qui ont été utilisées aux fins des évaluations. Nous n'avons pas posé d'autres hypothèses raisonnables eu égard aux principales catégories de placements dans des titres de participation de sociétés fermées de niveau 3, puisque les valeurs liquidatives nous ont été fournies par des gestionnaires de fonds ou de placements.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)						2021	
	Élément de présentation du tableau de la hiérarchie de la juste valeur	Juste valeur des actifs	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette des valeurs des données d'entrée 1)		
					Minimum	Maximum	
Titres de participation de sociétés fermées 2)	Titres de participation d'entreprises	2 442	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o. 6x	s. o. 19x	
Prêts 3)	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	6	Flux de trésorerie actualisés	Marge d'escompte	40 points de base	40 points de base	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	675	Flux de trésorerie actualisés Comparaison au marché	Taux de remboursement par anticipation Ajustement de comparabilité 4)	4 % (5,56)	47 % 5,85	
							2020
Titres de participation de sociétés fermées 2)	Titres de participation d'entreprises	1 903	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o. 5x	s. o. 17x	
Prêts 3)	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 945	Flux de trésorerie actualisés	Marge d'escompte	65 points de base	141 points de base	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires émis par des agences américaines	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	803	Flux de trésorerie actualisés Comparaison au marché	Taux de remboursement par anticipation Ajustement de comparabilité 4)	6 % (4,93)	62 % 5,74	

1) Les valeurs d'entrée minimales et maximales représentent les données réelles des niveaux les plus faibles et les plus élevés qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie spécifique. Ces fourchettes ne reflètent pas le degré d'incertitude des données d'entrée, mais sont touchées par les instruments sous-jacents qui font précisément partie de chacune des catégories. Ces fourchettes varient donc d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de clôture.

2) Les titres de participation de sociétés fermées comprennent 453 millions de dollars d'actions de la Federal Reserve Bank et de la Federal Home Loan Bank des États-Unis que nous comptabilisons au coût (487 millions en 2020), qui se rapproche de la juste valeur, et qui sont détenus afin de respecter des exigences réglementaires.

3) L'incidence d'une hausse ou d'une baisse hypothétique de 10 points de base de la marge d'escompte pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques est de néant (3 millions en 2020).

4) La fourchette des valeurs d'entrée représente le prix par titre après l'ajustement.
s. o. - sans objet

Données d'entrée non observables importantes servant aux évaluations des instruments de niveau 3

Valeur liquidative

La valeur liquidative représente la valeur estimée d'un titre détenu, d'après des évaluations obtenues auprès d'un gestionnaire de fonds ou de placements. L'évaluation de certains titres de participation de sociétés fermées repose sur l'avantage économique que nous tirons du placement.

Coefficient VE/BAIIA

La juste valeur de certains titres de participation de sociétés fermées et des placements dans des titres de banque d'affaires est déterminée au moyen du calcul de la valeur d'entreprise (VE) selon un coefficient VE/BAIIA puis de l'application d'une méthodologie en cascade à la structure du capital d'une entité afin d'établir la valeur des actifs et des titres que nous détenons. L'établissement du coefficient VE/BAIIA requiert l'exercice d'un jugement et la prise en compte de facteurs comme les coefficients de sociétés cotées en bourse comparables, les transactions récentes, les éléments propres à l'entité et les déductions pour absence de liquidité, qui visent à refléter le manque d'opérations de négociation touchant ces actifs ou ces titres.

Marge d'escompte

Le rendement des prêts et des titres de créance d'entreprises correspond au taux d'intérêt qui sert à actualiser les flux de trésorerie futurs attendus dans un modèle d'évaluation. La marge d'escompte représente l'écart entre le rendement d'un instrument et celui d'un instrument de référence. Les instruments de référence, comme les obligations d'État, jouissent de cotes de crédit élevées et sont assortis d'échéances semblables. La marge d'escompte représente donc le rendement du marché qui tient compte de l'incertitude des flux de trésorerie futurs. En règle générale, une augmentation ou une diminution de la marge d'escompte se traduira par une diminution ou une augmentation de la juste valeur.

Taux de remboursement par anticipation

Des modèles d'actualisation des flux de trésorerie sont utilisés pour calculer la juste valeur de nos titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, de nos titres adossés à des créances hypothécaires et de nos titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Le modèle de flux de trésorerie inclut des hypothèses liées à des taux de remboursement par anticipation conditionnels, à des taux de défaut constants et au pourcentage de perte sur défaut. Les taux de remboursement par anticipation ont une incidence sur nos flux de trésorerie actualisés estimés. Il existe une corrélation négative entre les variations des taux de remboursement par anticipation et les taux d'intérêt. Plus précisément, une augmentation du taux de remboursement par anticipation se traduirait par une augmentation de la juste valeur lorsque le taux d'intérêt de l'actif est inférieur au taux actuel de réinvestissement. Une diminution du taux de remboursement par anticipation donnerait lieu à une diminution de la juste valeur dans le cas où le taux d'intérêt de l'actif est supérieur au taux actuel de réinvestissement.

Ajustement de comparabilité

Les prix comparables de marché sont utilisés pour évaluer la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Cette technique implique l'obtention de prix auprès de tiers pour des instruments semblables et l'application d'ajustements pour refléter les prix de transactions récentes, et les caractéristiques spécifiques à des instruments.

Principaux transferts

Nous avons pour politique de constater les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre à la fin de chaque période de présentation, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur. Les transferts d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre rendent compte des changements dans la disponibilité des cours du marché ou des données de marché observables par suite de l'évolution des conditions de marché. Les transferts du niveau 1 au niveau 2 ont été effectués en raison d'une moins grande observabilité des données servant à l'évaluation des titres. Les transferts du niveau 2 au niveau 1 ont été effectués en raison de la disponibilité accrue de cours du marché sur des marchés actifs.

Le tableau qui suit indique les principaux éléments qui ont été transférés entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos le 31 octobre 2021 et le 31 octobre 2020.

(en millions de dollars canadiens)	2021		2020	
	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1
Titres de négociation	7 863	11 421	6 582	5 930
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	871	902	667	334
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	11 028	13 542	12 193	13 425
Titres vendus à découvert	7 764	5 950	7 781	3 871

Évolution des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de toutes les variations des instruments financiers qui étaient classés dans le niveau 3 pour les exercices clos le 31 octobre 2021 et 2020, y compris les profits (pertes) réalisés et latents inclus dans le résultat et les autres éléments du résultat global ainsi que les transferts au niveau 3 et depuis le niveau 3. Les transferts depuis le niveau 2 au niveau 3 ont été effectués en raison de l'augmentation des données d'entrées non observables sur le marché qui ont servi à établir le prix des titres. Les transferts depuis le niveau 3 au niveau 2 ont été effectués en raison de l'augmentation des données de marché observables qui ont servi à établir le prix des titres.

Exercice clos le 31 octobre 2021 (en millions de dollars canadiens)	Variations de la juste valeur			Fluctuations			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2021	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus 3)
	Solde au 31 octobre 2020	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global 1)	Achats/émissions	Ventes 2)	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3		
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	803	(222)	(56)	1 465	(1 253)	-	169	(231)	675	38
Titres de créance d'entreprises	-	-	-	10	(3)	-	-	-	7	-
Total des titres de négociation	803	(222)	(56)	1 475	(1 256)	-	169	(231)	682	38
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de participation d'entreprises	1 903	315	(92)	628	(276)	(4)	-	(32)	2 442	374
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	1 903	315	(92)	628	(276)	(4)	-	(32)	2 442	374
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par : des municipalités, agences et États américains	1	-	-	-	-	-	-	-	1	s. o.
Titres de participation d'entreprises	93	-	26	13	-	-	-	-	132	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	94	-	26	13	-	-	-	-	133	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 945	-	(150)	1 812	-	(1 302)	-	(2 299)	6	-
Autres passifs	-	-	-	-	(13)	-	13	-	-	-
Passifs dérivés										
Swaps sur défaillance	4	-	-	-	-	-	-	(2)	2	-
Total des passifs dérivés	4	-	-	-	-	-	-	(2)	2	-

1) La conversion des devises en ce qui a trait aux titres de négociation détenus par nos filiales à l'étranger est incluse dans les investissements nets dans des établissements à l'étranger, présentés dans les autres éléments du résultat global.

2) Comprend le produit des titres vendus à découvert.

3) Les variations des profits (pertes) latents sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net toujours détenus au 31 octobre 2021 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

Les profits (pertes) latents comptabilisés pour les instruments financiers de niveau 3 peuvent être compensés par les (pertes) profits sur les contrats de couverture économique.
s. o. - sans objet

Exercice clos le 31 octobre 2020 (en millions de dollars canadiens)	Variations de la juste valeur			Fluctuations			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2020	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus 3)
	Solde au 31 octobre 2019	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global 1)	Achats/ émissions	Ventes 2)	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3		
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	538	(351)	9	1 338	(715)	-	225	(241)	803	(232)
Titres de créance d'entreprises	7	10	(2)	50	(68)	-	3	-	-	(1)
Total des titres de négociation	545	(341)	7	1 388	(783)	-	228	(241)	803	(233)
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de participation d'entreprises	1 984	4	17	356	(459)	-	1	-	1 903	35
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	1 984	4	17	356	(459)	-	1	-	1 903	35
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par : des municipalités, agences et États américains	1	-	-	-	-	-	-	-	1	s. o.
Titres de participation d'entreprises	81	-	1	11	-	-	-	-	93	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	82	-	1	11	-	-	-	-	94	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 736	(3)	156	1 803	-	(1 747)	-	-	1 945	-
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs dérivés										
Swaps sur défaillance	1	-	-	-	-	-	4	(1)	4	-
Total des passifs dérivés	1	-	-	-	-	-	4	(1)	4	-

1) La conversion des devises en ce qui a trait aux titres de négociation détenus par nos filiales à l'étranger est incluse dans les investissements nets dans des établissements à l'étranger, présentés dans les autres éléments du résultat global.

2) Comprend le produit des titres vendus à découvert.

3) Les variations des profits (pertes) latents sur les titres de négociation, les actifs dérivés et les passifs dérivés toujours détenus au 31 octobre 2020 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

Les profits (pertes) latents comptabilisés pour les instruments financiers de niveau 3 peuvent être compensés par les (pertes) profits sur les contrats de couverture économique.

s. o. - sans objet

Revenus de négociation

Les actifs et passifs de négociation, y compris les dérivés, les titres et les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Les revenus de négociation comprennent les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts et ne tiennent pas compte des commissions de prise ferme et des commissions liées aux transactions sur titres, qui sont présentées séparément dans notre état consolidé des résultats.

Les revenus nets d'intérêts proviennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et passifs de négociation et sont présentés dans le tableau suivant, déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces actifs et passifs.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Taux d'intérêt	1 017	1 199	700
Change	416	474	401
Titres de participation	567	(32)	269
Produits de base	147	271	145
Autres	2	34	6
Total des revenus de négociation	2 149	1 946	1 521
Présentés en tant que :			
Revenus nets d'intérêts	1 853	1 931	1 223
Revenus autres que d'intérêts - revenus de négociation	296	15	298
Total des revenus de négociation	2 149	1 946	1 521

Note 18 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et leur montant net est inscrit dans notre bilan consolidé lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et que nous avons l'intention de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Le tableau qui suit présente les montants qui ont fait l'objet d'une compensation à notre bilan consolidé, notamment des titres pris en pension, des titres mis en pension et des instruments dérivés. En général, leur compensation a été faite par voie d'un mécanisme de règlement sur le marché (comme par l'entremise d'une bourse ou d'une chambre de compensation) aux termes duquel un règlement net simultanément peut avoir lieu de sorte à éliminer le risque de crédit et celui de liquidité entre les contreparties. Le tableau comporte également les montants non compensés au bilan consolidé et ayant trait à des transactions visées par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire ou dont le droit de compensation des montants ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite ou qui, autrement, ne remplissent pas les critères de compensation.

(en millions de dollars canadiens)

2021

	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets figurant au bilan	Montants non compensés au bilan			
				Incidence des conventions-cadres de compensation	Valeurs mobilières reçues ou données en garantie 1) 2)	Garanties en trésorerie	Montant net 3)
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	108 799	1 417	107 382	15 779	90 389	9	1 205
Instruments dérivés	37 054	341	36 713	20 952	2 377	4 823	8 561
	145 853	1 758	144 095	36 731	92 766	4 832	9 766
Passifs financiers							
Instruments dérivés	31 156	341	30 815	20 952	1 865	1 906	6 092
Titres mis en pension ou prêtés	98 973	1 417	97 556	15 779	81 411	108	258
	130 129	1 758	128 371	36 731	83 276	2 014	6 350
2020							
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	115 863	3 985	111 878	17 302	92 889	194	1 493
Instruments dérivés	37 164	349	36 815	19 302	2 816	4 148	10 549
	153 027	4 334	148 693	36 604	95 705	4 342	12 042
Passifs financiers							
Instruments dérivés	30 724	349	30 375	19 302	1 889	3 108	6 076
Titres mis en pension ou prêtés	92 643	3 985	88 658	17 302	70 693	263	400
	123 367	4 334	119 033	36 604	72 582	3 371	6 476

1) Les actifs financiers reçus ou donnés en garantie sont présentés à la juste valeur et se limitent aux montants nets constatés au bilan (autrement dit, tout surnantissement est ignoré aux fins du tableau).

2) Certains montants de garantie ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie sauf s'il survient un défaut ou si d'autres événements prédéterminés se produisent.

3) N'a pas pour but de représenter notre exposition réelle au risque de crédit.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 19 : Gestion du capital

Nous avons pour objectif de maintenir une assise financière solide grâce à une structure rentable qui est appropriée étant donné nos ratios cibles en matière de capital réglementaire et notre évaluation interne du capital économique requis, qui étaye les stratégies de nos groupes d'exploitation, qui soutient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation tout en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires et qui est conforme à nos cotes de crédit cibles.

Notre démarche consiste notamment à établir des limites, des objectifs et des mesures des résultats qui servent à gérer le bilan, les niveaux de risque et les exigences en matière de capital, ainsi qu'à émettre et à racheter des titres de façon à obtenir une structure du capital économique.

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires pour la Banque sont déterminées selon les lignes directrices du BSIF, basées sur le cadre de l'accord de Bâle III établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Pour faire face à la perturbation des marchés causée par la COVID-19, le BSIF a annoncé diverses modifications des exigences en matière de fonds propres au cours de l'exercice 2020; les ajustements de nature temporaire ont été levés au cours de l'exercice 2021, exception faite de l'exclusion temporaire afférente à certaines mesures du ratio de levier des expositions qui prennent fin le 31 décembre 2021. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Gestion globale du capital du rapport de gestion, du présent Rapport annuel.

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent la forme de fonds propres la plus permanente. Ils comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, moins des déductions pour l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et certains autres éléments. Les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, après des déductions réglementaires.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés principalement de débetures subordonnées et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, après des déductions réglementaires. Le total des fonds propres inclut ceux de catégorie 1 et de catégorie 2. Des précisions sur les éléments qui composent notre capital sont fournies aux notes 11, 12, 15 et 16.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio de levier sont les principales mesures des fonds propres réglementaires.

- Les ratios pour les fonds propres réglementaires sont obtenus en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et le ratio du total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.
- Le ratio de levier est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition aux fins du ratio de levier qui comprend les éléments inscrits au bilan et les éléments hors bilan précis, déduction faite d'ajustements spécifiés.

Au 31 octobre 2021, nous nous conformions aux exigences du BSIF concernant les ratios de capital cibles, lesquelles prévoient une réserve de fonds propres de 2,5 %, un supplément en fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux banques d'importance systémique intérieure, une réserve anticyclique et une réserve pour stabilité intérieure de 2,5 %.

Mesures des fonds propres réglementaires, actifs pondérés en fonction des risques et exposition aux fins du ratio de levier ¹⁾

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	44 491	40 077
Fonds propres de catégorie 1	49 966	45 840
Total des fonds propres	57 201	54 661
Actifs pondérés en fonction des risques	325 433	336 607
Exposition aux fins du ratio de levier	976 690	953 640
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	13,7 %	11,9 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	15,4 %	13,6 %
Ratio du total des fonds propres	17,6 %	16,2 %
Ratio de levier	5,1 %	4,8 %

1) Présenté conformément aux lignes directrices Normes de fonds propres et Exigences en matière de levier du BSIF. Reflète les modifications des exigences en matière de fonds propres annoncées par le BSIF, au cours de l'exercice 2020, face à la pandémie de COVID-19, dont certaines qui demeurent en vigueur en 2021.

Note 20 : Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Nous avons un régime d'options sur actions destiné à des dirigeants et employés désignés. Les options sont attribuées à un prix d'exercice égal au cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions deviennent acquis en tranches égales de 50 % aux troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution. Chaque tranche est traitée comme une attribution distincte qui a sa propre période d'acquisition. En règle générale, les options viennent à échéance dix ans après leur date d'attribution.

Nous calculons la juste valeur des options sur actions à leur date d'attribution et comptabilisons ce montant dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits aux options, et nous augmentons le surplus d'apport d'une somme correspondante. Lorsque ces options sont exercées, nous émettons les actions et comptabilisons dans le capital social le montant du produit ainsi que le montant inscrit dans le surplus d'apport. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux employés qui sont admissibles à la retraite est passée en charges à la date de leur attribution.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021		2020		2019	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré 1)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré 1)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré 1)
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	6 446 110	81,50	6 108 307	76,59	6 095 201	72,19
Options attribuées	984 943	97,14	976 087	101,47	931 047	89,90
Options exercées	1 630 867	67,88	563 613	61,89	902 651	60,21
Options éteintes ou annulées	117 980	97,03	34 052	97,10	4 756	98,96
Options échues	–	–	40 619	82,78	10 534	103,79
Options en cours à la clôture de l'exercice	5 682 206	87,79	6 446 110	81,50	6 108 307	76,59
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	2 616 750	77,34	3 595 744	69,16	3 507 803	64,57
Options pouvant être attribuées	12 708 296		13 575 259		2 487 645	

1) Le prix d'exercice moyen pondéré rend compte de la conversion des options libellées en devises aux cours de change en vigueur au 31 octobre 2021, 2020 et 2019, respectivement.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options libellées en devises qui ont été exercées ou qui ont expiré au cours de l'exercice est converti selon le cours de change en vigueur à la date de règlement et à la date d'expiration, respectivement.

La charge de rémunération du personnel relative à ce régime s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019, respectivement à 10 millions de dollars, à 9 millions et à 9 millions.

Le tableau ci-dessous présente les options en cours et celles pouvant être exercées au 31 octobre 2021 par fourchette de prix d'exercice :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options sur actions	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette de prix d'exercice					
De 50,01 \$ à 60,00 \$	107 888	0,1	56,00	107 888	56,00
De 60,01 \$ à 70,00 \$	1 065 947	1,6	64,58	1 065 947	64,58
De 70,01 \$ à 80,00 \$	691 456	3,7	77,57	691 456	77,57
De 80,01 \$ à 90,00 \$	878 372	7,1	89,90	–	–
90,01 \$ et plus	2 938 543	7,6	99,16	751 459	98,27

Le tableau ci-dessous présente d'autres renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
Charge de rémunération non constatée liée aux attributions d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis	7	7	6
Produit en trésorerie provenant des options sur actions exercées	111	35	54
Cours moyen pondéré des actions visées par les options sur actions exercées (en dollars)	115,42	94,44	99,84

La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation d'options. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019 s'est élevée à 10,75 \$, à 9,46 \$ et à 10,23 \$, respectivement. Les fourchettes suivantes ont été utilisées relativement à chaque hypothèse d'évaluation formulée pour déterminer la juste valeur des tranches d'options sur actions à la date d'attribution :

	2021	2020	2019
Rendement attendu des actions	4,9 %	4,3 %	5,7 %
Volatilité prévue du cours des actions	20,6 % - 20,7 %	15,4 %	20,0 % - 20,1 %
Taux de rendement sans risque	1,0 %	1,9 % - 2,0 %	2,5 %
Période prévue jusqu'à l'exercice (en années)	6,5 - 7,0	6,5 - 7,0	6,5 - 7,0

Des changements dans les hypothèses utilisées pourraient produire des justes valeurs estimatives différentes.

Le rendement attendu des actions est fondé sur les attentes du marché quant aux dividendes futurs sur nos actions ordinaires. La volatilité prévue du cours des actions est établie en fonction de la volatilité implicite, estimée en fonction du consensus du marché, des options sur nos actions ordinaires négociées. Le taux sans risque est déterminé d'après les rendements d'une courbe de swaps canadiens ayant des termes comparables à la période prévue jusqu'à l'exercice des options. Le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'attribution a été respectivement de 97,14 \$, de 101,47 \$ et de 89,90 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019.

Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Régimes d'achat d'actions

Nous offrons divers régimes d'achat d'actions à nos employés. Parmi ces régimes, le plus important offre aux employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat de nos actions ordinaires. Nous ajoutons à la cotisation des employés une somme égale à 50 % de cette cotisation, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut individuel, le maximum étant de 75 000 \$ (100 000 \$ avant le 31 décembre 2020). Au cours des deux premières années, les droits rattachés à nos cotisations deviennent acquis après deux ans de participation au régime, et ceux associés aux cotisations versées par la suite sont immédiatement acquis. Les actions détenues dans le cadre de ce régime sont achetées sur le marché libre et considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes gagnés sur nos actions ordinaires détenues dans le cadre du régime sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Nous comptabilisons nos cotisations au régime en tant que charge de rémunération du personnel au moment où nous les versons.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019, à 46 millions de dollars, à 58 millions et à 54 millions, respectivement. Au cours de ces exercices, il y avait respectivement 18,0 millions, 19,2 millions et 18,0 millions d'actions ordinaires détenues dans le cadre de ces régimes.

Fiducies de rémunération

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes d'actionnariat, dont certaines sont administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons notre cotisation de contrepartie. Nous ne sommes pas tenus de consolider nos fiducies de rémunération. Les actifs détenus par les fiducies ne sont pas inclus dans nos états financiers consolidés.

Les actifs détenus dans le cadre des ententes d'actionnariat totalisaient 2 425 millions de dollars au 31 octobre 2021 (1 523 millions au 31 octobre 2020).

Régimes d'intéressement à moyen terme

Nous offrons des régimes d'intéressement à moyen terme aux dirigeants et à certains employés de haut niveau. Les montants des paiements sont ajustés pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires. Selon le régime, le bénéficiaire reçoit un paiement unique en trésorerie à la fin de la période de trois ans du régime, ou des paiements en trésorerie au fil de cette période. Les attributions étant réglées en trésorerie, elles sont inscrites dans le passif. Les montants à payer aux termes de ces attributions sont constatés dans la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Les sommes relatives aux unités d'actions attribuées à des employés qui sont admissibles à la retraite sont passées en charges à la date d'attribution. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée dans la charge de rémunération dans la période durant laquelle elle survient.

Le nombre total d'unités consenties en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme au cours des exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019 a été de 6,4 millions, de 5,7 millions et de 6,3 millions d'unités, respectivement.

La juste valeur moyenne pondérée de ces unités attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019 était de 91,62 \$, de 99,59 \$ et de 98,52 \$ respectivement, et nous avons constaté une charge de rémunération du personnel de 1 234 millions de dollars, de 363 millions et de 610 millions, respectivement. Nous couvrons l'incidence des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires en concluant des swaps sur rendement total. Nous concluons également des swaps de devises pour gérer les écarts de conversion attribuables à nos activités aux États-Unis. Des profits (pertes) sur les swaps sur rendement total et les swaps de devises de 719 millions, de (175) millions et de 20 millions, respectivement, ont été constatés pour les exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019, ce qui s'est traduit par une charge de rémunération du personnel nette de 515 millions, de 538 millions et de 590 millions, respectivement.

Au total, 17,6 millions, 17,0 millions et 17,2 millions d'unités octroyées en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme étaient en circulation au 31 octobre 2021, 2020 et 2019, et la valeur intrinsèque de ces unités dont les droits sont acquis était de 1 679 millions de dollars, de 1 019 millions et de 1 251 millions, respectivement.

Régimes d'intéressement à droits différés

Nous offrons des régimes d'intéressement à droits différés aux membres de notre Conseil d'administration, aux hauts dirigeants et aux employés clés de BMO Marchés des capitaux et de la Gestion de patrimoine. En vertu de ces régimes, le versement d'honoraires, de primes annuelles ou de commissions peut être différé sous forme d'unités d'actions donnant droit à la valeur de nos actions ordinaires. Les droits rattachés à ces unités d'actions sont entièrement acquis à la date d'attribution ou au bout de trois ans. La valeur de ces unités d'actions est ajustée pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires.

Les paiements différés sont versés en trésorerie lorsque leurs bénéficiaires quittent la Banque.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes est comptabilisée au cours de l'exercice où les honoraires, les primes ou les commissions sont gagnés. Les changements aux montants des paiements découlant des dividendes et de l'évolution du cours des actions sont constatés comme des augmentations ou des diminutions dans la charge de rémunération du personnel durant la période des changements en question.

Le nombre d'unités d'actions qui ont été attribuées en vertu des régimes d'intéressement à droits différés au cours des exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019 s'est élevé à 0,4 million, à 0,3 million et à 0,3 million d'unités, respectivement, et la juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours de ces exercices a été de 113,08 \$, de 85,47 \$ et de 97,27 \$, respectivement.

Les passifs relatifs à ces régimes sont inscrits à notre bilan consolidé dans les passifs divers et s'élevaient à 609 millions de dollars et à 379 millions au 31 octobre 2021 et 2020, respectivement.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes pour les exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019 s'est chiffrée respectivement à 279 millions de dollars, à (62) millions et à 17 millions. Nous avons conclu des instruments dérivés pour couvrir les risques auxquels nous exposent ces régimes.

Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en tant que charge de rémunération du personnel au cours de la période où elles se produisent. Les profits (pertes) sur ces instruments dérivés comptabilisés au cours des exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019 ont été de 271 millions, de (67) millions et de 4 millions, respectivement. Ces profits (pertes) ont donné lieu à une charge de rémunération du personnel nette de respectivement 8 millions, 5 millions et 13 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019.

Le nombre total d'unités consenties aux termes des régimes d'intéressement à droits différés en circulation au cours des exercices clos le 31 octobre 2021, 2020 et 2019 a été de 4,6 millions, de 4,7 millions et de 4,8 millions, respectivement.

Note 21 : Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous agissons comme promoteur de divers régimes à l'échelle mondiale, qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel à nos employés en poste ou retraités. Parmi ces régimes, les plus importants, sur le plan de l'obligation au titre des prestations définies, sont essentiellement ceux à prestations définies destinés au personnel au Canada et aux États-Unis ainsi que les grands régimes d'autres avantages futurs des salariés au Canada.

Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestations définies, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. De façon générale, nous offrons, en vertu de ces régimes, des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son salaire annuel moyen pour une certaine période précédant la retraite. Les charges au titre des prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel, lesquelles sont prises en compte dans la charge de rémunération du personnel, sont constituées essentiellement du coût des services rendus au cours de l'exercice plus ou moins les intérêts sur les actifs ou les passifs nets au titre des prestations définies. De plus, nous offrons des régimes de retraite à cotisations définies à nos employés. Les coûts de ces régimes, qui sont constatés dans la charge de rémunération du personnel, correspondent aux cotisations que nous y versons.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, le principal régime de retraite à prestations définies offert aux employés au Canada a cessé d'accepter de nouveaux employés engagés après cette date. Les employés qui ont été engagés le 1^{er} janvier 2021 et après cette date ou qui ont été transférés à BMO Canada peuvent participer à un régime de retraite à cotisations définies lorsqu'ils ont satisfait à la période d'admissibilité de six mois de services continus.

D'autres avantages futurs du personnel, y compris des avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'un régime d'assurance vie, sont également offerts aux employés en poste ou retraités admissibles.

Les avantages du personnel à court terme, tels les salaires, les congés rémunérés, les primes et autres avantages, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période durant laquelle les employés rendent les services connexes.

Politique d'investissement

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés suivant une structure de gouvernance précise; la surveillance incombe au Conseil d'administration.

Les régimes sont administrés aux termes d'un cadre qui tient compte à la fois des actifs et des passifs aux fins de l'élaboration de la politique d'investissement et de la gestion des risques. Au cours des dernières années, nous avons mis en place une stratégie de placement guidée par le passif afin que le principal régime canadien puisse améliorer les rendements ajustés en fonction des risques, tout en limitant la volatilité de l'excédent du régime. Cette stratégie a réduit l'incidence du régime sur nos fonds propres réglementaires.

Les régimes investissent dans des catégories d'actifs qui incluent des titres de participation et des titres à revenu fixe, et adoptent d'autres stratégies qui respectent des lignes directrices déterminées en matière d'investissement. Les actifs sont diversifiés selon plusieurs catégories et diverses régions, et sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui sont responsables du choix des titres de placement. Les lignes directrices autorisent l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels servent généralement à couvrir des positions en devises, à gérer les expositions au risque de taux d'intérêt ou à reproduire le rendement d'un actif.

Répartition des actifs

Les fourchettes de répartition et les répartitions réelles moyennes pondérées pour les actifs de nos principaux régimes de retraite, selon leurs justes valeurs de marché au 31 octobre, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		
	Fourchette cible 2021	Répartition réelle 2021	Répartition réelle 2020
Titres de participation	20 % - 40 %	30 %	30 %
Placements à revenu fixe	40 % - 55 %	47 %	47 %
Autres stratégies	10 % - 35 %	23 %	23 %

Nos actifs des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente.

Gestion des risques

Les régimes à prestations définies sont exposés à divers risques, notamment au risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque lié aux actions et risque de change), au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque lié à l'excédent et au risque de longévité. Nous appliquons diverses méthodes pour surveiller et gérer activement ces risques, notamment :

- la surveillance des excédents à risque, méthode qui consiste à apprécier le risque auquel est exposé un régime en ce qui a trait aux actifs et aux passifs;
- la simulation de crise et l'analyse de scénarios afin d'évaluer la volatilité de la situation financière du régime et son incidence sur la Banque;
- la couverture liée aux risques de change et de taux d'intérêt dans les limites prescrites par la politique;
- la tenue de contrôles relativement à la répartition des actifs, à la répartition géographique, à la durée du portefeuille, à la qualité du crédit des titres de créance, aux directives sectorielles, aux limites des émetteurs et des contreparties, et à d'autres facteurs;
- l'observation continue de l'exposition aux risques, du rendement et du niveau des risques.

Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel

Nos actaires procèdent à des évaluations de nos obligations au titre des prestations de retraite définies et des autres avantages futurs du personnel au 31 octobre de chaque exercice, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations sont fondées sur des hypothèses posées par la direction concernant les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération, l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation utilisés pour les principaux régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis ont été établis en fonction des rendements d'obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies afin d'en arriver à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies qui affichent un actif net au titre des prestations définies, l'actif constaté se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions des cotisations qui y seront versées dans l'avenir (le plafond de l'actif). Les variations du plafond de l'actif sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global. Les éléments de la variation de nos actifs nets ou de nos passifs nets au titre des prestations définies et de nos charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel sont les suivants :

Le **coût des services rendus au cours de l'exercice** représente les prestations de retraite accumulées au cours de l'exercice. Le coût est déterminé d'après le nombre d'employés en poste et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions de nos régimes.

Les **intérêts sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies** correspondent à la hausse de cet actif ou de ce passif attribuable au passage du temps et sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à cet actif ou passif.

Les **gains et pertes actuariels** peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, nos actuaires recalculent les obligations au titre des prestations définies et les comparent à celles estimées à la clôture de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques ou économiques ou de différences entre les résultats associés aux membres et les prévisions faites par la direction à la clôture de l'exercice précédent sont considérés comme étant des gains ou pertes actuariels. Deuxièmement, des gains ou pertes actuariels découlent d'écarts entre le taux d'actualisation et le rendement réel des régimes. Les gains ou pertes actuariels sont inscrits dans les autres éléments du résultat global dès qu'ils surviennent et ne sont pas reclassés en résultat dans des périodes ultérieures.

Les **modifications des régimes** représentent les modifications de nos obligations au titre des prestations définies qui découlent de changements apportés aux dispositions des régimes. L'incidence des modifications des régimes est portée immédiatement en résultat lorsqu'un régime est modifié.

Les **liquidations** se produisent lorsque nos obligations au titre des prestations définies des participants au régime sont réglées, habituellement par le versement de sommes forfaitaires en trésorerie, et qu'en conséquence nous n'avons plus à leur verser des prestations à l'avenir.

Capitalisation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous capitalisons nos régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis conformément aux exigences réglementaires, et leurs actifs servent au versement des prestations aux retraités et aux autres employés. Certains groupes d'employés ont également le droit de verser des cotisations volontaires afin de toucher des prestations plus élevées. Notre régime de retraite complémentaire au Canada est capitalisé tandis que le régime complémentaire aux États-Unis ne l'est pas.

Nos régimes d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis sont soit capitalisés, soit sans capitalisation. Les versements d'avantages du personnel au titre de ces régimes sont effectués soit par les régimes, soit directement par nous.

Nous établissons au 31 octobre la juste valeur des actifs de nos régimes au Canada et aux États-Unis. En plus des évaluations actuarielles effectuées à des fins comptables, nous sommes tenus de préparer des évaluations pour déterminer les exigences minimales en matière de capitalisation de nos régimes de retraite conformément au cadre réglementaire applicable (nos évaluations relatives à la capitalisation). Une évaluation annuelle relative à la capitalisation est effectuée pour nos régimes au Canada et aux États-Unis. La plus récente évaluation relative à la capitalisation de notre principal régime de retraite canadien a été effectuée en date du 31 octobre 2021 et la plus récente évaluation relative à la capitalisation pour notre principal régime de retraite américain a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2021.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sommaires sur nos régimes pour les trois derniers exercices :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Obligation au titre des prestations définies	9 716	10 493	9 866	1 220	1 290	1 254
Juste valeur des actifs des régimes	10 525	10 064	9 723	166	181	175
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	809	(429)	(143)	(1 054)	(1 109)	(1 079)
L'excédent (le déficit) est constitué comme suit :						
Régimes capitalisés en tout ou en partie	939	(266)	36	40	38	46
Régimes non capitalisés	(130)	(163)	(179)	(1 094)	(1 147)	(1 125)
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	809	(429)	(143)	(1 054)	(1 109)	(1 079)

Charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel

Le tableau ci-dessous fait état du calcul des charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Charge annuelle liée aux prestations						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	268	249	193	9	11	9
(Revenu) charge nette d'intérêts sur (l'actif) le passif net au titre des prestations définies	7	1	(20)	30	32	37
Coût des services passés (crédit)	-	-	(5)	-	-	-
Charges administratives	5	5	5	-	-	-
Réévaluation des autres avantages à long terme	-	-	-	(11)	10	6
Charge liée aux prestations	280	255	173	28	53	52
Charge liée au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	90	87	82	-	-	-
Charge liée aux régimes à cotisations définies	160	169	170	-	-	-
Total des charges annuelles liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel constatées dans l'état consolidé des résultats	530	511	425	28	53	52

Hypothèses moyennes pondérées

	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Charges au titre des prestations définies						
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice 3) 4)	2,7 %	3,0 %	4,0 %	2,7 %	3,0 %	4,1 %
Taux de croissance de la rémunération	2,1 %	2,1 %	2,4 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	s. o.	4,8 % 2)	4,9 % 1)	4,9 % 1)
Obligation au titre des prestations définies						
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	3,2 %	2,7 %	3,0 %	3,3 %	2,7 %	3,0 %
Taux de croissance de la rémunération	2,2 %	2,1 %	2,1 %	s. o. 5)	2,0 %	2,0 %
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	s. o.	4,8 % 2)	4,8 % 1)	4,9 % 1)

1) Le taux devrait se stabiliser à 4,1 % en 2040 et dans les années subséquentes.

2) Le taux devrait se stabiliser à 4,0 % en 2041 et dans les années subséquentes.

3) Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations de retraite a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 3,00 %, de 3,10 % et de 4,10 % pour 2021, 2020 et 2019, respectivement.

4) Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des autres avantages futurs du personnel a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 3,00 %, de 3,20 % et de 4,20 % pour 2021, 2020 et 2019, respectivement.

5) Le taux de croissance de la rémunération est attribuable à un nouveau régime de retraite à rente uniforme qui ne dépend plus de la rémunération.

s. o. - sans objet

Les hypothèses concernant la mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et des tables de mortalité calibrées pour tenir compte des résultats réels des régimes, le cas échéant. Ce qui suit indique l'espérance de vie actuelle qui sous-tend les montants des obligations au titre des prestations définies de nos principaux régimes :

(en années)	Canada		États-Unis	
	2021	2020	2021	2020
Espérance de vie des membres actuellement âgés de 65 ans				
Hommes	23,8	23,8	21,8	21,7
Femmes	24,2	24,1	23,2	23,1
Espérance de vie des membres de 65 ans actuellement âgés de 45 ans				
Hommes	24,8	24,7	23,0	22,9
Femmes	25,1	25,1	24,4	24,3

Le tableau suivant fait état des variations de la situation financière estimative de nos régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2021	2020	2021	2020
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	10 493	9 866	1 290	1 254
Coût des services rendus au cours de l'exercice	268	249	9	11
Charges d'intérêts	269	286	34	37
Prestations versées	(525)	(516)	(50)	(48)
Cotisations des employés	17	17	5	5
(Gains) pertes actuariels attribuables aux éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	11	16	(4)	14
Changements d'hypothèses financières	(700)	484	(89)	50
Résultats associés aux membres des régimes	29	59	39	(35)
Conversion de devises et autres	(146)	32	(14)	2
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	9 716	10 493	1 220	1 290
Obligation au titre des prestations définies - régimes capitalisés en tout ou en partie	9 586	10 330	126	143
Obligation au titre des prestations définies - régimes non capitalisés	130	163	1 094	1 147
Total de l'obligation au titre des prestations définies	9 716	10 493	1 220	1 290
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	10 064	9 723	181	175
Revenus d'intérêts	262	285	4	5
Rendement des actifs des régimes (exclusion faite des revenus d'intérêts)	542	235	(1)	6
Cotisations versées par l'employeur	298	296	40	36
Cotisations des employés	17	17	5	5
Prestations versées	(525)	(516)	(50)	(48)
Charges administratives	(5)	(5)	-	-
Conversion de devises et autres	(128)	29	(13)	2
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	10 525	10 064	166	181
Surplus (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	809	(429)	(1 054)	(1 109)
Comptabilisation dans :				
Actifs divers	947	124	40	38
Passifs divers	(138)	(553)	(1 094)	(1 147)
Surplus (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	809	(429)	(1 054)	(1 109)
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) actuariels nets sur les actifs des régimes	542	235	(1)	6
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies en raison des éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	(11)	(16)	4	(12)
Changements d'hypothèses financières	700	(484)	84	(45)
Résultats associés aux membres des régimes	(29)	(59)	(45)	38
Conversion de devises et autres	20	(6)	-	-
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice	1 222	(330)	42	(13)

Les actifs de nos régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente. La juste valeur des actifs de nos principaux régimes au 31 octobre 2021 et 2020 se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021			2020		
	Cotés	Non cotés	Total	Cotés	Non cotés	Total
Trésorerie et titres des fonds du marché monétaire	144	1	145	208	-	208
Titres émis ou garantis par :						
l'administration fédérale canadienne	26	41	67	17	54	71
des administrations provinciales et municipales canadiennes	191	364	555	308	404	712
l'administration fédérale américaine	297	4	301	393	7	400
Fonds communs	1 071	4 014	5 085	1 331	3 442	4 773
Instruments dérivés	-	43	43	1	(16)	(15)
Titres de créance d'entreprises	3	1 391	1 394	2	1 363	1 365
Titres de participation d'entreprises	1 655	-	1 655	1 255	-	1 255
	3 387	5 858	9 245	3 515	5 254	8 769

Au 31 octobre 2021 et 2020, aucun actif des régimes n'était directement sous forme de titres de la Banque ou de parties liées. Au 31 octobre 2021, notre principal régime canadien détenait indirectement, par voie de fonds communs, une tranche d'environ 11 millions de dollars (9 millions au 31 octobre 2020) de nos actions ordinaires et de nos titres à revenu fixe. Les régimes ne détiennent aucune propriété que nous occupons ni aucun autre actif que nous utilisons.

Sensibilité des hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses clés utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau ci-après doit être utilisée avec prudence, car ses résultats sont hypothétiques et les variations de chacune des hypothèses clés pourraient ne pas être linéaires. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément, ce qui amplifierait ou réduirait certaines sensibilités.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Obligation au titre des prestations définies	
	Régimes de retraite	Régimes d'autres avantages futurs du personnel
Taux d'actualisation (%)	3,2	3,3
Effet : hausse de 1 % (\$)	(1 019)	(111)
baisse de 1 % (\$)	1 287	133
Taux de croissance de la rémunération (%)	2,2	s. o.
Effet : hausse de 0,25 % (\$)	47	- 1)
baisse de 0,25 % (\$)	(46)	- 1)
Mortalité		
Effet : espérance de vie diminuée de 1 an (\$)	(179)	(29)
espérance de vie augmentée de 1 an (\$)	176	29
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé (%)	s. o.	4,8 2)
Effet : hausse de 1 % (\$)	s. o.	49
baisse de 1 % (\$)	s. o.	(49)

1) La variation de cette hypothèse est négligeable.

2) Le taux devrait se stabiliser à 4,0 % en 2041 et pour les années subséquentes.

s. o. - sans objet

Profil des échéances

La durée de l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes est comme suit :

(en années)	2021	2020
Régimes de retraite canadiens	14,5	15,4
Régimes de retraite américains	9,5	9,9
Régimes d'autres avantages futurs du personnel canadiens	13,7	14,3

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en trésorerie que nous avons faits au cours de l'exercice relativement aux régimes d'avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Cotisations aux régimes à prestations définies	254	251	203	-	-	-
Cotisations aux régimes à cotisations définies	160	169	170	-	-	-
Prestations versées directement aux retraités	44	45	53	40	36	40
	458	465	426	40	36	40

Nos meilleures estimations des cotisations et des prestations qui seront versées directement aux retraités dans l'exercice se terminant le 31 octobre 2022 sont d'environ 86 millions de dollars pour nos régimes de retraite à prestations définies et de 48 millions pour nos régimes d'autres avantages futurs du personnel. Les versements de prestations sont estimés à 542 millions pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2022.

Note 22 : Impôts sur le résultat

Nous présentons notre charge d'impôts sur le résultat dans notre état consolidé des résultats en fonction des opérations comptabilisées dans nos états financiers consolidés, quelle que soit la date à laquelle elles sont constatées aux fins des impôts sur le résultat, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales, tel que nous le mentionnons ci-après.

En outre, nous comptabilisons la charge ou le recouvrement d'impôts dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres lorsque les impôts portent sur des montants constatés dans les autres éléments du résultat global ou dans ces capitaux propres. Par exemple, la charge (le recouvrement) d'impôts découlant des profits (pertes) de couverture relatifs à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger est comptabilisée dans nos profits (pertes) nets dans notre état consolidé du résultat global à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de l'exercice. Les impôts différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs à des fins comptables et fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporaires s'inverseront. Les variations des actifs et passifs d'impôt différé découlant d'un changement de taux d'impôt sont comptabilisées en résultat durant la période au cours de laquelle le nouveau taux est pratiquement en vigueur, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement constatés soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres. Les impôts exigibles et différés ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale, proviennent de la même entité ou du même groupe d'entités, et que la Banque a un droit juridique d'opérer compensation.

Les actifs d'impôt différé comprennent un montant de néant (20 millions de dollars au 31 octobre 2020) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales canadiennes, et un montant de 9 millions (75 millions au 31 octobre 2020) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales américaines et aux crédits d'impôt, qui expirera en diverses tranches au cours des années d'imposition aux États-Unis de 2021 à 2040. Selon les éléments probants disponibles, dont les projections de la direction au sujet des revenus, nous sommes d'avis qu'il est probable que nos activités commerciales généreront suffisamment de bénéfice imposable pour soutenir ces actifs d'impôt différé. Le montant de l'impôt sur les différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constaté dans notre bilan consolidé est de 118 millions au 31 octobre 2021 (113 millions en 2020), dont une tranche de 7 millions (7 millions en 2020) est censée expirer d'ici cinq ans. Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'égard de ces éléments étant donné qu'il est improbable qu'un tel actif se réalise.

Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos filiales à l'étranger sont généralement assujettis aux impôts des pays où ces filiales mènent leurs activités. Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger sont aussi généralement assujettis aux impôts à payer des pays où ces succursales mènent leurs activités. Le Canada perçoit également des impôts sur les revenus que nous gagnons par l'entremise des succursales à l'étranger et un crédit est accordé pour certains impôts étrangers payés sur ces revenus. Si nous devions rapatrier les résultats non distribués de certaines filiales à l'étranger, nous serions tenus de payer de l'impôt sur certains de ces montants. Comme le rapatriement de tels bénéfices n'est pas envisagé dans un avenir prévisible, nous n'avons pas comptabilisé le passif d'impôt différé s'y rapportant. Au 31 octobre 2021, les différences temporaires imposables liées au rapatriement des bénéfices attribuables aux participations dans certaines filiales, succursales et entreprises associées et à certaines participations dans des coentreprises, pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, totalisaient 17 milliards de dollars (16 milliards en 2020).

Charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
État consolidé des résultats			
Impôts exigibles			
Charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice à l'étude	2 334	1 154	1 198
Ajustements pour les exercices précédents	(14)	10	(14)
Impôts différés			
Origine et renversement des différences temporaires	173	91	327
Incidence des changements des taux d'impôt	11	(4)	3
	2 504	1 251	1 514
Autres éléments du résultat global et capitaux propres			
Charge (recouvrement) d'impôts découlant de :			
Profits (pertes) latents sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(58)	143	140
Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(14)	(25)	(26)
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(504)	541	521
Reclassement, dans le résultat, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(149)	(16)	51
Profits (pertes) latents sur la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	180	(35)	(4)
Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel	341	(88)	(196)
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(70)	(10)	27
Profits latents sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6	-	1
Rémunération fondée sur des actions	(10)	3	-
	(278)	513	514
Total de la charge d'impôts sur le résultat	2 226	1 764	2 028

Composantes du total de la charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Au Canada : Impôts exigibles			
Palier fédéral	650	694	791
Palier provincial	373	402	465
	1 023	1 096	1 256
Au Canada : Impôts différés			
Palier fédéral	233	(11)	(113)
Palier provincial	134	(6)	(66)
	367	(17)	(179)
Total des impôts au Canada	1 390	1 079	1 077
À l'étranger : Impôts exigibles	940	450	308
Impôts différés	(104)	235	643
Total des impôts à l'étranger	836	685	951
Total de la charge d'impôts sur le résultat	2 226	1 764	2 028

Le tableau suivant présente un rapprochement entre, d'une part, nos taux d'impôt prévus par la loi et les impôts sur le résultat qui seraient exigibles à ces taux et, d'autre part, les taux d'impôt effectifs et le montant de la charge d'impôts sur le résultat que nous avons comptabilisé dans notre état consolidé des résultats :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021		2020		2019	
Impôts sur le résultat au taux d'impôt prévu par la loi combiné du Canada et des provinces	2 729	26,6 %	1 688	26,6 %	1 934	26,6 %
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :						
Revenu tiré de titres exonéré d'impôt	(232)	(2,3)	(247)	(3,9)	(220)	(3,0)
Activités à l'étranger assujetties à des taux d'impôt différents	(137)	(1,3)	(175)	(2,8)	(158)	(2,2)
Réduction de valeur de l'écart d'acquisition	202	2,0	-	-	-	-
Changement du taux d'impôt pour impôts différés	11	0,1	(4)	(0,1)	3	-
Bénéfice attribuable aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(56)	(0,6)	(39)	(0,6)	(37)	(0,5)
Autres	(13)	(0,1)	28	0,5	(8)	(0,1)
Charge d'impôts sur le résultat dans l'état consolidé des résultats et taux d'impôt effectif	2 504	24,4 %	1 251	19,7 %	1 514	20,8 %

Composantes des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	Actif net au 31 octobre 2020	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2021
Actifs (passifs) d'impôt différé					
Provision pour pertes sur créances	849	(194)	-	(4)	651
Avantages futurs du personnel	337	2	(9)	-	330
Rémunération différée	416	270	-	(1)	685
Autres éléments du résultat global	(358)	-	250	-	(108)
Reports prospectifs de pertes fiscales	87	(53)	-	-	34
Crédits d'impôt	31	(31)	-	-	-
Bureaux et matériel	(361)	(39)	-	-	(400)
Prestations de retraite	78	104	(330)	-	(148)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(237)	(6)	-	2	(241)
Valeurs mobilières	11	(62)	-	-	(51)
Autres	512	(175)	10	(4)	343
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 365	(184)	(79)	(7)	1 095
Comprenant les éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	1 473				1 287
Passifs d'impôt différé	(108)				(192)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 365	-	-	-	1 095

(en millions de dollars canadiens)

	Actif net au 1 ^{er} novembre 2019 1)	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2020
Actifs (passifs) d'impôt différé					
Provision pour pertes sur créances	511	334	-	4	849
Avantages futurs du personnel	325	11	1	-	337
Rémunération différée	483	(69)	-	2	416
Autres éléments du résultat global	(143)	-	(218)	3	(358)
Reports prospectifs de pertes fiscales	145	(59)	-	1	87
Crédits d'impôt	189	(189)	-	31	31
Bureaux et matériel	(282)	(78)	-	(1)	(361)
Prestations de retraite	27	(35)	86	-	78
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(217)	(18)	-	(2)	(237)
Valeurs mobilières	50	(39)	-	-	11
Autres	441	55	-	16	512
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 529	(87)	(131)	54	1 365
Comprenant les éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	1 589				1 473
Passifs d'impôt différé	(60)				(108)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 529	-	-	-	1 365

1) Tient compte d'un ajustement de 21 millions de dollars en raison de l'adoption de l'IFRS 16 (se reporter à la note 1).

Les autorités fiscales du Canada ont produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts additionnels d'un montant d'environ 1 210 millions de dollars, à ce jour, relatifs à certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées de 2011 à 2016. Dans le cadre de ces réévaluations, la déduction pour dividendes avait été refusée du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les règles fiscales qu'avaient évoquées les autorités fiscales du Canada ont été abordées de manière prospective dans les budgets fédéraux de 2015 et de 2018 du Canada. En octobre 2021, nous avons déposé des avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada et l'affaire fait désormais l'objet d'un litige. À l'avenir, nous nous attendons à recevoir un nouvel avis de cotisation visant des impôts importants en raison d'activités similaires. Nous demeurons convaincus que la position adoptée dans nos déclarations fiscales était adéquate et entendons contester tous les avis de nouvelle cotisation. Cependant, si cette procédure n'aboutit pas, la charge additionnelle pourrait avoir une incidence néfaste sur notre bénéfice net.

Note 23 : Bénéfice par action

Nous calculons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net, après avoir déduit les dividendes à payer sur les actions privilégiées et les distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen quotidien d'actions ordinaires entièrement payées et en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière si ce n'est des ajustements qui sont apportés afin de rendre compte de l'effet dilutif des instruments pouvant être convertis en nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente notre bénéfice de base et dilué par action :

Bénéfice de base par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
Bénéfice net	7 754	5 097	5 758
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(244)	(247)	(211)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 510	4 850	5 547
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	647 163	641 424	638 881
Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars canadiens)	11,60	7,56	8,68
Bénéfice dilué par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement au titre de l'incidence d'instruments dilutifs	7 510	4 850	5 547
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	647 163	641 424	638 881
Effet des instruments dilutifs			
Options sur actions pouvant éventuellement être exercées 1)	6 403	3 433	5 326
Actions ordinaires pouvant éventuellement être rachetées	(4 890)	(2 729)	(3 847)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers)	648 676	642 128	640 360
Bénéfice dilué par action ordinaire (en dollars canadiens)	11,58	7,55	8,66

1) En calculant le bénéfice dilué par action, nous n'avons exclu aucune option sur action pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 puisque le prix moyen par action pour l'exercice était supérieur au prix d'exercice. Pour les exercices clos le 31 octobre 2020 et 2019, nous avons exclu le nombre moyen d'options sur actions en cours, soit 3 146 040 et 1 177 152, dont le prix d'exercice moyen pondéré a été de 99,57 \$ et de 101,83 \$, respectivement, étant donné que le prix moyen par action pour l'exercice n'a pas été supérieur au prix d'exercice.

Note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons divers types de contrats aux termes desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements pour rembourser une perte à une contrepartie si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat ou n'effectue pas les paiements au moment prévu par les modalités d'un instrument de crédit, et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie, lesquels contrats sont tous considérés comme des garanties.

Les garanties qui sont admissibles en tant qu'instruments dérivés sont constatées conformément à la méthode suivie pour les instruments dérivés (se reporter à la note 8). Dans le cas de celles qui ne sont pas admissibles en tant qu'instruments dérivés, l'obligation est initialement constatée à sa juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires reçus. Ensuite, les garanties sont évaluées au plus élevé de la juste valeur initiale moins l'amortissement visant à constater tout revenu d'honoraires gagné sur la période, et de notre meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation. Toute variation du passif est présentée à notre état consolidé des résultats.

Nous prenons divers types d'engagements, dont ceux découlant d'instruments de crédit hors bilan, tels que des concours de trésorerie, des prêts de titres, des lettres de crédit, des swaps sur défaillance et des crédits fermes, afin de répondre aux besoins financiers de nos clients. De tels engagements comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie, à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie, en raison des variations d'un taux d'intérêt ou d'un cours de change sous-jacent ou d'une autre variable. Le montant contractuel de nos engagements représente le montant non actualisé maximal, avant tout montant qui pourrait être recouvré en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une sûreté. Les sûretés exigées relativement à ces instruments sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts.

La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties que nous considérons comme solvables et nous gérons notre risque de crédit lié à ces instruments selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente le montant maximal à payer relativement à nos divers engagements :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Garanties financières		
Lettres de crédit de soutien	22 165	23 144
Swaps sur défaillance 1)	5 158	1 795
Autres instruments de crédit		
Concours de trésorerie 2)	12 895	5 601
Prêts de titres	3 909	4 349
Crédits documentaires et lettres de crédit commerciales	1 481	1 034
Crédits fermes 3)	174 327	180 384
Autres engagements 4)	8 070	5 302
Total	228 005	221 609

1) La juste valeur des dérivés connexes figurant au bilan consolidé était de (4) millions de dollars au 31 octobre 2021 ((8) millions au 31 octobre 2020).

2) En date du 31 octobre 2021, nous avons déconsolidé notre participation dans Fairway Financial Company LLC et le montant inutilisé de la facilité de trésorerie engagée fournie à l'entité totalisait 8 095 millions de dollars au 31 octobre 2021.

3) Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

4) Les autres engagements comprennent 1 649 millions de dollars au 31 octobre 2021 (1 763 millions au 31 octobre 2020) de participations en syndicats financiers qui ont été offerts, mais qui n'ont pas encore été acceptées par l'emprunteur.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Garanties financières

Les lettres de crédit de soutien représentent notre engagement à effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. La majorité de ces engagements ont un terme d'au plus un an. Les sûretés exigées relativement aux lettres de crédit de soutien et aux cautionnements sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts. Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires comprennent notre cautionnement direct de la dette d'une filiale envers un tiers.

Les swaps sur défaillance vendeur exigent que nous indemnisons une contrepartie par suite d'un incident de crédit lié à un engagement de référence, comme une obligation ou un prêt. La durée de ces contrats varie de moins de un an à dix ans. Voir la note 8 pour obtenir des détails à ce sujet.

Autres instruments de crédit

Les concours de trésorerie sont fournis à des PCAA qui sont administrés par nous, et constituent une source de financement de substitution lorsque les marchés du PCAA sont inaccessibles. Les modalités des concours de trésorerie ne nous obligent pas à avancer des sommes aux programmes en question en cas d'insolvabilité de l'emprunteur. La durée moyenne de ces concours de trésorerie est d'environ 2 à 5 ans.

Nous prêtons des titres appartenant à nos clients admissibles à des tiers emprunteurs dont le risque de crédit a été évalué selon le même processus d'évaluation du risque de crédit que celui utilisé à l'égard de prêts et d'autres actifs de crédit. Dans le cadre de ces activités, il se peut que nous procurions aux clients des indemnités contre les pertes découlant de l'incapacité des emprunteurs à remettre les titres prêtés lorsqu'ils arrivent à échéance. Tous les emprunts sont entièrement garantis par des liquidités ou des titres négociables. Lorsque les titres sont prêtés, nous exigeons des emprunteurs qu'ils maintiennent la garantie à au moins 100 % de la juste valeur des titres. La garantie est réévaluée quotidiennement.

Les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales représentent notre consentement à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités.

Les crédits fermes représentent notre engagement à mettre à la disposition d'un client, sous réserve de certaines conditions, des crédits sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Les autres engagements comprennent des engagements aux termes desquels nous finançons des fonds de capital-investissement externes et de titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où les fonds sont prélevés aux termes d'engagements. De plus, nous agissons à titre de preneur ferme pour certaines nouvelles émissions dans le cadre desquelles nous achetons, seuls ou de concert avec un consortium d'institutions financières, la nouvelle émission afin de la revendre aux investisseurs.

Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons diverses conventions prévoyant des indemnités générales. Ces indemnités ont habituellement trait à la vente d'actifs, des placements de titres, des contrats de service, des contrats des administrateurs, des contrats d'adhésion, des accords de compensation, des contrats sur instruments dérivés et des contrats de location. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

Garanties fournies à des bourses et à des chambres de compensation

Nous sommes membre de plusieurs bourses de valeurs mobilières, de marchés à terme et de contreparties centrales. L'adhésion à certaines de ces organisations pourrait nous obliger à nous acquitter d'une quote-part des pertes de celles-ci si un autre membre manque à ses engagements. Il est difficile d'estimer notre risque maximal aux termes de tels contrats puisque cela exigerait d'évaluer les réclamations futures qui pourraient nous être faites par suite d'événements qui ne se sont pas encore produits. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte importante est minime.

Actifs cédés en garantie et garanties

Dans le cours normal des activités, nous exerçons des activités de négociation, d'octroi de crédit et d'emprunt dans le cadre desquelles nous devons céder des actifs en garantie ou de fournir des garanties. Les transactions portant sur le nantissement et les garanties sont généralement effectuées selon les modalités courantes et d'usage dans le cadre de ces activités. S'il n'y a pas de défaut, les valeurs mobilières ou leurs équivalents doivent être remis par le créancier au moment où l'obligation est remplie.

Les tableaux suivants font état de nos actifs cédés en garantie et de nos garanties, des parties auxquelles ils ont été cédés et des activités auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir d'autres banques	110	111
Valeurs mobilières 1)	82 975	75 104
Prêts	54 656	58 974
Autres actifs	6 436	6 344
	144 177	140 533
Actifs de tiers 2)		
Actifs reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie	180 705	169 197
Moins : Actifs donnés en garantie non disponibles à la vente ou à la remise en garantie	(46 278)	(58 312)
	134 427	110 885
	278 604	251 418
(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Ventilation des actifs cédés en garantie et des garanties		
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	9 464	7 550
Administrations publiques étrangères et banques centrales	110	111
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	32 073	29 376
Obligations relatives à des titres mis en pension	87 894	80 962
Emprunt et prêt de titres 3)	77 456	58 791
Transactions sur instruments dérivés	11 439	9 613
Titrisation	26 075	31 417
Obligations sécurisées	26 340	25 948
Autres	7 753	7 650
Total des actifs cédés en garantie et des garanties	278 604	251 418

1) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) de 4 519 millions de dollars qui sont classés dans les prêts dans notre bilan consolidé (6 121 millions au 31 octobre 2020).

2) Comprendent les actifs figurant au bilan pris en pension ou empruntés ainsi que d'autres garanties hors bilan qui ont été obtenues.

3) Comprend des emprunts et des prêts de titres figurant hors bilan.

Engagements sur bail

Nous avons conclu un certain nombre de contrats non résiliables de location de bureaux et de matériel. Les contrats de location conclus à l'égard du matériel informatique et des logiciels se limitent généralement à un terme. Les baux signés, mais non encore en vigueur se chiffraient à 248 millions de dollars au 31 octobre 2021 (991 millions au 31 octobre 2020).

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devrions nous acquitter de cette obligation. Nous constatons une provision comme étant le montant qui reflète notre meilleure estimation de la somme requise pour régler l'obligation à la date de clôture, en tenant compte à cette fin des risques et incertitudes la concernant. Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs au bilan consolidé. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui pourrait résulter d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Le tableau ci-dessous ne tient compte d'aucun passif éventuel.

Poursuites judiciaires

La Banque et ses filiales sont parties à des poursuites judiciaires, dont des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des activités. Nous examinons régulièrement l'état de ces poursuites et établissons des dispositions lorsque, à notre avis, il est probable que nous subirons une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. Les provisions de la Banque représentent nos meilleures estimations qui reposent sur l'information actuellement disponible afférente aux poursuites pour lesquelles des estimations peuvent être formulées. Toutefois, les provisions constituées par la Banque peuvent différer sensiblement des pertes réelles subies en raison notamment de ce qui suit : l'incertitude inhérente quant aux diverses issues potentielles de ces poursuites; les diverses étapes des procédures; l'existence de nombreux défendeurs nommés dont la part de responsabilité n'a peut-être pas encore été établie; des points en suspens dans le cadre de telles poursuites, dont certains pourraient faire intervenir de nouvelles théories et interprétations; le fait que les procédures sous-jacentes évolueront dans le temps; et ces poursuites peuvent mener à des dommages-intérêts très importants ou indéterminés. Bien qu'il soit intrinsèquement difficile de prévoir l'issue finale de ces poursuites, d'après nos connaissances actuelles, nous ne nous attendons pas à ce que l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, ait un effet négatif important sur la situation financière consolidée ou sur les résultats d'exploitation de la Banque. Cependant, en raison des facteurs qui précèdent et d'autres incertitudes inhérentes à un litige ou à des questions d'ordre réglementaire, il est possible que la résolution ultime des poursuites judiciaires ou des enquêtes réglementaires puisse avoir une incidence significative sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

BMO et ses filiales ont été cités comme défendeurs ou autrement mis en cause dans un certain nombre important de poursuites judiciaires. BMO Harris Bank N.A. (BMO Harris), société remplaçante de M&I Marshall and Ilse Bank (M&I), a été nommée défenderesse dans une poursuite déposée devant le tribunal de la faillite américain (US Bankruptcy Court) du district du Minnesota (le tribunal de la faillite) en lien avec une combine à la Ponzi mise en place par Thomas J. Petters et certaines personnes et entités affiliées (collectivement, Petters) entre 1994 et 2008. La poursuite intentée par un fiduciaire dans le cadre d'une procédure de faillite contre certaines entités Petters allègue que M&I (et une banque que celle-ci a remplacé) a facilité la combine à la Ponzi menée par Petters entre 1999 et 2008. BMO nie ces allégations et continue de se défendre vigoureusement. Le fiduciaire demande des dommages-intérêts compensatoires de 1,9 milliard de dollars américains auxquels s'ajoutent des intérêts antérieurs au jugement, des dommages punitifs et les honoraires d'avocat. Le tribunal de la faillite i) a rejeté la requête en jugement sommaire de BMO Harris; ii) a accordé au fiduciaire la requête de sanctions fondée sur la dissimulation alléguée de preuve; et iii) a transféré la cause à la Cour de district des États-Unis (US District Court) du district du Minnesota (la Cour de district) où elle pourra être entendue. BMO Harris a déposé un avis d'opposition concernant les sanctions imposées sur la dissimulation de preuve qui est toujours en instance devant la Cour de district. BMO Harris croit que le procès s'ouvrira au plus tôt à la fin de 2022.

En juin 2021, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé le règlement de 100 millions de dollars accordé dans le cadre d'une action collective impliquant BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Ligne d'action Inc. et Société de fiducie BMO relativement à la divulgation des écarts de conversion lors de la conversion de devises dans les comptes enregistrés antérieurement à un changement de système survenu en 2011.

Charges de restructuration

Au 31 octobre 2021, les provisions au titre des charges de restructuration s'élevaient à 136 millions de dollars (336 millions au 31 octobre 2020), compte tenu des montants liés aux indemnités de départ, afin de continuer d'améliorer l'efficacité, et d'accélérer la mise en œuvre à l'échelle de la Banque de mesures clés visant la numérisation, la restructuration organisationnelle et la simplification de notre façon de faire des affaires. Ceci représente le montant qui sera ultimement payé selon notre meilleure estimation.

Ce qui suit indique l'évolution du solde des provisions au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	472	680
Nouvelles provisions ou hausse des provisions	166	141
Provisions affectées	(340)	(334)
Montants repris	(44)	(16)
Change et autres	(6)	1
Solde à la clôture de l'exercice 1)	248	472

1) Le solde inclut les obligations au titre des indemnités de départ, les charges de restructuration et les réserves réglementaires.

Note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique

Groupes d'exploitation

Nous exerçons nos activités par l'entremise de trois groupes d'exploitation, chacun d'eux ayant un mandat distinct. Nous déterminons nos groupes d'exploitation d'après notre structure de gestion et, par conséquent, il se peut que ces groupes et les résultats qui leur sont attribués ne puissent être comparés à ceux d'autres entreprises de services financiers. Nous évaluons les résultats de nos groupes en utilisant des mesures comptables et ajustées comme le bénéfice net, la croissance des revenus, le rendement des capitaux propres, le ratio des charges autres que d'intérêts au revenu (ou ratio d'efficacité) ainsi que le levier d'exploitation avant amortissement.

Services bancaires Particuliers et entreprises

Les Services bancaires Particuliers et entreprises (Services bancaires PE) sont constitués de deux unités d'exploitation : Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada et Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis.

Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

Les Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada) offrent une gamme complète de produits et de services financiers à huit millions de clients. Les Services bancaires aux particuliers offrent des solutions financières grâce à un réseau de plus de 900 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et d'un réseau de plus de 3 300 guichets automatiques. Les Services bancaires aux entreprises offrent des services à nos clients partout au Canada, ainsi qu'une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis

Les Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis (PE États-Unis) offrent une vaste gamme de produits et services. Nous répondons aux besoins des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de succursales, de centres de contact clientèle, de plateformes de services bancaires en ligne et par téléphonie mobile, et de guichets automatiques dans huit États. Les Services bancaires aux entreprises répondent aux besoins des clients partout aux États-Unis et offrent une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

BMO Gestion de patrimoine

Le groupe de BMO qui offre des services de gestion de patrimoine (BMO GP) sert une grande diversité de segments de clientèle, qui vont du marché grand public aux clients à valeur nette très élevée et aux clients institutionnels, et propose un large éventail de produits et services de gestion de patrimoine, y compris des produits d'assurance.

BMO Marchés des capitaux

BMO Marchés des capitaux (BMO MC) est un fournisseur de services financiers nord-américain qui offre une gamme complète de produits et services aux grandes entreprises, aux institutions et aux administrations publiques. Grâce à nos secteurs Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés et Marchés mondiaux, nous exerçons nos activités dans 32 emplacements répartis dans le monde, dont 18 bureaux en Amérique du Nord.

Services d'entreprise

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et un soutien en matière de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, les finances, la conformité aux lois et à la réglementation, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières et l'approvisionnement. T&O assure la conception, la surveillance, la gestion et le maintien de la gouvernance en matière de technologie de l'information, y compris les données et l'analyse, ainsi que la prestation de services de cybersécurité et de services opérationnels.

Les coûts des services des unités fonctionnelles et de T&O sont en grande partie transférés aux trois groupes d'exploitation (Services bancaires PE, BMO GP et BMO MC), tout montant restant étant conservé dans les résultats des Services d'entreprise. Par conséquent, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence d'activités touchant la trésorerie résiduelle, l'élimination des ajustements d'imposition comparable et le reste des charges non attribuées.

Base de présentation

La présentation des résultats de ces groupes d'exploitation est fondée sur nos systèmes internes de communication de l'information financière. Les méthodes comptables utilisées par ces groupes sont généralement les mêmes que celles employées pour la préparation de nos états financiers consolidés, tel que nous l'expliquons à la note 1 et tout au long de ces états. Les impôts sur le résultat présentés ci-après pourraient ne pas refléter les impôts payés dans chaque territoire dans lequel nous exerçons des activités. En règle générale, les impôts des groupes sont basés sur un taux d'impôt prévu par la loi et sont ajustés en fonction des éléments et activités propres à chaque groupe. Comme il est expliqué ci-dessous, les ajustements sur une base d'imposition comparable constituent une différence notable dans les mesures comptables.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités sous-jacentes soient transférés d'un groupe client à un groupe de soutien des Services d'entreprise ou l'inverse afin d'harmoniser plus étroitement notre structure organisationnelle et nos priorités stratégiques. De plus, les ventilations des revenus et des charges sont mises à jour afin de mieux refléter les circonstances. Les résultats des exercices antérieurs sont retraités en fonction de la présentation adoptée pour celui à l'étude.

Base d'imposition comparable

Nous analysons les revenus sur une base d'imposition comparable (bic) par groupe d'exploitation. Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat liés aux titres exempts d'impôt sont majorés jusqu'à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter la comparaison des revenus tirés de sources imposables et non imposables. La compensation des ajustements sur une bic des groupes d'exploitation est reflétée dans les revenus et la charge d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise. L'ajustement sur une bic pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 a été de 315 millions de dollars (335 millions en 2020 et 296 millions en 2019).

Répartitions intergroupes

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des groupes d'exploitation. Les frais généraux sont répartis entre les groupes d'exploitation selon des formules de répartition appliquées de manière uniforme. Les revenus nets d'intérêts des groupes d'exploitation reflètent les débits et les crédits liés au financement interne à l'égard des actifs, des passifs et du capital des groupes, aux taux du marché et compte tenu des modalités et des monnaies étrangères appropriées. La compensation de l'incidence nette de ces débits et crédits est reflétée dans les résultats des Services d'entreprise. Ces répartitions intergroupes s'appliquent également à la segmentation géographique.

Les tableaux qui suivent présentent nos résultats et nos actifs moyens par unité d'exploitation :

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	BMO GP	BMO MC	Services d'entreprise 1)	2021 Total
Revenus nets d'intérêts 2)	6 561	4 268	982	3 115	(616)	14 310
Revenus autres que d'intérêts	2 225	1 243	6 071	3 011	326	12 876
Total des revenus	8 786	5 511	7 053	6 126	(290)	27 186
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts douteux	493	22	4	11	(5)	525
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	(116)	(166)	(16)	(205)	(2)	(505)
Total des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances	377	(144)	(12)	(194)	(7)	20
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	1 399	-	-	1 399
Amortissement	526	487	283	269	-	1 565
Charges autres que d'intérêts	3 511	2 310	3 433	3 167	1 523	13 944
Bénéfice (perte) avant impôts	4 372	2 858	1 950	2 884	(1 806)	10 258
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	1 135	669	476	744	(520)	2 504
Bénéfice net (perte nette) comptable	3 237	2 189	1 474	2 140	(1 286)	7 754
Actifs moyens 3)	262 953	129 009	48 232	372 475	168 471	981 140

	PE Canada	PE États-Unis	BMO GP	BMO MC	Services d'entreprise 1)	2020 Total
Revenus nets d'intérêts 2)	6 105	4 345	900	3 320	(699)	13 971
Revenus autres que d'intérêts	1 930	1 186	5 808	2 006	285	11 215
Total des revenus	8 035	5 531	6 708	5 326	(414)	25 186
Dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux prêts douteux	787	418	4	310	3	1 522
Dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux prêts productifs	623	441	18	349	-	1 431
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	1 410	859	22	659	3	2 953
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	1 708	-	-	1 708
Amortissement	517	563	295	243	-	1 618
Charges autres que d'intérêts	3 375	2 512	3 224	2 993	455	12 559
Bénéfice (perte) avant impôts	2 733	1 597	1 459	1 431	(872)	6 348
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	706	320	363	344	(482)	1 251
Bénéfice net (perte nette) comptable	2 027	1 277	1 096	1 087	(390)	5 097
Actifs moyens 3)	251 471	137 644	45 573	369 518	138 244	942 450

	PE Canada	PE États-Unis	BMO GP	BMO MC	Services d'entreprise 1)	2019 Total
Revenus nets d'intérêts 2)	5 885	4 216	935	2 390	(538)	12 888
Revenus autres que d'intérêts	2 099	1 162	6 727	2 369	238	12 595
Total des revenus	7 984	5 378	7 662	4 759	(300)	25 483
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liées aux prêts douteux	544	160	2	52	(7)	751
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	63	37	(2)	28	(5)	121
Total des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances	607	197	-	80	(12)	872
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	2 709	-	-	2 709
Amortissement	355	459	230	161	-	1 205
Charges autres que d'intérêts	3 481	2 677	3 293	3 118	856	13 425
Bénéfice (perte) avant impôts	3 541	2 045	1 430	1 400	(1 144)	7 272
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	917	434	371	309	(517)	1 514
Bénéfice net (perte nette) comptable	2 624	1 611	1 059	1 091	(627)	5 758
Actifs moyens 3)	237 742	126 539	40 951	342 626	85 394	833 252

1) Les Services d'entreprise englobent le groupe Technologie et opérations.

2) Les données des groupes d'exploitation sont présentées sur une base d'imposition comparable - voir la section Mode de présentation.

3) Les actifs moyens comprennent l'actif productif moyen, qui comprend les dépôts à d'autres banques, les dépôts auprès de banques centrales, les prises en pension, les prêts et les titres. Le total de l'actif productif moyen pour 2021 s'élève à 897 302 \$, soit 248 215 \$ pour les Services bancaires PE Canada, 122 166 \$ pour les Services bancaires PE États-Unis et 526 921 \$ pour tous les autres groupes d'exploitation, y compris les Services d'entreprise (Pour 2020 : total : 853 336 \$, Services bancaires PE Canada, 234 953 \$, Services bancaires PE États-Unis, 130 190 \$ et tous les autres groupes d'exploitation, 488 193 \$; pour 2019 : total : 759 395 \$, Services bancaires PE Canada, 222 260 \$, Services bancaires PE États-Unis, 119 640 \$ et tous les autres groupes d'exploitation, 417 495 \$).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Information géographique

Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, mais nous en menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes et en Asie, régions qui sont regroupées dans les autres pays, comme il est présenté dans le tableau suivant. Nous répartissons nos résultats par région selon l'emplacement de l'unité responsable de la gestion des actifs, des passifs ainsi que des revenus et des charges connexes.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats et actifs moyens répartis par région :

	2021			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Total des revenus	15 983	9 242	1 961	27 186
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	6 242	4 224	(208)	10 258
Bénéfice (perte) net comptable	4 809	3 254	(309)	7 754
Actifs moyens	544 652	376 102	60 386	981 140
				2020
Total des revenus	14 515	8 659	2 012	25 186
Bénéfice avant impôts sur le résultat	3 815	1 891	642	6 348
Bénéfice net comptable	3 021	1 554	522	5 097
Actifs moyens	522 155	361 651	58 644	942 450
				2019
Total des revenus	14 998	8 282	2 203	25 483
Bénéfice avant impôts sur le résultat	4 218	2 367	687	7 272
Bénéfice net comptable	3 313	1 903	542	5 758
Actifs moyens	462 427	316 983	53 842	833 252

Note 26 : Principales filiales

Au 31 octobre 2021, la Banque contrôlait, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, chacune des principales filiales en exploitation suivantes.

Principales filiales 1) 2)	Siège social	Valeur comptable des actions détenues par la Banque (en millions de dollars canadiens)
Bank of Montreal (China) Co. Ltd.	Beijing, Chine	411
Bank of Montreal Europe plc	Dublin, Irlande	1 001
Bank of Montreal Holding Inc. et filiales, y compris :	Toronto, Canada	35 384
BMO Investissements Inc.	Toronto, Canada	
BMO Investments Limited	Hamilton, Bermudes	
BMO Reinsurance Limited	St. Michael, Barbade	
BMO Ligne d'action Inc.	Toronto, Canada	
BMO Nesbitt Burns Holdings Corporation	Toronto, Canada	
BMO Nesbitt Burns Inc.	Toronto, Canada	
Société hypothécaire Banque de Montréal	Calgary, Canada	
BMO Mortgage Corp.	Vancouver, Canada	
BMO Capital Markets Limited	Londres, Angleterre	310
BMO Compagnie d'assurance-vie et filiales, y compris :	Toronto, Canada	1 369
BMO Life Holdings (Canada), ULC	Halifax, Canada	
BMO Société d'assurance-vie	Toronto, Canada	
BMO Financial Corp. et filiales, y compris :	Chicago, États-Unis	
BMO Asset Management Corp. et filiales	Chicago, États-Unis	26 775
BMO Capital Markets Corp.	New York, États-Unis	
BMO Family Office, LLC	Palo Alto, États-Unis	
BMO Harris Bank National Association et filiales, y compris :	Chicago, États-Unis	
BMO Harris Investment Company LLC	Chicago, États-Unis	
BMO Harris Financing, Inc. et filiales	Chicago, États-Unis	
BMO Global Asset Management (Asia) Limited 3)	Hong Kong, Chine	
BMO Global Asset Management (Europe) Limited et filiales 3), y compris :	Londres, Angleterre	395
BMO Asset Management (Holdings) plc et filiales 3)	Londres, Angleterre	
LGM Investments Limited 3)	Londres, Angleterre	39
Pyrford International Limited 3)	Londres, Angleterre	73
Société de fiducie BMO	Toronto, Canada	589

1) Si ce n'est de BMO Financial Corp., de BMO Asset Management Corp., de BMO Capital Markets Corp., de BMO Harris Financial Advisors, Inc., de BMO Harris Financing, Inc. et de BMO Family Office, LLC, qui ont été constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, chaque filiale a été constituée ou organisée en vertu des lois de l'État ou du pays dans lequel son siège social est situé. BMO Asset Management (Holdings) plc a été constituée aux termes des lois de l'Écosse. BMO Harris Investment Company LLC a été organisée aux termes des lois de l'État du Nevada, aux États-Unis.

2) À moins d'indication contraire, la Banque détient, soit directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chaque filiale.

3) Ces filiales sont incluses dans la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique conclue le 8 novembre 2021. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour de plus amples détails.

Principales restrictions

Des exigences légales, contractuelles et réglementaires et d'autres concernant nos fonds propres peuvent restreindre notre capacité à procéder à des virements de fonds entre nos filiales. Ces restrictions comprennent les suivantes :

- Actifs cédés en garantie des divers passifs que nous engageons. Voir la note 24 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs de nos entités structurées consolidées qui sont détenus pour le compte des porteurs de billets. Voir la note 7 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs détenus par nos filiales du secteur de l'assurance. Voir la note 12 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Exigences réglementaires et légales reflétant celles visant nos fonds propres et notre liquidité.
- Fonds devant être détenus auprès de banques centrales. Voir la note 2 pour obtenir des détails à ce sujet.

Note 27 : Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages futurs du personnel ainsi que le personnel de gestion clé et les membres de leur famille proche. Les membres de la famille proche comprennent les conjoints, les conjoints de fait et les enfants mineurs à charge. Les transactions que nous concluons avec nos filiales sont éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées comme des transactions avec des parties liées.

Rémunération du personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les membres de notre Conseil d'administration (les administrateurs) et certains hauts dirigeants.

Le tableau suivant indique la rémunération de notre personnel de gestion clé :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Salaire de base et primes	22	20	22
Avantages postérieurs à l'emploi	3	3	2
Paielements fondés sur des actions 1)	32	32	43
Total de la rémunération du personnel de gestion clé	57	55	67

1) Les montants compris dans les paiements fondés sur des actions équivalent à la juste valeur des attributions octroyées au cours de l'exercice.

Nous offrons à nos hauts dirigeants des taux d'intérêt du marché sur leurs soldes de carte de crédit, des tarifs bonifiés quant aux frais annuels de services de cartes et un ensemble sélectionné de prêts hypothécaires et autres prêts aux taux que nous accordons normalement à nos clients privilégiés. Les prêts consentis au personnel de gestion clé totalisaient 22 millions de dollars au 31 octobre 2021 (19 millions en 2020). Nous n'avions enregistré aucune dotation à la provision pour pertes sur créances liée à ces montants au 31 octobre 2021 et 2020.

Nos administrateurs touchent un montant déterminé de leur rémunération annuelle en unités d'actions différées. Jusqu'à ce que le portefeuille d'actions (y compris les unités d'actions différées) d'un administrateur représente huit fois sa rémunération annuelle, il doit toucher la totalité de sa rémunération annuelle et de ses autres honoraires sous forme d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées de la Banque. Lorsque les exigences relatives au portefeuille d'actions ont été satisfaites, un administrateur peut décider de recevoir sa rémunération résiduelle en trésorerie, en actions ordinaires ou en unités d'actions différées.

Les membres du Conseil d'administration de notre filiale entièrement détenue, BMO Financial Corp., doivent toucher un montant minimal déterminé de leur rémunération annuelle et de leurs autres honoraires sous forme d'unités d'actions différées.

Coentreprises et entreprises associées

Nous fournissons des services bancaires à nos coentreprises et entreprises associées selon les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients.

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de même que notre quote-part du bénéfice de ces entités :

(en millions de dollars canadiens)	Coentreprises		Entreprises associées	
	2021	2020	2021	2020
Valeur comptable	474	412	661	573
Quote-part du résultat net	107	99	141	62

Nous ne détenons aucune coentreprise ni entreprise associée qui, prises individuellement, ont une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec nos coentreprises et entreprises associées :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Prêts	791	560
Dépôts	117	124
Commissions versées en échange de services reçus	59	63
Garanties et engagements	73	57

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.